

Rapport sur

**La situation financière de l'ensemble des retraités
Québécois et des secteurs public et parapublic du
Québec**

François Vaillancourt

CIRANO et Université de Montréal

et

Viorela Diaconu

Université de Montréal

Mars 2008

Nous remercions Claude Montmarquette de ses commentaires ainsi que Maria Silvia de Moraes Barros et Cristina Vochin pour leur assistance de recherche.

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|---------------------|--|------------|
| SOMMAIRE | | VII |
| INTRODUCTION | | 1 |
| CHAPITRE 1 | LA DÉFINITION D'UN RETRAITÉ ET LES SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES | 2 |
| | 1.1 LA DÉFINITION D'UN RETRAITÉ..... | 2 |
| | 1.2 LES SOURCES DE DONNÉES..... | 5 |
| CHAPITRE 2 | LA POPULATION DES RETRAITÉS DU QUÉBEC EN 2000 : QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES | 9 |
| | 2.1 LA POPULATION DES RETRAITÉS DU QUÉBEC SELON L'ÂGE ET LE SEXE..... | 9 |
| | 2.2 L'ÉVOLUTION ET LA COMPOSITION DES REVENUS DES RETRAITÉS..... | 10 |
| CHAPITRE 3 | COMPARAISON DES RETRAITÉS DU QUÉBEC AVEC CEUX DES AUTRES RÉGIONS DU CANADA | 21 |
| | 3.1 DISPARITÉS DES REVENUS DES RETRAITÉS ENTRE LES DIFFÉRENTES PROVINCES CANADIENNES..... | 21 |
| | 3.2 EXPLICATION DES ÉCARTS | 29 |
| CHAPITRE 4 | L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES RETRAITÉS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES | 36 |
| CHAPITRE 5 | LA SITUATION FINANCIÈRE DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC, PARAPUBLIC ET PRIVÉ QUÉBÉCOIS | 43 |
| RÉFÉRENCES | | 50 |
| ANNEXE A | LE SYSTÈME DE RETRAITE AU QUÉBEC | 52 |
| | A.1 LA PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (PSV)..... | 52 |
| | A.2 LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC) ET LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ) | 52 |
| | A.3 LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (RCR)..... | 53 |
| | A.4 LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER)..... | 53 |
| ANNEXE B | INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LES RETRAITÉS ET LEURS REVENUS | 56 |
| ANNEXE C | LES REVENUS DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS DU QUÉBEC EN 2000 | 67 |
| ANNEXE D | COMPARAISON DE L'ENVIRONNEMENT QUÉBÉCOIS DE LA RETRAITE AVEC CELUI DU CANADA ET D'AUTRES PAYS | 69 |
| ANNEXE E | DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES REVENUS DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC | 77 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | | |
|----------------|--|----|
| GRAPHIQUE 1 : | REVENU TOTAL MOYEN DES FEMMES RETRAITÉES, ÉCHANTILLONS DE REVENU QUÉBEC ET DU RECENSEMENT, QUÉBEC, 2000 | 7 |
| GRAPHIQUE 2 : | REVENU TOTAL MOYEN DES HOMMES RETRAITÉS, ÉCHANTILLONS DE REVENU QUÉBEC ET DU RECENSEMENT, QUÉBEC, 2000 | 7 |
| GRAPHIQUE 3 : | REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS QUÉBÉCOIS PAR GROUPE D'ÂGE, 2000 | 11 |
| GRAPHIQUE 4 : | PART EN POURCENTAGE DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL DES FEMMES RETRAITÉES, PAR GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 2000..... | 15 |
| GRAPHIQUE 5 : | PART EN POURCENTAGE DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL DES HOMMES RETRAITÉS, PAR GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 2000..... | 15 |
| GRAPHIQUE 6 : | PART DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL DES QUÉBÉCOIS RETRAITÉS ÂGÉS ENTRE 55-59 ANS, 2000 | 16 |
| GRAPHIQUE 7 : | PART DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL DES QUÉBÉCOIS RETRAITÉS ÂGÉS ENTRE 60-64 ANS, 2000 | 17 |
| GRAPHIQUE 8 : | PART DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL DES QUÉBÉCOIS RETRAITÉS ÂGÉS DE 65 ANS OU PLUS, 2000 | 17 |
| GRAPHIQUE 9 : | PART DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL DES QUÉBÉCOIS RETRAITÉS, 2000 | 18 |
| GRAPHIQUE 10 : | ÉCART ENTRE LE REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET DU QUÉBEC, 2000 | 24 |
| GRAPHIQUE 11 : | ÉCART ENTRE LE REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC, 2000..... | 24 |
| GRAPHIQUE 12 : | ÉCART ENTRE LE REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS DES PROVINCES DES PRAIRIES ET DU QUÉBEC, 2000 | 25 |
| GRAPHIQUE 13 : | ÉCART ENTRE LE REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU QUÉBEC, 2000 | 25 |
| GRAPHIQUE 14 : | ÉCART ENTRE LE REVENU TOTAL MOYEN, AJUSTÉ POUR TENIR COMPTE DE L'ÉCART DU COÛT DE LA VIE, DES RETRAITÉS DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET DU QUÉBEC, 2000 | 27 |
| GRAPHIQUE 15 : | ÉCART ENTRE LE REVENU TOTAL MOYEN, AJUSTÉ POUR TENIR COMPTE DE L'ÉCART DU COÛT DE LA VIE, DES RETRAITÉS DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC, 2000 | 27 |
| GRAPHIQUE 16 : | ÉCART ENTRE LE REVENU TOTAL MOYEN, AJUSTÉ POUR TENIR COMPTE DE L'ÉCART DU COÛT DE LA VIE, DES RETRAITÉS DES PROVINCES DES PRAIRIES ET DU QUÉBEC, 2000 | 28 |
| GRAPHIQUE 17 : | ÉCART ENTRE LE REVENU TOTAL MOYEN, AJUSTÉ POUR TENIR COMPTE DE L'ÉCART DU COÛT DE LA VIE, DES RETRAITÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU QUÉBEC, 2000..... | 28 |
| GRAPHIQUE 18 : | POURCENTAGE DES HOMMES RETRAITÉS ÂGÉS DE 55 ANS OU PLUS, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 2001..... | 30 |
| GRAPHIQUE 19 : | POURCENTAGE DES FEMMES RETRAITÉES ÂGÉES DE 55 ANS OU PLUS, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 2001..... | 30 |
| GRAPHIQUE 20 : | TAUX D'EMPLOI (NON DÉSAISONNALISÉ) DES HOMMES, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1981-2005 | 32 |
| GRAPHIQUE 21 : | TAUX D'EMPLOI (NON DÉSAISONNALISÉ) DES FEMMES, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1981-2005 | 32 |
| GRAPHIQUE 22 : | GAINS MOYENS DES HOMMES, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1981-2005 | 34 |

| | | |
|-----------------|--|----|
| GRAPHIQUE 23 : | GAINS MOYENS DES FEMMES, DANS LES CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1981-2005 | 34 |
| GRAPHIQUE 24 : | REVENU TOTAL MOYEN DES FEMMES ET DES HOMMES RETRAITÉS ET ACTIFS, QUÉBEC, 1985-2000 | 38 |
| GRAPHIQUE 25 : | IMPORTANCE DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENU DES HOMMES RETRAITÉS, QUÉBEC, 1985-2000 | 39 |
| GRAPHIQUE 26 : | IMPORTANCE DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENU DES FEMMES RETRAITÉES, QUÉBEC, 1985-2000..... | 39 |
| GRAPHIQUE 27 : | ÉVOLUTION DU REVENU TOTAL MOYEN (EN DOLLARS DE 2000) DES HOMMES RETRAITÉS, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1985-2000 | 40 |
| GRAPHIQUE 28 : | ÉVOLUTION DU REVENU TOTAL MOYEN (EN DOLLARS DE 2000) DES FEMMES RETRAITÉES, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1985-2000 | 41 |
| GRAPHIQUE 29 : | REVENU TOTAL MOYEN DES FEMMES ET DES HOMMES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, QUÉBEC, 2005 | 45 |
| GRAPHIQUE 30 : | ÉCART DU REVENU TOTAL MOYEN DE 2005 ET DE 2000 DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, QUÉBEC..... | 46 |
| GRAPHIQUE 31 : | PROPORTION DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ PAR TRANCHE DE REVENU, QUÉBEC, 2005 | 47 |
| GRAPHIQUE 32 : | SOURCES DE REVENU DES RETRAITÉS DU SECTEUR PUBLIC, QUÉBEC, 2005..... | 48 |
| GRAPHIQUE 33 : | SOURCES DE REVENU DES RETRAITÉS DU SECTEUR PRIVÉ, QUÉBEC, 2005 | 48 |
| GRAPHIQUE 34 : | PART DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL DES RETRAITÉS DES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC, QUÉBEC, 2005 | 49 |
| GRAPHIQUE C-1 : | REVENU TOTAL MOYEN DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS, QUÉBEC, 2000..... | 67 |
| GRAPHIQUE D-1 : | TAUX DE REMPLACEMENT DU REVENU OFFERT PAR LES RÉGIMES OBLIGATOIRES | 72 |
| GRAPHIQUE E-1 : | PROPORTION DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC, ET DE CEUX DU SECTEUR PRIVÉ, PAR TRANCHE DE REVENU, 2005..... | 79 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|----------------|---|----|
| TABLEAU 1 : | NOMBRE DE PERSONNES DE 55 ANS OU PLUS, PAR GROUPE D'ÂGE DE CINQ ANS, QUÉBEC, 2001..... | 9 |
| TABLEAU 2 : | NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES RETRAITÉES, PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2001 | 10 |
| TABLEAU 3 : | VARIATION EN POURCENTAGE DANS LA COMPOSITION DES REVENUS EN DOLLARS CONSTANTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS, QUÉBEC, 1981-2000..... | 12 |
| TABLEAU 4 : | RÉPARTITION DES RETRAITÉS QUÉBÉCOIS PAR GROUPE D'ÂGE, 2000 | 19 |
| TABLEAU 5 : | REVENU TOTAL MOYEN DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS SELON LES PROVINCES, 1981, 1991 ET 2001..... | 22 |
| TABLEAU 6 : | POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC EN COMPARAISON DU SECTEUR PRIVÉ, QUÉBEC, 2005 ET 2000..... | 44 |
| TABLEAU 7 : | REVENU MOYEN DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, 2005 | 46 |
| TABLEAU 8 : | REVENU MOYEN DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, 2000 | 46 |
| TABLEAU A-1 : | VALEUR DES PAIEMENTS DE LA PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEillesse, JUILLET À SEPTEMBRE 2007 | 54 |
| TABLEAU A-2 : | CONTRIBUTIONS PAYÉES AU RRQ (RPC), 1985-2006 | 55 |
| TABLEAU B-1 : | REVENU TOTAL MOYEN DES FEMMES ET DES HOMMES RETRAITÉS, ÉCHANTILLON DE REVENU QUÉBEC ET DU RECENSEMENT, 2000..... | 56 |
| TABLEAU B-2 : | REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS ET DES NON-RETRAITÉS QUÉBÉCOIS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2000 | 56 |
| TABLEAU B-3 : | PART DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL MOYEN DES FEMMES ET DES HOMMES RETRAITÉS, PAR GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 2000 | 57 |
| TABLEAU B-4 : | PART DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS, POUR QUATRE GROUPES DE REVENUS, QUÉBEC, 2000..... | 58 |
| TABLEAU B-5 : | NIVEAU DE REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS DES AUTRES RÉGIONS CANADIENNES ET ÉCARTS DE REVENUS OBSERVÉS AVEC LE QUÉBEC, 2000 | 59 |
| TABLEAU B-6 : | NIVEAU DE REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS DES AUTRES RÉGIONS CANADIENNES ET ÉCARTS DE REVENUS OBSERVÉS AVEC LE QUÉBEC, EN TENANT COMPTE DU COÛT DE LA VIE, 2000..... | 60 |
| TABLEAU B-7 : | POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES RETRAITÉS, PAR GROUPE D'ÂGE, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 2001..... | 61 |
| TABLEAU B-8 : | MOYENNE SUR CINQ ANS DU TAUX D'EMPLOI NON DÉSAISONNALISÉ DES HOMMES ET DES FEMMES DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1976-2005..... | 61 |
| TABLEAU B-9 : | MOYENNE SUR CINQ ANS DES GAINS MOYENS (EN DOLLARS COURANTS) DES HOMMES ET DES FEMMES DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1980-2005..... | 62 |
| TABLEAU B-10 : | REVENU TOTAL MOYEN DES RETRAITÉS QUÉBÉCOIS ET GAINS ANNUELS DES PERSONNES ACTIVES, 1985-2000 | 62 |
| TABLEAU B-11 : | IMPORTANCE DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS DES FEMMES ET DES HOMMES RETRAITÉS, QUÉBEC, 1985-2000 | 63 |
| TABLEAU B-12 : | REVENU TOTAL MOYEN (EN DOLLARS DE 2000) DES FEMMES ET DES HOMMES RETRAITÉS, DANS CINQ RÉGIONS CANADIENNES, 1985-2000 | 63 |

| | |
|--|----|
| TABLEAU B-13.1 : REVENU TOTAL MOYEN DES FEMMES ET DES HOMMES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, QUÉBEC, 2005 ET 2000 | 64 |
| TABLEAU B-13.2 : REVENU TOTAL MOYEN EN DOLLARS DE 2005, DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, QUÉBEC. | 65 |
| TABLEAU B-14.1 : SOURCES DE REVENU DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, 2005 | 66 |
| TABLEAU B-14.2 : PART DES COMPOSANTES DU REVENU TOTAL DES RETRAITÉS DES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC, PAR TRANCHE DE REVENU, QUÉBEC, 2005..... | 66 |
| TABLEAU C-1 : REVENU TOTAL MOYEN DES FEMMES ET DES HOMMES RETRAITÉS ÂGÉS DE 65 ANS OU PLUS, QUÉBEC, 2000 | 68 |
| TABLEAU E-1 : REVENU MOYEN DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC, AINSI QUE DU SECTEUR PRIVÉ, 2005 | 77 |
| TABLEAU E-2 : REVENU MOYEN DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC AINSI QUE DU SECTEUR PRIVÉ, 2005 | 78 |
| TABLEAU E-3 : REVENU MOYEN DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC, AINSI QUE DU SECTEUR PRIVÉ, 2000 | 79 |

SOMMAIRE

Le présent rapport analyse la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec et, de façon plus particulière, celle des retraités des secteurs public et parapublic québécois. Il a été préparé à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la situation financière des retraités, conformément à l'engagement pris en ce sens par la présidente du Conseil du trésor à l'automne 2006 lors des travaux de la Commission des finances publiques.

Nous utilisons, dans ce rapport, une définition du terme *retraité* qui tient compte à la fois de l'âge des individus et de la composition de leur revenu total. Cette définition a été retenue en raison du fait que la notion de retraité a évolué au fil des années avec les changements sociétaux. Ainsi, dans ce rapport, un retraité est un individu âgé de 55 ans ou plus dont les revenus de retraite sont plus importants que les revenus de travail. Les revenus de retraite comprennent divers éléments selon l'âge de l'individu. Les données utilisées proviennent des recensements de Statistique Canada et de tableaux compilés par Revenu Québec. Ces données sont suffisamment similaires pour produire un ensemble de tableaux et de graphiques cohérents.

L'analyse des données montre que les retraités représentent 16 % des personnes âgées de 55 à 59 ans. Cette proportion croît avec l'âge, pour atteindre 99 % chez les 80 ans ou plus. Dans le groupe des personnes âgées de 60 à 64 ans, une majorité de personnes, soit 54 %, sont retraitées. Chez les 65 ans ou plus, 95 % des individus sont retraités.

Les retraités de 55 à 59 ans bénéficient du revenu total moyen le plus élevé parmi l'ensemble des retraités. Ce constat est valable tant pour les hommes que pour les femmes. Le revenu total des retraités diminue entre 55 et 64 ans, mais il se stabilise après 65 ans.

Les régimes complémentaires de retraite et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) constituent la plus importante source de revenu des retraités, sauf pour les femmes de 65 ans ou plus. Par contre, les prestations des programmes fédéraux ne deviennent significatives qu'après 65 ans, ce qui s'explique par les règles d'admissibilité à une prestation de ces programmes. Par ailleurs, les proportions des revenus provenant des régimes complémentaires de retraite et des REER s'accroissent avec le niveau de revenu total.

Une comparaison des revenus des retraités a été effectuée pour cinq régions du Canada pour l'année 2000. Notre analyse montre que les retraités de l'Atlantique ont des revenus (non corrigés pour tenir compte des écarts du coût de la vie) plus faibles que ceux du Québec dans tous les groupes d'âges. Les retraités de l'Ontario bénéficient de revenus plus élevés que ceux du Québec. Quant aux retraités des Prairies et de la Colombie-Britannique, ils ont aussi des revenus de retraite plus élevés que ceux du Québec, sauf dans le cas des individus âgés de 55 à 59 ans. Lorsque nous tenons compte des écarts du coût de la vie, le désavantage observé entre le Québec et les régions situées à l'ouest du Québec se réduit considérablement, sauf pour la région des Prairies.

Trois principaux éléments expliquent les écarts de revenus de retraite entre les régions : premièrement, les résidents du Québec prennent plus tôt leur retraite que ceux des trois régions situées à l'ouest du Québec, et particulièrement ceux de l'Ontario ; deuxièmement, les taux d'emploi observés au cours de la période de 1985 à 2000 ont été plus faibles au Québec que dans les trois régions à l'ouest du Québec ; enfin, la rémunération des Québécois est inférieure à celle des résidents de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Si nous nous livrons à une analyse intertemporelle, nous constatons que les revenus des retraités au Québec et au Canada ont augmenté plus rapidement que ceux des non-retraités au cours de la période de 1985-2000. La croissance des revenus de régimes privés de retraite (individuels ou collectifs) et, dans une moindre mesure, des rentes du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, constitue un facteur important dans ce constat. Aussi la situation financière des personnes âgées au Canada se compare-t-elle avantageusement à celle de telles personnes dans plusieurs pays industrialisés.

Les données compilées par Revenu Québec pour l'année 2005 montrent que les femmes retraitées des secteurs public et parapublic avaient un revenu moyen de 35 203 \$, par rapport à 18 285 \$ pour celles du secteur privé. Pour leur part, les hommes retraités des secteurs public et parapublic touchaient un revenu moyen de 43 562 \$, en comparaison de 29 540 \$ pour les hommes du secteur privé. En 2005, pour les femmes retraitées des secteurs public et parapublic, l'écart en leur faveur était de 93 % en 2005, tandis que pour les hommes retraités des secteurs public et parapublic, il se situait à 47 %.

La comparaison des données compilées par Revenu Québec pour les années 2000 et 2005 montre que l'écart de revenu moyen entre les retraités des secteurs public et parapublic et ceux du secteur privé au Québec s'est maintenu.

Enfin, en 2005, les femmes du secteur public ont eu des revenus de retraite supérieurs à ceux des hommes du secteur privé, sauf pour les 55 à 59 ans.

INTRODUCTION

Ce rapport analyse la situation financière de l'ensemble des retraités québécois et, de façon plus particulière, celle des retraités des secteurs public et parapublic du Québec. Il a été préparé à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la situation financière des retraités, et ce, conformément à l'engagement pris à cet égard par la présidente du Conseil du trésor à l'automne 2006 lors des travaux de la Commission des finances publiques.

Il comporte cinq chapitres. Le premier présente la définition d'un retraité retenue dans ce rapport ainsi que les sources de données utilisées. Le deuxième chapitre décrit les caractéristiques de la population des retraités. Le troisième compare la situation des retraités du Québec avec celle des retraités d'autres régions du Canada. Le quatrième chapitre analyse l'évolution de la situation financière des retraités du Québec dans le temps. Le cinquième et dernier chapitre décrit la situation financière des retraités des secteurs public, parapublic et privé du Québec.

Cinq annexes complètent le rapport : la première présente le système de retraite du Québec, la deuxième regroupe des tableaux comprenant diverses informations quantitatives sur les retraités et leurs revenus, la troisième fait état des résultats obtenus en fonction de la définition classique de retraité – des personnes âgées de 65 ans ou plus –, la quatrième compare l'environnement québécois de la retraite avec l'environnement canadien et étranger, et la dernière présente des données supplémentaires sur les revenus des retraités des secteurs public et parapublic.

CHAPITRE 1 LA DÉFINITION D'UN RETRAITÉ ET LES SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES

Ce chapitre traite de la définition d'un retraité et des données utilisées dans cette étude.

1.1 La définition d'un retraité

Le passage à la retraite est un processus qui varie d'un individu à l'autre. Il est conditionné par les circonstances individuelles et familiales, ainsi que par la structure des régimes de soutien du revenu auxquels les individus ont accès. Cela pose problème pour les chercheurs qui doivent circonscrire le groupe d'individus à analyser. Rappelons qu'au Canada l'âge « normal » de la retraite est de 65 ans pour la plupart des régimes privés de retraite, et notamment pour la source universelle de revenu que constitue la pension de la Sécurité de la vieillesse versée par le gouvernement fédéral. Le lecteur trouvera, à l'annexe A, un texte plus complet sur le système de pension en vigueur au Canada.

La très grande majorité des textes consultés aux fins de cette étude traitent exclusivement des personnes âgées de 65 ans ou plus. Cela comporte plusieurs avantages. D'abord, comme le souligne Langis (2004), il s'agit de l'âge où toutes les composantes des systèmes québécois et canadien de sécurité du revenu à la retraite sont activées ou, du moins, activables. Ensuite, le seuil conventionnel de 65 ans étant celui qui est le plus souvent utilisé pour distinguer les aînés, soit en pratique les individus dont on s'attend à ce qu'ils soient retraités, son emploi offre un avantage méthodologique dans la manipulation et la comparaison des différentes sources de données statistiques (Statistique Canada, 2006a). Restreindre l'analyse à ce groupe permet aussi d'éviter les complexités inhérentes à l'étude d'une population en transition, à cheval entre le marché du travail et la retraite (Langis, 2004).

Toutefois, ce choix comporte des inconvénients. En considérant les gens de 65 ans ou plus comme un groupe homogène, c'est-à-dire des retraités, on néglige le fait qu'au Québec, en 2001, 11 % d'entre eux touchaient toujours des revenus de travail (RRQ, 2006) représentant une proportion significative de leurs revenus. De plus, une telle définition a pour effet d'exclure un large segment de retraités. En effet, comme nous le verrons plus loin, nombreux sont les Québécois qui se retirent du marché du travail entre 55 et 64 ans, particulièrement entre 60 et 64 ans.

Pour combler le vide laissé par ces études, un petit nombre de chercheurs ont inclus dans leur analyse les personnes de 55 à 64 ans ou ont mené une analyse parallèle des deux populations, soit les 55 à 64 ans, d'une part, et les 65 ans ou plus, d'autre part. Ces travaux visent généralement à traiter de questions touchant les individus ayant pris une retraite anticipée (Crespo, 2003) ou, plus généralement, la participation au travail des personnes âgées (Gauthier et autres, 2007)¹.

Il est donc difficile de répondre à la question : « Un individu est-il à la retraite ? » Les tendances récentes en ce qui a trait à la retraite nous portent à penser que nous ne pouvons plus limiter la notion de retraité à un individu âgé de 65 ans ou plus. Certaines sources définissent un retraité comme une « personne âgée qui quitte le marché du travail avec l'idée de ne plus y retourner et l'intention de vivre des revenus de ses investissements ou de son régime de retraite² ». Bien que cette dernière définition permette de considérer une personne âgée de moins de 65 ans comme retraitée, elle ne prend pas en considération les phénomènes récents, notamment la retraite progressive et le retour au travail de gens qui reçoivent des prestations de retraite.

Dans le présent rapport, nous avons retenu la définition suivante de *retraités* :

- 1) Personnes de 55 à 59 ans dont le revenu provenant d'un régime complémentaire de retraite ou d'un REER est supérieur à leur revenu de travail (salaires et travail autonome).
- 2) Personnes de 60 à 64 ans dont la somme des revenus de retraite provenant d'un régime complémentaire de retraite ou d'un REER et des prestations du RPC ou du RRQ est supérieure à leur revenu de travail.
- 3) Personnes de 65 ans ou plus dont la somme du revenu de retraite provenant d'un régime complémentaire de retraite ou d'un REER, des prestations du RPC ou du RRQ et des pensions universelles fédérales est supérieure à leur revenu de travail.

¹ C'est le cas également de l'étude de la Régie des rentes du Québec (RRQ) en 2006 qui traite l'ensemble des 65 ans ou plus comme un groupe homogène, mais qui utilise une définition différente pour les personnes âgées de 55 à 64 ans. Une personne de 55 à 64 ans est considérée comme retraitée si elle a déclaré dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR, 2001) de Statistique Canada que son activité principale en 2001 était d'être à la retraite. Bien que cette approche soit intéressante, elle est moins pertinente pour les besoins de la présente étude, surtout pour les personnes âgées de 55 à 59 ans qui se déclarent retraitées, même si elles n'ont aucun revenu de retraite. Cependant, nous ferons référence aux données de la RRQ, 2006 lorsqu'il s'agira de l'ensemble de la population âgée de 65 ans ou plus.

² [En ligne], [http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/retirement_f.htm].

Cette dernière définition nous semble plus appropriée dans le contexte actuel où nous observons de plus en plus des situations mixtes de retraite et de travail, les individus bénéficiant à la fois de revenus de pension et de revenus de travail³. De plus, les situations de retrait partiel ou de retrait complet dans diverses séquences prennent de l'ampleur au Québec depuis quelques années. Cela s'explique par les prestations offertes par les régimes de retraite et de pension, d'une part, et le marché du travail d'autre part, et ce, dans un contexte où il n'y a plus d'âge obligatoire de la retraite. Nous traiterons maintenant de chacun de ces points.

Régimes de retraite et de pension

- Un individu ayant contribué à un régime complémentaire de retraite mis sur pied par son employeur ou à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) peut généralement, selon les règles de l'Agence du revenu du Canada, toucher une pension à partir de 55 ans. S'il ne le fait pas à cet âge, il devra la toucher obligatoirement à partir de 71 ans à compter de 2008. Dans les régimes complémentaires de retraite, l'âge normal de la retraite est, règle générale, de 65 ans ; toutefois, en pratique, les règles d'admissibilité permettent souvent de prendre sa retraite dix ans avant l'âge normal. Le montant tiré des régimes de retraite privés est plus ou moins certain au moment de la retraite. Ainsi, les revenus de retraite provenant des régimes à cotisations déterminées et des REER peuvent varier considérablement selon l'évolution des taux de rendement des investissements durant la période d'accumulation des fonds. Et si le cotisant choisit d'utiliser un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) plutôt que d'acheter une annuité, cette incertitude continue durant la retraite. Par contre, les régimes à prestations déterminées offrent une grande certitude quant au montant nominal de la prestation, mais selon les règles d'indexation propres à chaque régime, le montant réel demeure plus ou moins certain.
- De même, un individu ayant cotisé au Régime de rentes du Québec (RRQ) ou au Régime de pensions du Canada (RPC) est admissible à recevoir une rente à partir de 60 ans. Pour recevoir des prestations du programme de la pension de Sécurité de la vieillesse (PSV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), l'individu doit cependant être âgé d'au moins 65 ans (ou 60 ans si son conjoint ou sa conjointe touche un tel revenu et que le ménage ne dispose que de faibles revenus).

³ Cela dit, nous présentons, à l'annexe C, le graphique 3 du chapitre 2 recalculé pour tous les individus de 65 ans ou plus ; leur examen permet au lecteur de constater que les résultats obtenus avec les deux approches sont similaires.

Marché du travail

- Nous observons un accroissement du nombre d'années d'études avant l'entrée sur le marché du travail ainsi que de l'espérance de vie, ce qui, à durée de vie active inchangée, amène un report de la date de retraite.
- En outre, la pénibilité du travail a diminué de façon générale en Amérique du Nord, ce qui facilite la prolongation de la vie active.
- Enfin, le vieillissement de la population entraîne une pénurie relative de main-d'œuvre. Certes, les sociétés peuvent s'adapter de diverses façons à cette situation de pénurie grandissante de main-d'œuvre, notamment par la mécanisation des processus de production et un recours accru à l'immigration. Cependant, nous constatons que les entreprises cherchent de plus en plus, dans tous les secteurs d'activité, à retenir la main-d'œuvre plus âgée par des accommodements d'horaires, soit sur la base des heures de travail hebdomadaires ou de la disponibilité durant l'année.

1.2 Les sources de données

Nous utilisons des données provenant de deux sources :

- les données des recensements canadiens de 1986, de 1991, de 1996 et de 2001;
- les données de Revenu Québec recueillies pour 2000 et 2005.

Données des recensements

Les données des recensements proviennent à la fois des tableaux officiels de Statistique Canada et de tableaux produits par nos soins à l'aide de calculs utilisant des échantillons de réponses du questionnaire long (2B) de Statistique Canada de chacun des recensements. Ces échantillons regroupent entre 2 et 3 % de la population recensée. Nous devons utiliser ces microdonnées, car Statistique Canada n'a pas publié de tableau présentant l'information divisée entre le groupe des retraités et le groupe des non-retraités, tels qu'ils ont été définis ci-dessus. Notons que la population couverte par ces échantillons ne comprend pas les pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui sont pourtant recensés. Or, comme les personnes âgées de 80 ans ou plus sont plus susceptibles de résider dans ce type d'habitation que les moins âgées, cela crée un écart pour ce groupe entre les

données officielles des recensements par groupe d'âge et celles que nous avons tirées du fichier de microdonnées ou de Revenu Québec.

Les microdonnées du recensement sont disponibles depuis 1971. La décision de nous limiter aux années énumérées ci-dessus s'explique par le contenu spécifique de chaque fichier. Plus précisément, l'information sur les revenus du RPC ou du RRQ et des pensions fédérales de vieillesse (PSV et SRG) est présentée de façon agrégée en 1971 et 1981, et de façon séparée à partir de 1986⁴. Comme notre définition de *retraité* distingue ces deux sources de revenu, nous avons dû faire ce choix.

Les données des recensements ont été utilisées pour les chapitres 2 à 4 du rapport. Notons que les données de recensement portent sur les revenus de l'année précédant le recensement, soit 1985, 1990, 1995 et 2000.

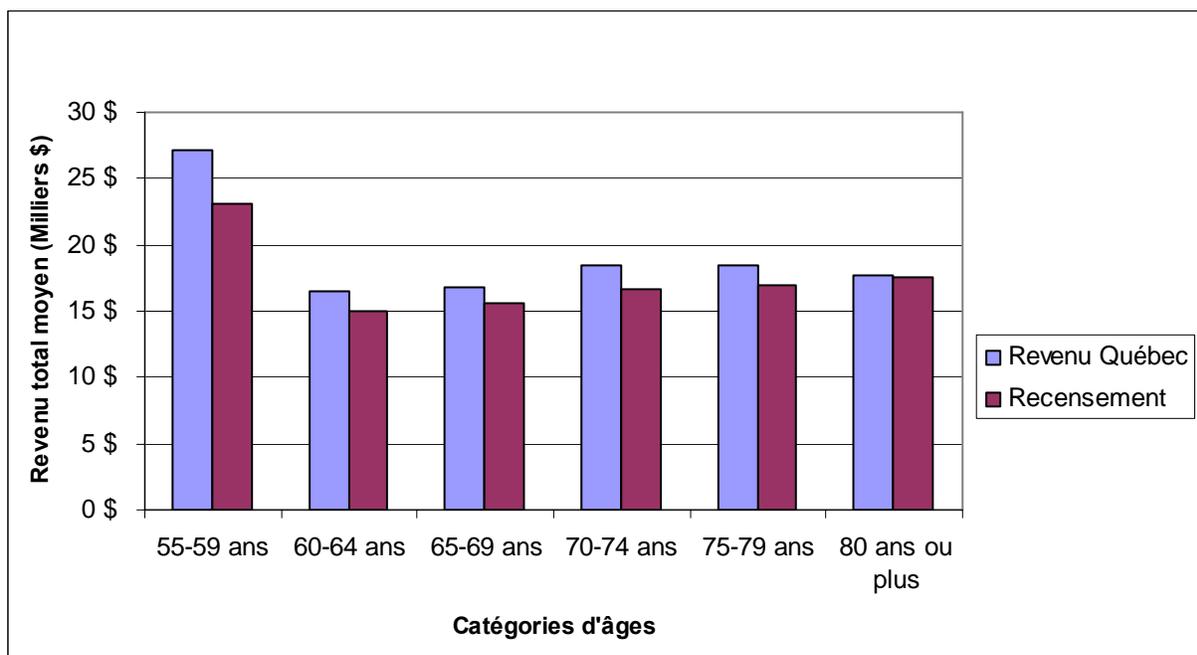
Données de Revenu Québec

Les données de Revenu Québec nous ont été fournies par le ministère des Finances sous forme de tableaux compilés. Ce sont les seules données que nous pouvons utiliser pour distinguer les retraités des secteurs public et parapublic des autres retraités. Afin d'identifier parmi les retraités du Québec ceux des secteurs public et parapublic, le critère retenu est que les revenus de retraite provenant des régimes administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) doivent être supérieurs, tant aux revenus d'autres régimes privés qu'à ceux du RRQ (RPC). Ces données ont été utilisées au chapitre 5 du rapport.

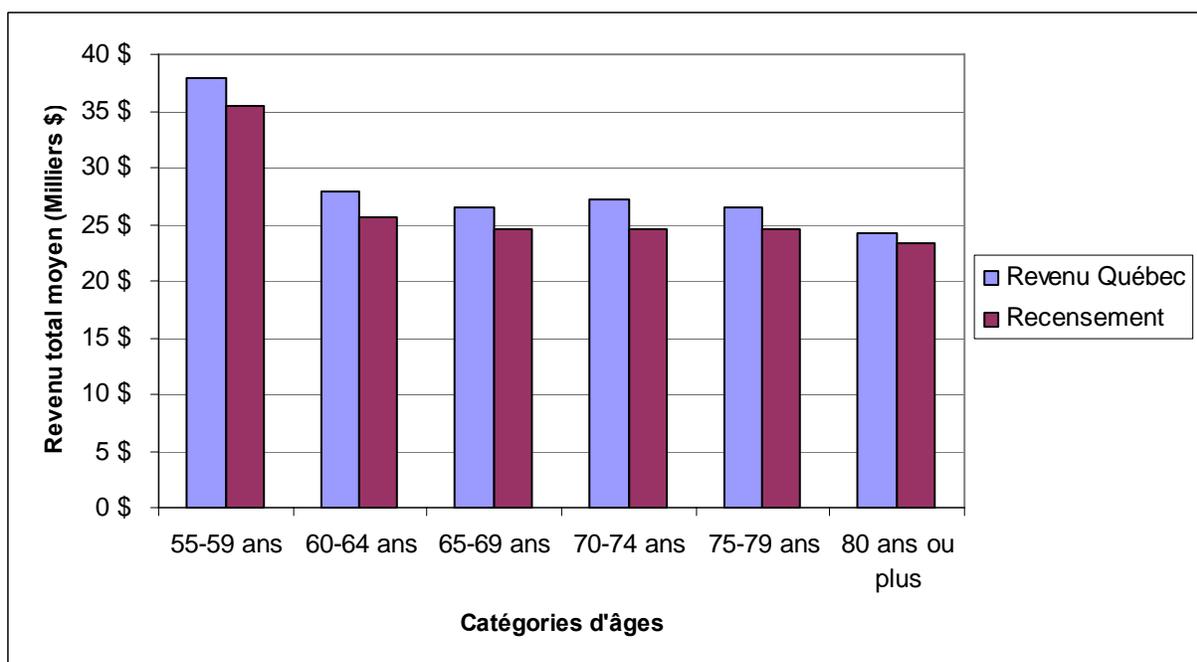
Comme nous utilisons deux sources de données, nous avons vérifié la compatibilité des données des recensements de Statistique Canada avec celles de Revenu Québec. Les graphiques 1 et 2 comparent les revenus totaux moyens tirés des deux sources de données. Nous constatons de faibles écarts, qui s'expliquent notamment par les différences dans les revenus couverts par Statistique Canada et Revenu Québec, et par les méthodes de collecte des données de ces deux organismes, à savoir l'ensemble des contribuables, d'une part, et les répondants aux recensements, d'autre part. Malgré cela, l'examen des deux graphiques indique une grande similitude des résultats. Il est donc approprié d'utiliser ces deux sources de données dans une même étude.

⁴ Il n'y a pas d'information sur les revenus en 1976.

Graphique 1 : Revenu total moyen des femmes retraitées, échantillons de Revenu Québec et du recensement, Québec, 2000



Graphique 2 : Revenu total moyen des hommes retraités, échantillons de Revenu Québec et du recensement, Québec, 2000



Source des graphiques 1 et 2 : tableau B-1.

En résumé

- Nous avons défini les retraités selon un double critère, soit l'âge et la composition du revenu total, ce qui diffère des définitions utilisées par la plupart des chercheurs, qui considèrent généralement les retraités comme ceux âgés de 65 ans ou plus.
- Nous avons précisé que ce rapport utilise deux sources de données, soit les données des recensements de 1986, de 1991, de 1996 et de 2001, ainsi que des données compilées par Revenu Québec pour les années 2000 et 2005. Nous avons montré que ces données présentent un portrait similaire de la situation financière des retraités pour 2000.

CHAPITRE 2 LA POPULATION DES RETRAITÉS DU QUÉBEC EN 2000 : QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

À l'aide des données du recensement de 2001 de Statistique Canada, ce chapitre analyse la répartition des retraités du Québec, leur revenu total ainsi que les composantes de ce revenu par groupe d'âge.

2.1 La population des retraités du Québec selon l'âge et le sexe

La population totale du Québec s'élevait à 7 237 000 personnes en 2001. De ce nombre, 1 720 000 étaient âgées de 55 ans ou plus. La répartition de ces dernières par groupe d'âge de cinq ans est présentée au tableau 1. Comme nous pouvons le constater, le groupe d'âge des 55 à 59 ans représente 25 % de l'ensemble des personnes âgées de 55 ans ou plus au Québec. Le nombre de personnes diminue avec l'âge ; cela est vrai autant pour les hommes que pour les femmes.

Tableau 1 : Nombre de personnes de 55 ans ou plus, par groupe d'âge de cinq ans, Québec, 2001

| | 55-59 ans | 60-64 ans | 65-69 ans | 70-74 ans | 75-79 ans | 80 ans ou plus | Total |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|
| Femmes | 219 385 | 170 560 | 155 045 | 143 400 | 118 630 | 147 485 | 954 505 |
| Hommes | 211 530 | 159 430 | 136 290 | 112 450 | 79 005 | 67 515 | 766 220 |
| Total | 430 915 | 329 990 | 291 335 | 255 850 | 197 635 | 215 000 | 1 720 725 |
| Proportion de chaque catégorie d'âge dans le total des 55 ans ou plus | 25,0 % | 19,2 % | 16,9 % | 14,9 % | 11,5 % | 12,5 % | 100,0 % |

Source : Statistique Canada, [En ligne],

[<http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/prprofile/prprofile.cfm?G=24>].

Les individus âgés de 55 ans ou plus se divisent en deux groupes : les retraités et les non-retraités. Le tableau 2 présente le nombre d'hommes retraités et de femmes retraitées par groupe d'âge ainsi que la proportion qu'ils représentent dans la population de chaque groupe. Ainsi, les retraités représentent 16 % de l'ensemble des personnes âgées de 55 à 59 ans, comparativement à 99 % chez les 80 ans ou

plus. Notons que, parmi le groupe des personnes âgées de 60 à 64 ans, la majorité, soit 54 %, est retraitée. Finalement, pour les 65 ans ou plus, 95 % des individus sont considérés comme retraités.

Tableau 2 : Nombre et pourcentage de personnes retraitées, par groupe d'âge et selon le sexe, Québec, 2001

| Groupes d'âges | Hommes | Hommes | Femmes | Femmes | Tous | Tous |
|-----------------------|---------|--------|---------|--------|----------------|-------------|
| | (N) | (%) | (N) | (%) | (N) | (%) |
| 55-59 ans | 34 780 | 16,5 | 33 892 | 15,6 | 68 672 | 16,1 |
| 60-64 ans | 82 510 | 52,1 | 95 164 | 56,5 | 177 674 | 54,4 |
| 65 ans ou plus | 346 468 | 92,8 | 490 694 | 96,8 | 837 162 | 95,1 |
| 65-69 ans | 116 402 | 86,5 | 141 895 | 93,0 | 258 297 | 89,9 |
| 70-74 ans | 101 343 | 94,6 | 134 717 | 97,9 | 236 060 | 96,5 |
| 75-79 ans | 76 516 | 97,2 | 109 335 | 98,4 | 185 851 | 97,9 |
| 80 ans ou plus | 52 207 | 98,5 | 104 747 | 99,1 | 156 954 | 98,9 |

Sources : calculs des auteurs, données d'échantillonnages du recensement de 2001.

2.2 L'évolution et la composition des revenus des retraités

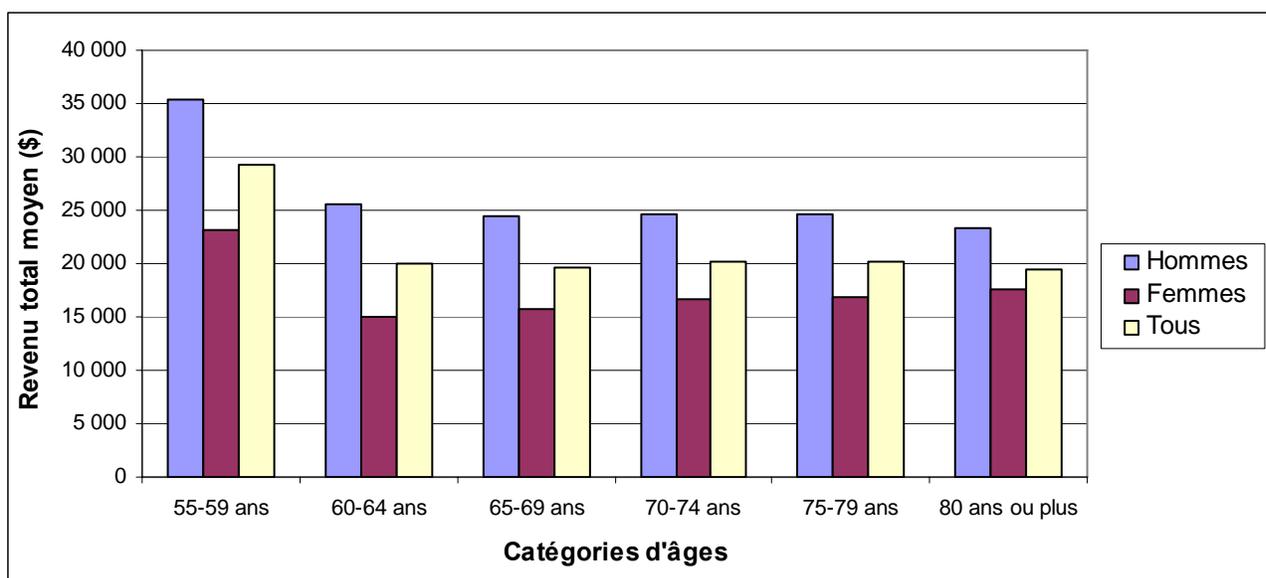
Le graphique 3 présente le revenu total moyen des retraités québécois en 2000, par groupe d'âge et selon le sexe⁵. Nous constatons ce qui suit :

- Les plus jeunes retraités bénéficient du revenu total moyen le plus élevé parmi l'ensemble des retraités. De plus, le revenu diminue entre 55 et 64 ans, mais il varie très peu pour les autres groupes d'âges. La baisse des revenus des individus retraités après 60 ans peut s'expliquer par la hausse importante du nombre de retraités (16 % chez les 55 à 59 ans, contre 54 % chez les 60 à 64 ans [tableau 2]). En effet, la prise de la retraite entre 55 et 59 ans est le fait d'un petit nombre d'individus qui ont fort probablement accès à des conditions de retraite particulièrement avantageuses. Le peu de variation du revenu des groupes pour les 65 ans ou plus explique pourquoi nous utiliserons, dans le reste de ce texte, trois groupes d'âges, soit les 55 à 59 ans, les 60 à 64 ans et les 65 ans ou plus, et ce, dans un objectif d'alléger les tableaux et les graphiques présentés.

⁵ Cette information est la même que celle des graphiques 1 et 2, mais elle est regroupée différemment aux fins de la présentation.

- Après 65 ans, le revenu total moyen des hommes retraités oscille autour des 24 000 \$, alors que celui des femmes se situe entre 15 000 \$ et 18 000 \$. Le revenu des femmes retraitées de 65 ans ou plus croît légèrement avec l'âge, un fait sans doute associé à la combinaison de leur espérance de vie plus longue que celle de leur conjoint et du fait que certains régimes de pension leur versent une rente de conjoint survivant.

Graphique 3 : Revenu total moyen des retraités québécois par groupe d'âge, 2000



Source : tableau B-2.

Les sources de revenus

L'environnement de retraite québécois comprend plusieurs instruments complémentaires. Par conséquent, les retraités tirent leurs revenus de sources diversifiées. Selon une étude menée par la Régie des rentes du Québec (2006), la plus grande part des revenus des Québécois âgés de 65 ans ou plus provenait, en 2001, des régimes de retraite privés (29 % du total). La PSV et le RRQ suivaient de près avec des parts respectives de 25 % et de 21 %. Le SRG, les revenus de travail et les autres revenus formaient les 25 % restants. Pour les retraités âgés de 55 à 59 ans et ceux de 60 à 64 ans, la proportion des revenus provenant des régimes publics est plus faible, puisqu'ils sont inadmissibles à la PSV et que seuls les retraités du deuxième groupe peuvent bénéficier d'une pension (réduite, cependant) du RRQ. Nous comprenons donc pourquoi les revenus de sources privées sont plus importants pour eux (RRQ, 2006).

L'état actuel du système de retraite et l'importance relative de chacune des sources de revenu sont le résultat d'une transformation majeure de la structure québécoise des revenus des personnes âgées. Le tableau 3 présente une synthèse des variations qui ont eu lieu au cours des dernières années.

Tableau 3 : Variation en pourcentage dans la composition des revenus en dollars constants pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, Québec, 1981-2000

| Sources de revenus | Hommes | Femmes | Total |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| PSV | 5 | 9 | 8 |
| SRG | - 35 | - 26 | - 29 |
| RRQ ou RPC | 103 | 204 | 138 |
| Régimes privés de retraite | 187 | 241 | 205 |
| Revenus de placements | - 11 | - 42 | - 27 |
| Revenus de travail | - 63 | 19 | - 52 |
| Autres revenus | 5 | 60 | 27 |
| Revenu total | 29 | 26 | 28 |

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* ; Langis, 2004 : 234 ; Compilation : Régie des rentes du Québec.

En analysant les données présentées dans le tableau ci-dessus, Langis (2004) constate que les principaux changements dans la composition du revenu des aînés québécois, pour la période de 1981 à 2001, reflètent, d'une part, la croissance significative du niveau des rentes versées par le RRQ au cours de cette période, conséquence de la maturation du régime, et d'autre part, l'essor des régimes privés de retraite. La baisse des revenus provenant du SRG s'explique par le fait qu'une hausse du revenu rend certains individus inadmissibles à cette allocation qui est destinée aux aînés à faible revenu.

Pour l'ensemble du Canada, Mo (2005 : 126) relève une tendance similaire. Il fait remarquer que « globalement, on constate au cours de la période 1980-2002 une recomposition en profondeur du revenu des personnes âgées au Canada ». En premier lieu, l'importance des transferts gouvernementaux nets (PSV et SRG) a diminué. Ensuite, la proportion des rentes du RRQ ou du RPC dans le revenu total des 65 ans ou plus est passée de 8,1 % en 1980 à 19,6 % en 1996, pour ensuite se stabiliser. Au cours de la même période, les revenus de régimes privés sont venus déloger

le revenu de travail comme première source de revenu des aînés. La part de ces pensions dans le revenu moyen a connu une augmentation de 10,5 points de pourcentage entre 1980 et 2002, alors que celle tirée d'une prestation de travail reculait de 6,6 points de pourcentage. Bref, contrairement à ce qu'estimait Pedersen (2004), l'analyse approfondie de la situation des aînés canadiens révèle qu'un processus de privatisation des sources de revenu à la retraite a eu lieu (Mo, 2005 : 140).

L'importance respective des sources de revenu ne varie pas seulement dans le temps, mais aussi entre les individus. En effet, comme les différents paliers du système canadien de la sécurité du revenu s'adressent en priorité à différents groupes sociodémographiques, le rôle qu'ils jouent pour chacun est variable. Par exemple, la PSV étant une rente fixe, et le SRG étant réduit par toute hausse de revenu, les pensions versées par les régimes publics constituent une part décroissante du revenu total au fur et à mesure que celui-ci augmente. À l'opposé, un individu qui ne bénéficierait pas d'un régime privé de retraite et n'aurait pas assez cotisé au RRQ pour profiter d'une pension complète compterait vraisemblablement plus sur la PSV et le SRG.

Ces deux exemples illustrent bien la tendance relevée par Mo (2005). Dans l'ensemble du Canada, l'importance de la PSV décroît avec l'augmentation du revenu, alors que celle des régimes privés de retraite augmente. Compte tenu du maximum des gains admissibles aux RRQ et RPC, cette source tend aussi à diminuer pour les quintiles supérieurs du revenu. Les revenus de placements gagnent, quant à eux, de l'importance chez ceux dont les revenus sont les plus élevés.

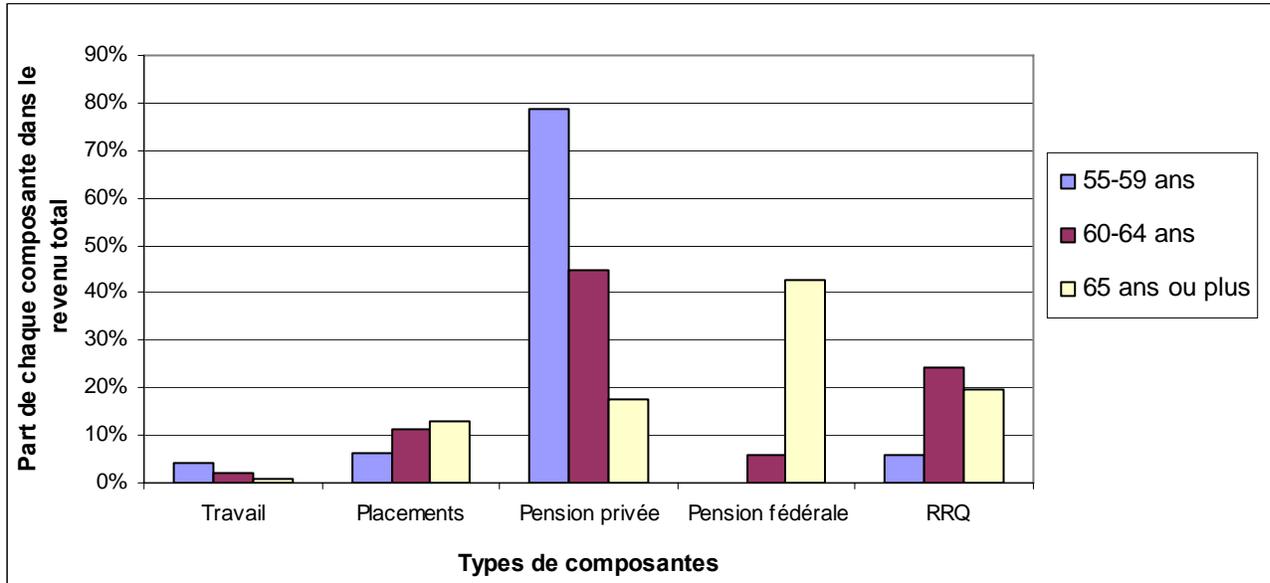
Nous analysons maintenant, à l'aide des données du recensement de 2001 et de notre définition de *retraités*, la part des principales composantes du revenu total des Québécois retraités par sexe et groupe d'âge. Nous avons retenu cinq catégories de revenu, soit le revenu de travail, le revenu de placements, le revenu de régimes complémentaires de retraite et de REER, les rentes du RPC ou du RRQ et le revenu de pension du gouvernement fédéral, soit principalement la PSV et le SRG.

À partir du graphique 4, nous constatons ce qui suit :

- Le revenu de placements est plus important que le revenu de travail, tant pour les hommes que pour les femmes à la retraite. Ce revenu représente environ 10 % du revenu total, avec peu de variation selon le sexe ou l'âge.
- La part du revenu total tiré des régimes complémentaires de retraite et des REER atteint son maximum chez les retraités de 55 à 59 ans, étant donné les règles d'accès aux divers types de revenus de pension et la définition de *retraité* que nous avons retenue. La part des revenus de régimes privés dans le revenu total est la même pour les hommes et pour les femmes de 55 à 59 ans, soit environ 80 %. Pour les retraités de 60 ans ou plus, elle est plus faible pour les femmes que pour les hommes, reflétant sans doute leur historique d'emploi, avec à la fois un taux de participation au marché du travail et des salaires plus élevés pour les hommes que pour les femmes⁶. Cette source de revenu demeure l'une des plus importantes, sinon la première, quel que soit le groupe d'âge. Il s'agit d'un résultat similaire à celui obtenu par la RRQ (2006) et rapporté ci-dessus.
- La part du revenu total des retraités tiré des prestations des régimes fédéraux devient significative après 65 ans ; cette part est aussi plus importante pour les femmes que pour les hommes, soit 40 % versus 25 %.
- La part du revenu total tiré des rentes versées par le RRQ ou le RPC est de l'ordre de 20 % pour les retraités, hommes ou femmes, âgés de 60 ans ou plus. Le faible pourcentage avant 60 ans s'explique par la présence de prestations d'invalidité et de celles de conjoint survivant. Le résultat pour les 60 ans ou plus est similaire à celui obtenu par la RRQ (2006), comme nous l'avons mentionné ci-dessus.

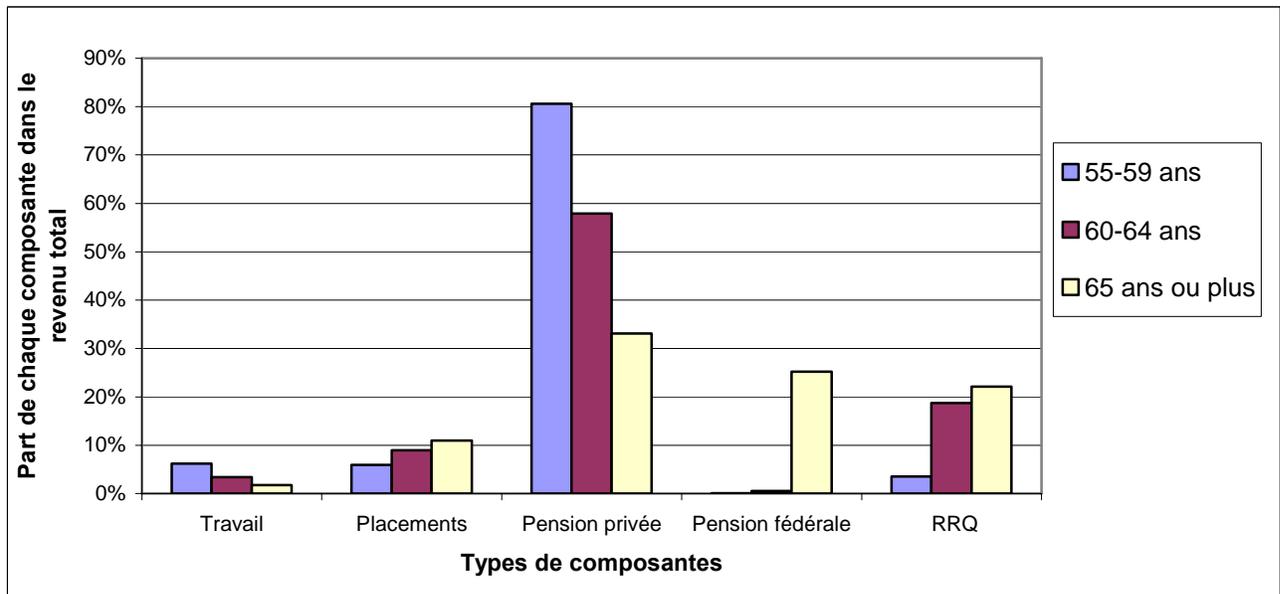
⁶ Le lecteur trouvera, au chapitre 3, de l'information sur ces deux facteurs.

Graphique 4 : Part en pourcentage des composantes du revenu total des femmes retraitées, par groupe d'âge, Québec, 2000



Source : tableau B-3.

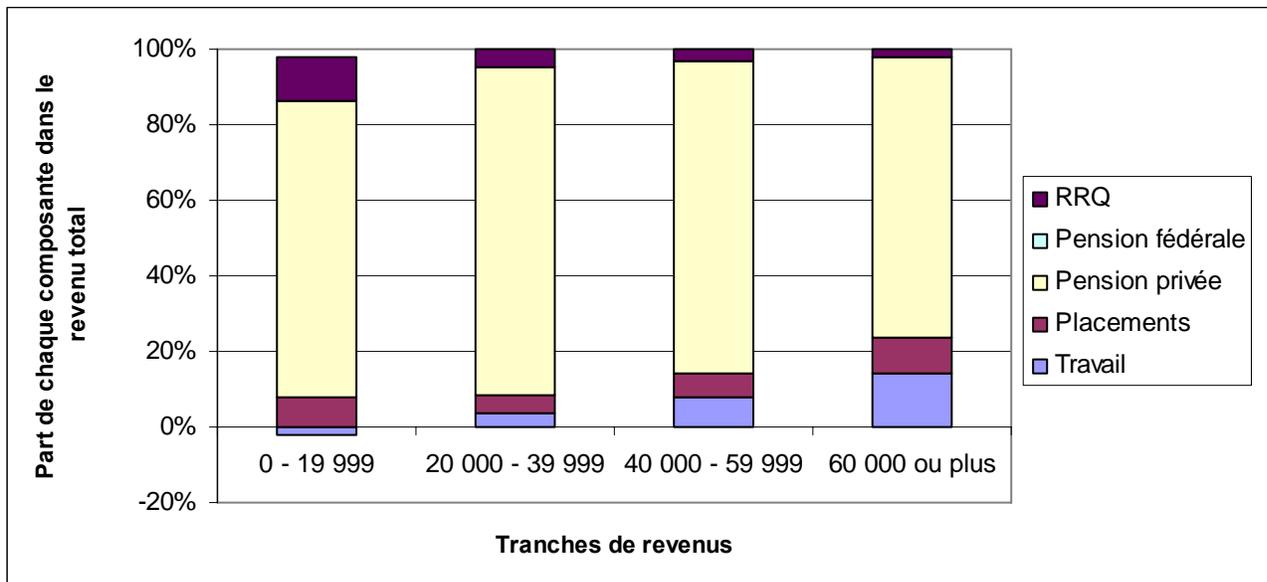
Graphique 5 : Part en pourcentage des composantes du revenu total des hommes retraités, par groupe d'âge, Québec, 2000



Source : tableau B-3.

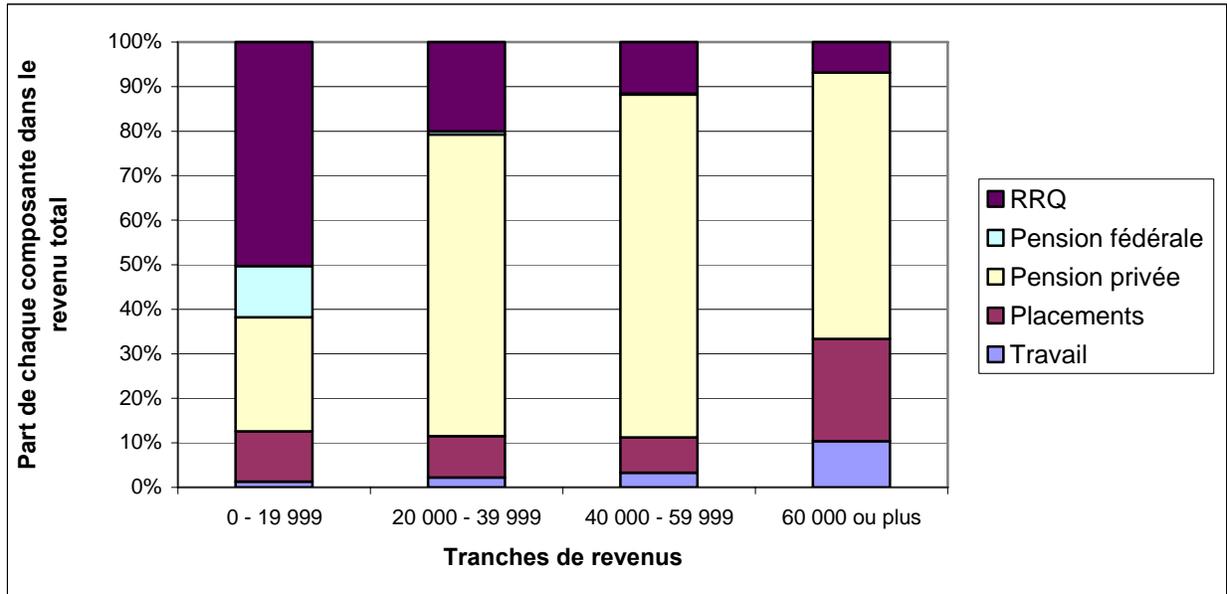
Nous pouvons également examiner la composition du revenu total. Les quatre graphiques suivants (6 à 9) portent respectivement sur les 55 à 59 ans, les 60 à 64 ans, les 65 ans ou plus et l'ensemble des retraités, regroupés en quatre tranches de revenus, soit 0-19 999 \$, 20 000-39 999 \$, 40 000-59 999 \$ et 60 000 \$ ou plus. Les limites de ces classes de revenus ont été choisies après un examen préliminaire des résultats plus détaillés pour assurer une certaine homogénéité à chacune d'entre elles. Pour simplifier la présentation, nous avons regroupé les hommes et les femmes.

Graphique 6 : Part des composantes du revenu total des Québécois retraités âgés entre 55-59 ans, 2000



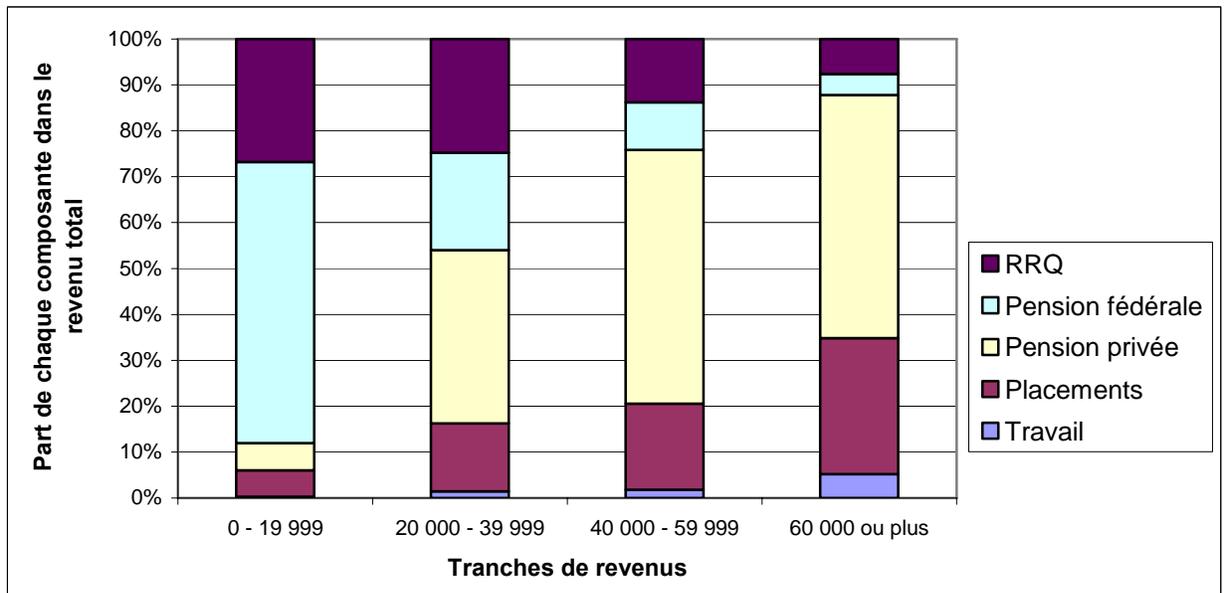
Source : tableau B-4 (les données ont été ajustées à une base de 100 %).

Graphique 7 : Part des composantes du revenu total des Québécois retraités âgés entre 60-64 ans, 2000



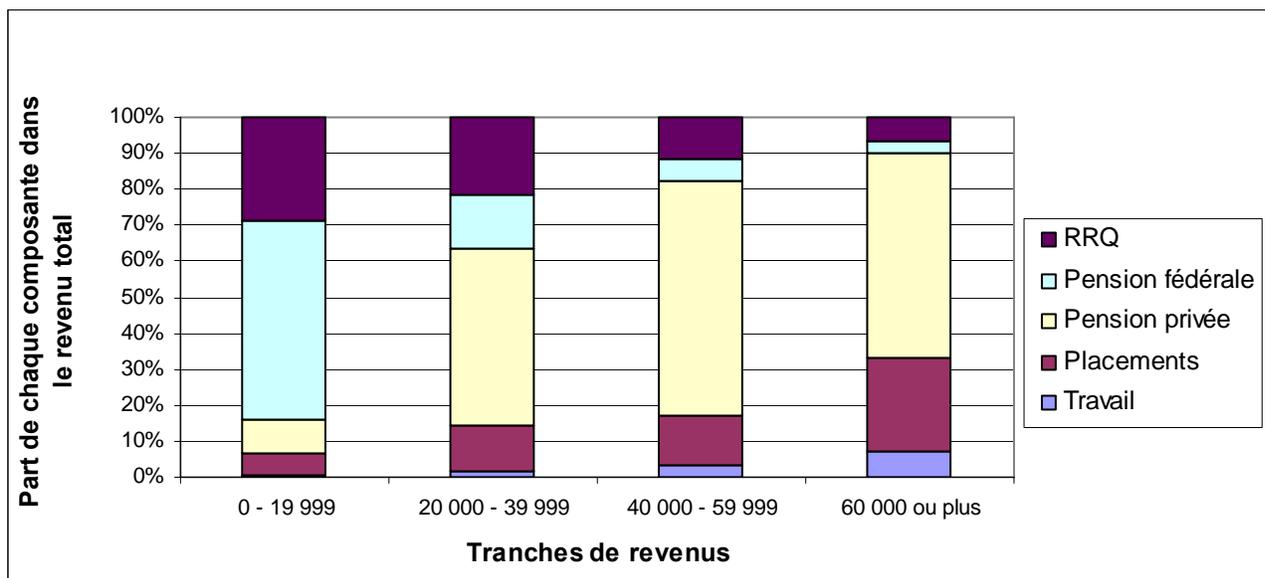
Source : tableau B-4 (les données ont été ajustées à une base de 100 %).

Graphique 8 : Part des composantes du revenu total des Québécois retraités âgés de 65 ans ou plus, 2000



Source : tableau B-4 (les données ont été ajustées à une base de 100 %).

Graphique 9 : Part des composantes du revenu total des Québécois retraités, 2000



Source : tableau B-4 (les données ont été ajustées à une base de 100 %).

Le graphique 6 présente la part des cinq sources de revenu dans le revenu total des retraités québécois âgés entre 55 et 59 ans. L'importance du revenu de travail augmente avec le revenu total des individus. Pour ceux ayant un revenu total de 60 000 \$ ou plus, cette source représente environ 13 % du total. La rente du RRQ correspond à des pensions de survivant ou d'invalidité. La proportion du revenu total provenant de prestations de régimes privés est évidemment dominante pour toutes les tranches de revenus.

En ce qui concerne les retraités âgés entre 60 et 64 ans, le graphique 7 illustre que la rente du RRQ est la source de revenu la plus importante chez ceux touchant un revenu total inférieur à 20 000 \$; ensuite, comme dans le cas des retraités âgés de 55 à 59 ans, les revenus des régimes privés constituent aussi leur principale source de revenu. Nous pouvons constater l'importance des revenus de pension fédérale dans le groupe des personnes ayant des revenus de moins de 20 000 \$ par an. À partir de 40 000 \$, les revenus de placements et de travail sont de plus en plus importants. Pour les retraités les mieux nantis, ces revenus représentent respectivement 22 % et 10 % du revenu total.

Le graphique 8 présente la répartition des différentes sources de revenu des retraités âgés de 65 ans ou plus. La pension des régimes fédéraux est la principale source de revenu des retraités dont le revenu annuel est inférieur à 20 000 \$. La rente du RRQ ou du RPC est particulièrement importante

pour les retraités recevant moins de 40 000 \$. À partir de ce seuil, les prestations tirées de régimes privés de retraite sont clairement la principale source de revenu. Finalement, la proportion des revenus de placements augmente avec le revenu total.

Le graphique 9 présente la même information pour l'ensemble des retraités. La composition de leur revenu est semblable à celle observée pour les retraités de 65 ans ou plus, avec une part plus prédominante des prestations tirées des régimes privés de retraite, particulièrement pour les retraités dont les revenus sont supérieurs à 40 000 \$.

Le tableau 4 donne la répartition des revenus totaux de retraite par groupe d'âge pour l'ensemble des retraités québécois, selon les données fournies par le ministère du Revenu du Québec (MRQ).

Tableau 4 : Répartition des retraités québécois par groupe d'âge, 2000

| Groupes d'âges | 0-19 999 \$ | 20 000-39 999 \$ | 40 000-59 999 \$ | 60 000 \$ ou plus |
|-----------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 55-59 ans | 25,64 % | 47,95 % | 20,19 % | 6,21 % |
| 60-64 ans | 58,29 % | 26,86 % | 11,09 % | 3,77 % |
| 65 ans ou plus | 67,31 % | 23,74 % | 5,84 % | 3,11 % |
| Tous | 63,52 % | 25,60 % | 7,48 % | 3,39 % |

Source : ministère du Revenu du Québec.

Près de 70 % des retraités de 55 à 59 ans ont un revenu total de retraite entre 20 000 \$ et 60 000 \$. La grande majorité des 65 ans ou plus, soit plus de 90 %, retirent des revenus inférieurs à 40 000 \$, alors que cette proportion est de plus de 85 % pour les retraités de 60 à 64 ans. Finalement, environ 90 % de l'ensemble des retraités ont un revenu total de retraite inférieur à 40 000 \$, et pour plus de 60 %, il est inférieur à 20 000 \$.

En résumé

- Nous avons constaté que la proportion des personnes retraitées passe de 16 % chez les 55 à 59 ans à 99 % chez les 80 ans ou plus et que dans le groupe des 60 à 64 ans, la majorité, soit 54 %, est retraitée. Chez les 65 ans ou plus, 95 % des individus sont retraités. Ce pourcentage passe de 90 % chez les 65 à 69 ans à 99 % chez les 80 ans ou plus ; à noter que les hommes sont légèrement plus actifs que les femmes dans l'ensemble des groupes.
- Nous avons constaté également que le revenu total moyen des hommes et des femmes retraités âgés de 55 à 59 ans est le plus élevé parmi l'ensemble des retraités. Le revenu total diminue entre le groupe des 55 à 59 ans et celui des 60 à 64 ans, puis varie peu pour les autres groupes d'âges.
- Plus de 60 % des retraités québécois ont un revenu inférieur à 20 000 \$, selon les données du ministère du Revenu du Québec en 2000.
- Nous avons examiné la composition des revenus des retraités selon leur âge et quatre tranches de revenus. Nous avons alors constaté que les régimes complémentaires de retraite et les REER constituent une importante source de revenu, souvent la première, quel que soit le groupe d'âge. De plus, la part du revenu total des retraités tirée des prestations des programmes fédéraux devient significative à compter de 65 ans. En outre, la part du revenu total tiré du RRQ ou du RPC est de l'ordre de 20 % pour les retraités de 60 ans ou plus, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, lorsque nous examinons la situation des individus selon leur niveau de revenu, nous constatons que plus il est élevé, plus la part des revenus provenant des régimes complémentaires de retraite et des REER l'est aussi.

CHAPITRE 3 COMPARAISON DES RETRAITÉS DU QUÉBEC AVEC CEUX DES AUTRES RÉGIONS DU CANADA

Ce chapitre compare les revenus des retraités du Québec, avant et après correction par rapport aux écarts du coût de la vie, à ceux des résidents de quatre autres régions du Canada. Il présente ensuite les facteurs susceptibles d'expliquer les écarts observés. Nous comparons la situation au Québec avec celle des régions de l'Atlantique, de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique. Nous avons choisi une comparaison interrégionale, et non pas interprovinciale, car cela nous assure des échantillons représentatifs dans chaque cas (ce qui ne serait pas le cas pour toutes les provinces) et réduit le nombre de comparaisons, tout en permettant celle avec l'Ontario, la voisine immédiate du Québec.

3.1 Disparités des revenus des retraités entre les différentes provinces canadiennes

Les écrits sur ce sujet indiquent que des disparités existent entre le revenu nominal moyen des retraités habitant les différentes provinces. De fait, malgré la croissance des dernières années, les retraités québécois touchent en moyenne des revenus plus faibles que ceux de l'ensemble du Canada. Ce constat est nuancé toutefois par la Régie des rentes du Québec (2006)⁷ sur la base de trois observations.

Premièrement, bien que le revenu nominal des 65 ans ou plus au Québec soit relativement faible, son taux de croissance sur la période de 1981 à 2001 est identique à celui de l'ensemble du Canada, soit 28 %. C'est donc dire que l'amélioration de la situation financière des aînés québécois s'est produite à un rythme normal par rapport aux autres régions du pays⁸. Ce sont les provinces de l'Atlantique qui ont connu la plus forte hausse, alors que la croissance du revenu des personnes âgées de l'Ontario et de l'Ouest du pays a eu lieu à un rythme plus lent (RRQ, 2006).

Deuxièmement, l'écart entre le revenu nominal moyen dans les provinces n'est pas limité aux strates des plus âgés de la population. Comme il est aussi présent chez les plus jeunes, il est probable que cet écart soit le reflet de différences structurelles entre les économies des provinces.

⁷ L'étude de la RRQ porte sur l'ensemble des personnes âgées de 65 ans ou plus.

⁸ Il faut cependant noter que la plus grande part de la croissance au Québec a eu lieu durant la décennie 1981-1991.

Enfin, la comparaison directe du revenu nominal des personnes âgées de 65 ans ou plus qui habitent dans les différentes provinces peut conduire à un portrait biaisé de la situation, puisqu'elle ne tient pas compte des multiples facteurs qui affectent le niveau de bien-être que confère le revenu. C'est notamment le cas du coût de la vie et de la composition du ménage, deux variables à considérer. Par exemple, Statistique Canada mesure un indice comparatif des prix de détail entre les villes canadiennes pour certains groupes de biens et de services à la consommation, et évalue que les prix au détail à Montréal sont approximativement 15 % plus faibles qu'à Toronto. Cela peut avoir un impact décisif sur le pouvoir d'achat des personnes âgées de 65 ans ou plus habitant l'une ou l'autre de ces villes.

Le tableau 5 présente l'évolution des revenus pour l'ensemble des aînés de 65 ans ou plus de 1981 à 2001.

Tableau 5 : Revenu total moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus selon les provinces, 1981, 1991 et 2001

| Provinces | Revenu total moyen* | | | | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------|-----------|---------------|---------------|-----------|---------------|---------------|-----------|
| | 1981 | 1991 | Variation | 1991 | 2001 | Variation | 1981 | 2001 | Variation |
| | (\$) | (\$) | (%) | (\$) | (\$) | (%) | (\$) | (\$) | (%) |
| Québec | 16 035 | 19 196 | 20 | 19 196 | 20 558 | 7 | 16 035 | 20 558 | 28 |
| Provinces de l'Atlantique | 15 245 | 18 018 | 18 | 18 018 | 20 542 | 14 | 15 245 | 20 542 | 35 |
| Ontario | 20 173 | 22 354 | 11 | 22 354 | 25 190 | 13 | 20 173 | 25 190 | 25 |
| Provinces de l'Ouest | 19 575 | 22 036 | 13 | 22 036 | 24 512 | 11 | 19 575 | 24 512 | 25 |
| Canada** | 18 521 | 21 445 | 16 | 21 445 | 23 627 | 10 | 18 521 | 23 627 | 28 |
| Hommes | | | | | | | | | |
| - Québec | 20 776 | 24 173 | 16 | 24 173 | 26 537 | 10 | 20 776 | 26 537 | 28 |
| - Provinces de l'Atlantique | 18 535 | 21 902 | 18 | 21 902 | 25 382 | 16 | 18 535 | 25 382 | 37 |
| - Ontario | 25 545 | 27 564 | 8 | 27 564 | 31 332 | 14 | 25 545 | 31 332 | 23 |
| - Provinces de l'Ouest | 24 893 | 27 735 | 11 | 27 735 | 29 376 | 6 | 24 893 | 29 376 | 18 |
| Canada – Hommes** | 23 535 | 27 069 | 15 | 27 069 | 29 227 | 8 | 23 535 | 29 227 | 24 |
| Femmes | | | | | | | | | |
| - Québec | 12 644 | 15 680 | 24 | 15 680 | 16 153 | 3 | 12 644 | 16 153 | 25 |
| - Provinces de l'Atlantique | 12 539 | 15 071 | 20 | 15 071 | 16 851 | 12 | 12 539 | 16 851 | 34 |
| - Ontario | 16 187 | 18 515 | 14 | 18 515 | 20 373 | 10 | 16 187 | 20 373 | 26 |
| - Provinces de l'Ouest | 15 158 | 17 577 | 16 | 17 577 | 20 572 | 17 | 15 158 | 20 572 | 36 |
| Canada – Femmes** | 14 670 | 17 252 | 18 | 17 252 | 19 270 | 12 | 14 670 | 19 270 | 31 |

* En dollars constants de 2001.

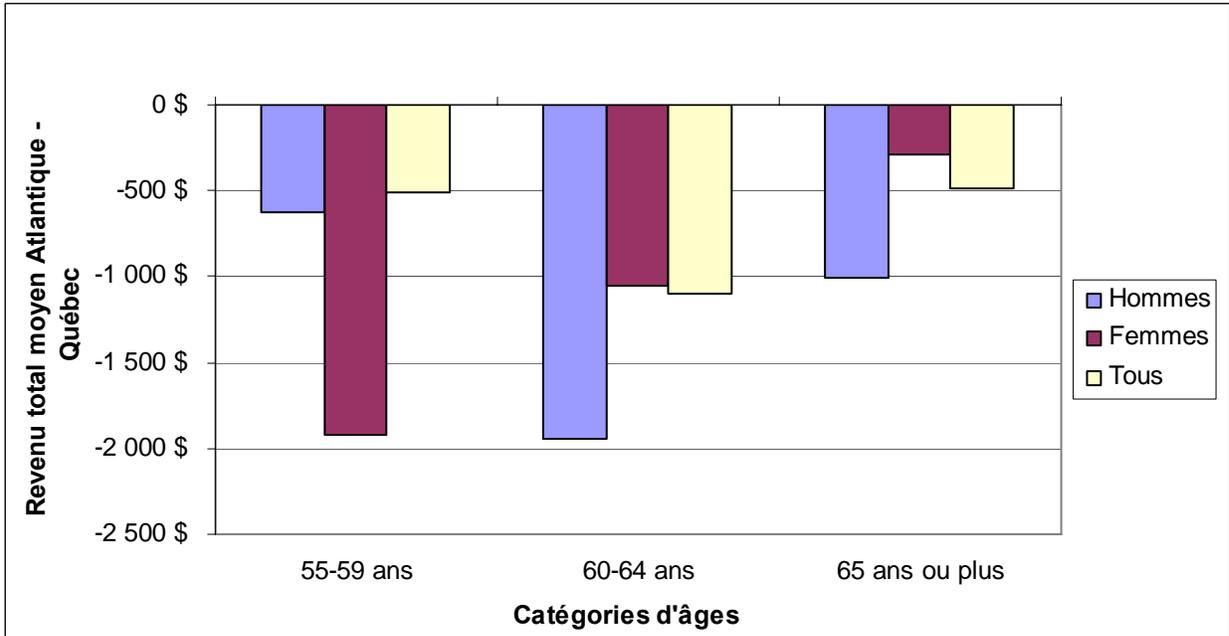
** Incluant les individus qui ne peuvent être classés dans aucune des provinces à cause de la confidentialité des données.

Source : RRQ, 2006 : 33.

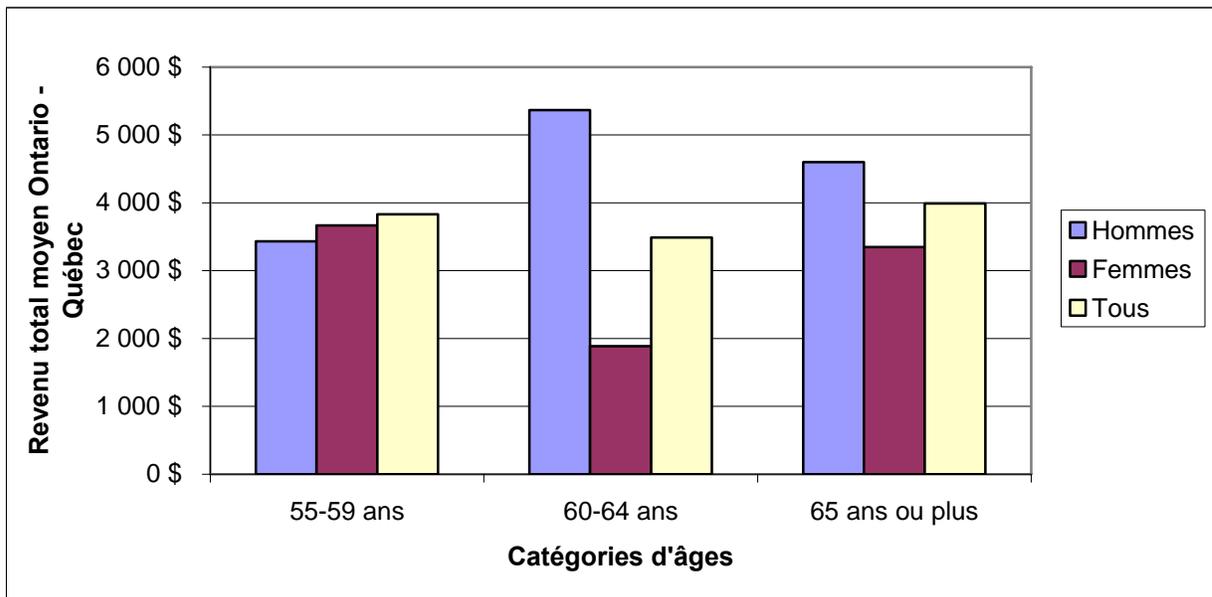
En nous référant à la définition de *retraité* du présent rapport et en nous basant sur les données de Statistique Canada, nous présentons, aux graphiques 10 à 13, l'écart entre le revenu moyen des retraités de chaque région et celui du Québec. Nous calculons ce dernier comme suit : Revenu moyen Région X – Revenu moyen Québec. Par conséquent, si ce revenu est plus élevé au Québec, cela génère un montant négatif, et s'il est plus faible, un montant positif. À l'examen de ces graphiques, nous constatons ce qui suit :

- Les retraités de l'Atlantique ont un revenu moyen plus faible que ceux du Québec, quel que soit leur âge ou leur sexe. L'écart le plus élevé est observé chez les hommes de 60 à 64 ans, soit 1 900 \$, alors que chez les femmes de 65 ans ou plus, il est de l'ordre de 300 \$.
- Les retraités de l'Ontario ont des revenus plus élevés que ceux du Québec d'au moins 3 000 \$, sauf pour les femmes de 60 à 64 ans, où l'écart est inférieur à 2 000 \$.
- Les retraités des Prairies et de la Colombie-Britannique ont des revenus de retraite plus élevés que ceux du Québec, sauf pour les individus âgés de 55 à 59 ans. Cela indique sans doute des conditions de prise de retraite différentes pour ce groupe d'âge entre le Québec et ces deux régions.

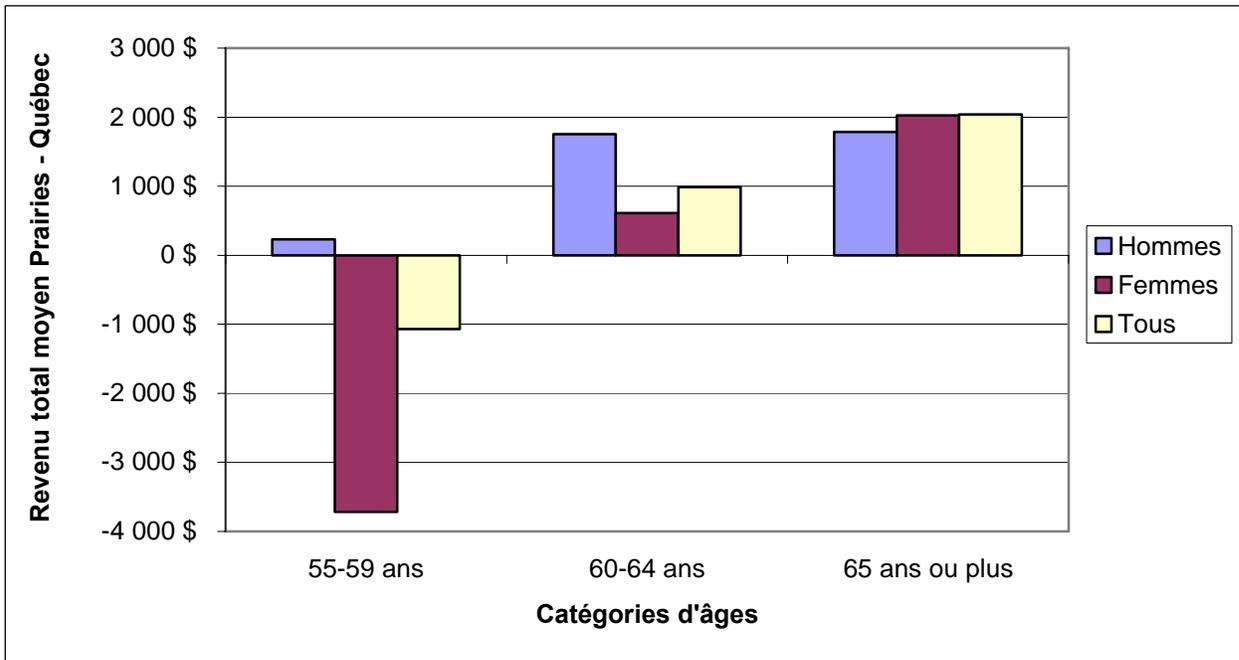
Graphique 10 : Écart entre le revenu total moyen des retraités des provinces de l'Atlantique et du Québec, 2000



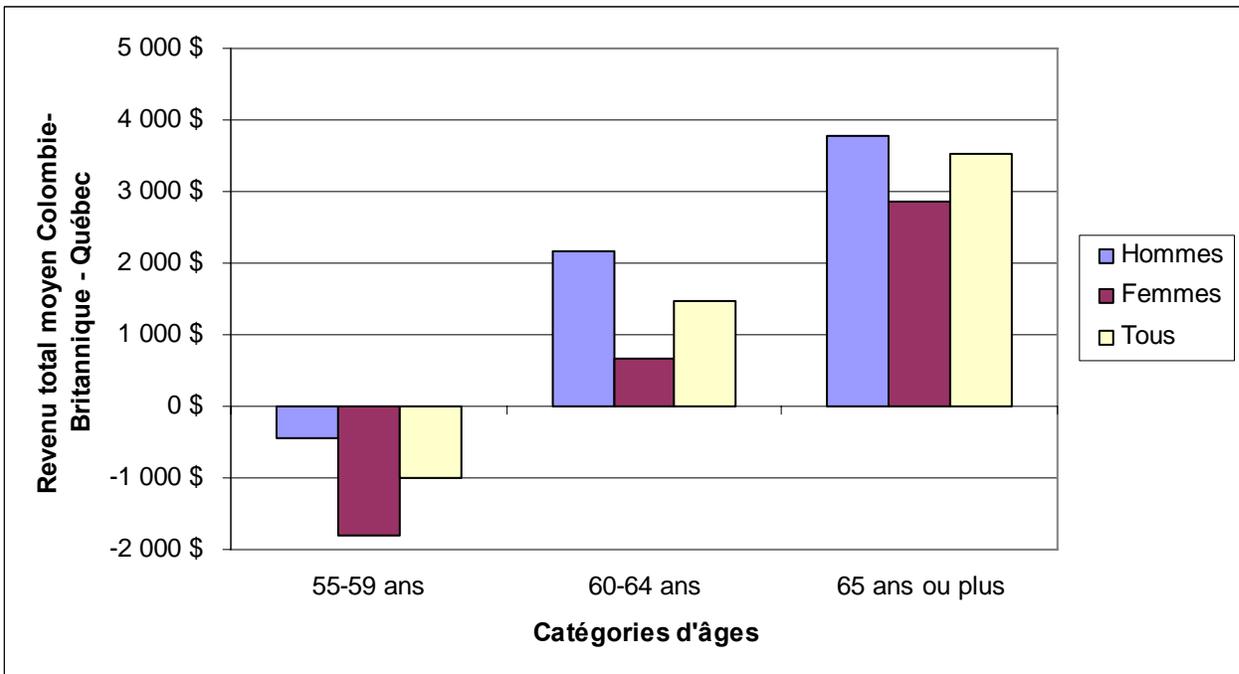
Graphique 11 : Écart entre le revenu total moyen des retraités de l'Ontario et du Québec, 2000



Graphique 12 : Écart entre le revenu total moyen des retraités des provinces des Prairies et du Québec, 2000



Graphique 13 : Écart entre le revenu total moyen des retraités de la Colombie-Britannique et du Québec, 2000



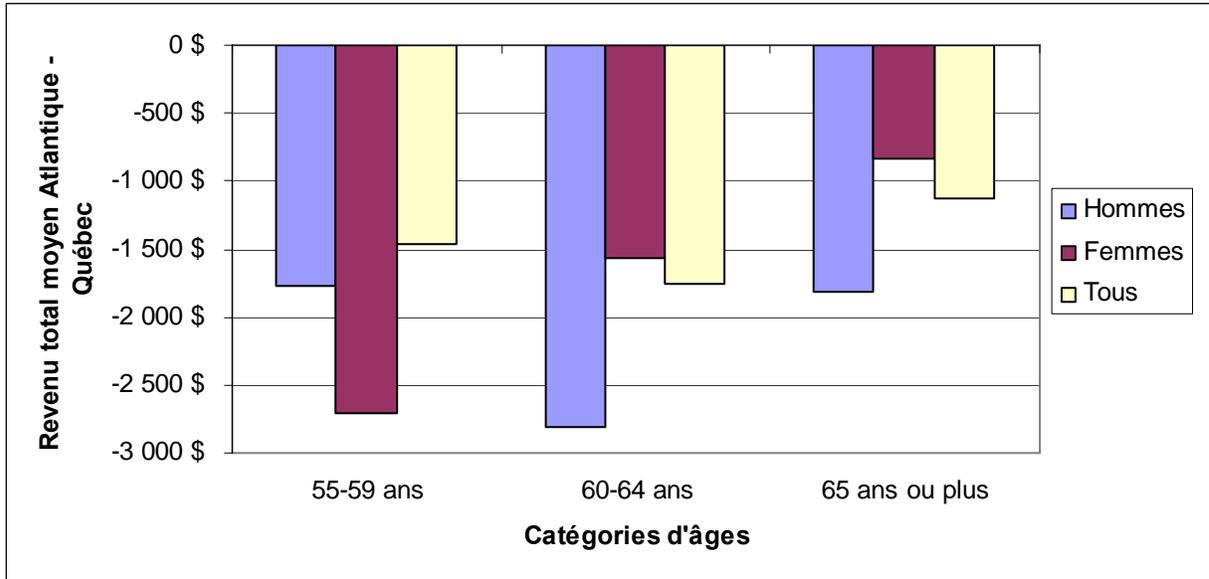
Sources des graphiques 10-13 : tableau B-5.

La comparaison présentée aux graphiques 10 à 13 souffre de ne pas tenir compte des différences dans le coût de la vie entre les lieux de résidence, comme nous en avons fait état ci-dessus. En effet, un montant de revenu identique ne permet pas d'acheter le même panier de biens et de services dans une région où les prix sont plus élevés que dans une autre. Il faut donc, si possible, ajuster les revenus nominaux pour tenir compte des différences du coût de la vie entre les régions du Canada. Cela est fait aux graphiques 14 à 17, où nous comparons les revenus des cinq régions en cause, corrigés de façon à tenir compte des différences du coût de la vie entre ces régions. L'information sur les différences entre le niveau des prix de détail pour onze villes canadiennes (une par province, plus Ottawa) est produite par Statistique Canada et n'est disponible que depuis 2000⁹. Une ville représente chacune des provinces. Nous faisons la somme des indices des quatre provinces de l'Atlantique et des trois provinces des Prairies en tenant compte de leur part respective de population au sein de leur région. Nous divisons ensuite le revenu de chaque région par cet indice, qui est normalisé à 100 pour le Canada par Statistique Canada. Donc, nous divisons les revenus au Québec par 0,95, ce qui a pour effet de les augmenter et, par exemple, les revenus en Ontario par 1,09, ce qui a pour effet de les réduire. Nous recalculons ensuite l'écart entre les différents groupes d'âges et selon le sexe pour chaque région. Ce nouvel écart dépend à la fois des valeurs initiales et du facteur de correction pour le coût de la vie¹⁰. L'examen des graphiques 14 à 17 indique qu'en tenant compte des écarts du coût de la vie, cela réduit (voire inverse) le désavantage observé entre le Québec et les trois régions localisées à l'ouest du Québec. Ainsi, un homme en Ontario de 65 ans ou plus voit l'écart entre son revenu de retraite et celui d'un Québécois du même sexe et du même âge diminuer de 3 800 \$ à 800 \$.

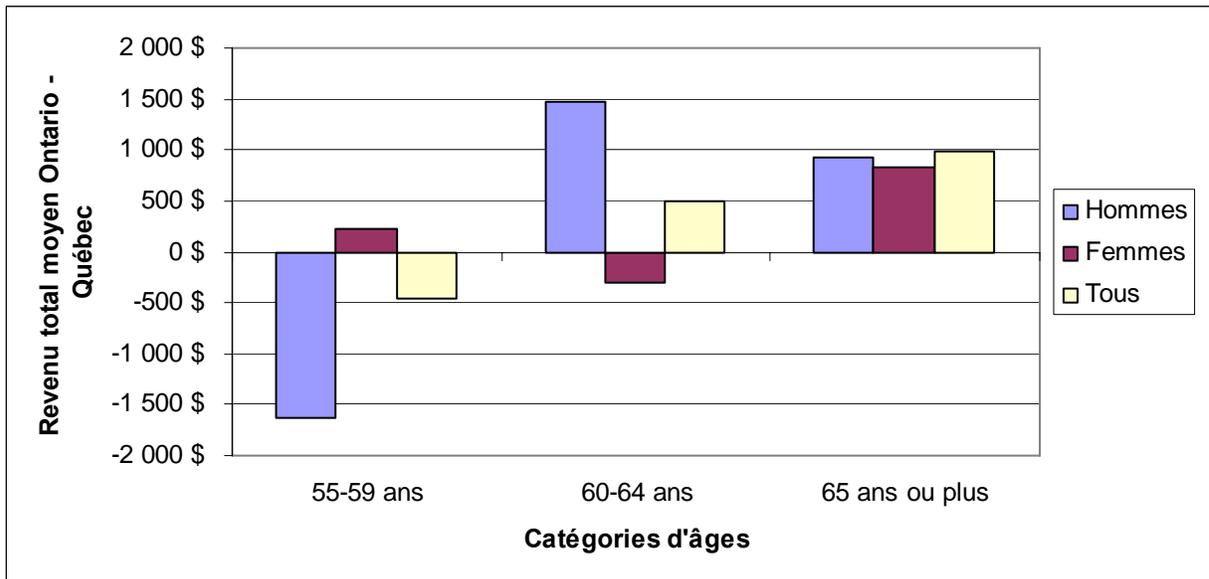
⁹ Tableau CANSIM 326-0015 : Indices comparatifs des prix de détail entre les villes pour certains groupes de biens et services à la consommation, données annuelles (indice : moyenne des villes combinées = 100). Nous utilisons l'indice pour l'ensemble des biens. Nous divisons par 0,98 pour les provinces de l'Atlantique, 0,95 pour le Québec, 1,09 pour l'Ontario, 0,93 pour les Prairies et 0,98 pour la Colombie-Britannique.

¹⁰ Illustrons par un exemple numérique. Soit la région A avec un revenu de 10 000 \$ et la région B avec un revenu de 30 000 \$. Si, après division par les indices de prix, les revenus deviennent respectivement 12 000 \$ (hausse de 20 %) et 33 000 \$ (hausse de 10 %), l'écart absolu augmente de 20 000 \$ à 21 000 \$, même si l'écart relatif a diminué de 200 % à 175 % du revenu le plus faible.

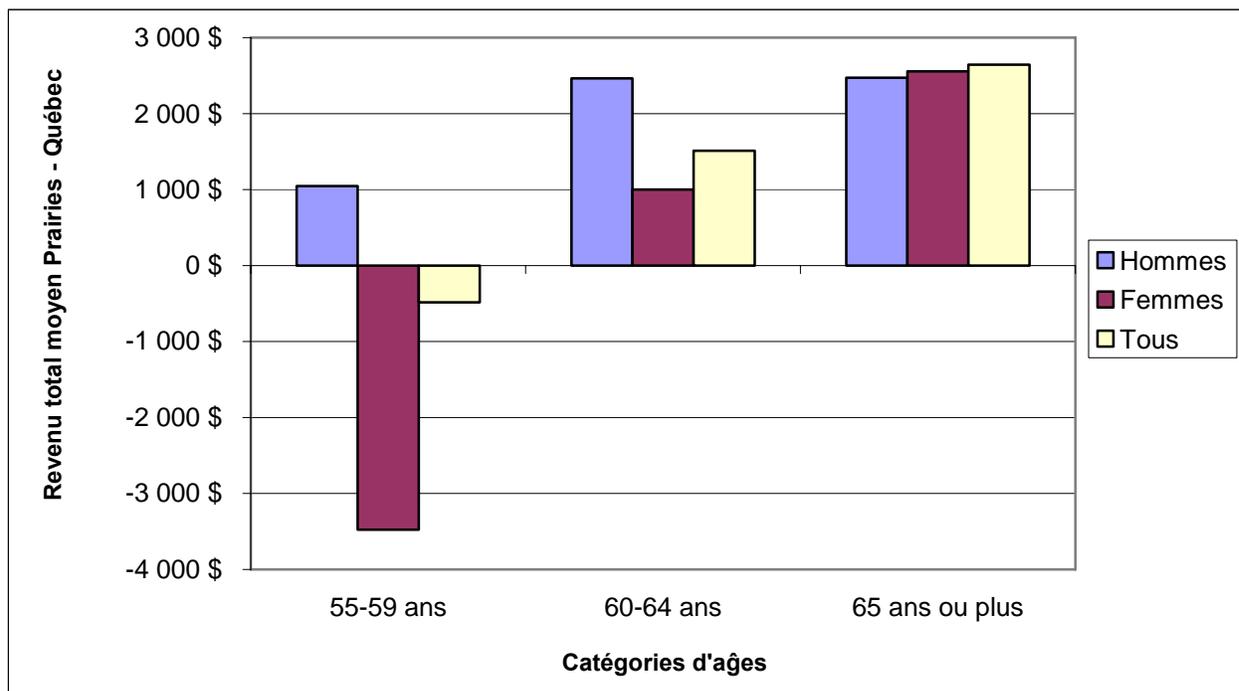
Graphique 14 : Écart entre le revenu total moyen, ajusté pour tenir compte de l'écart du coût de la vie, des retraités des provinces de l'Atlantique et du Québec, 2000



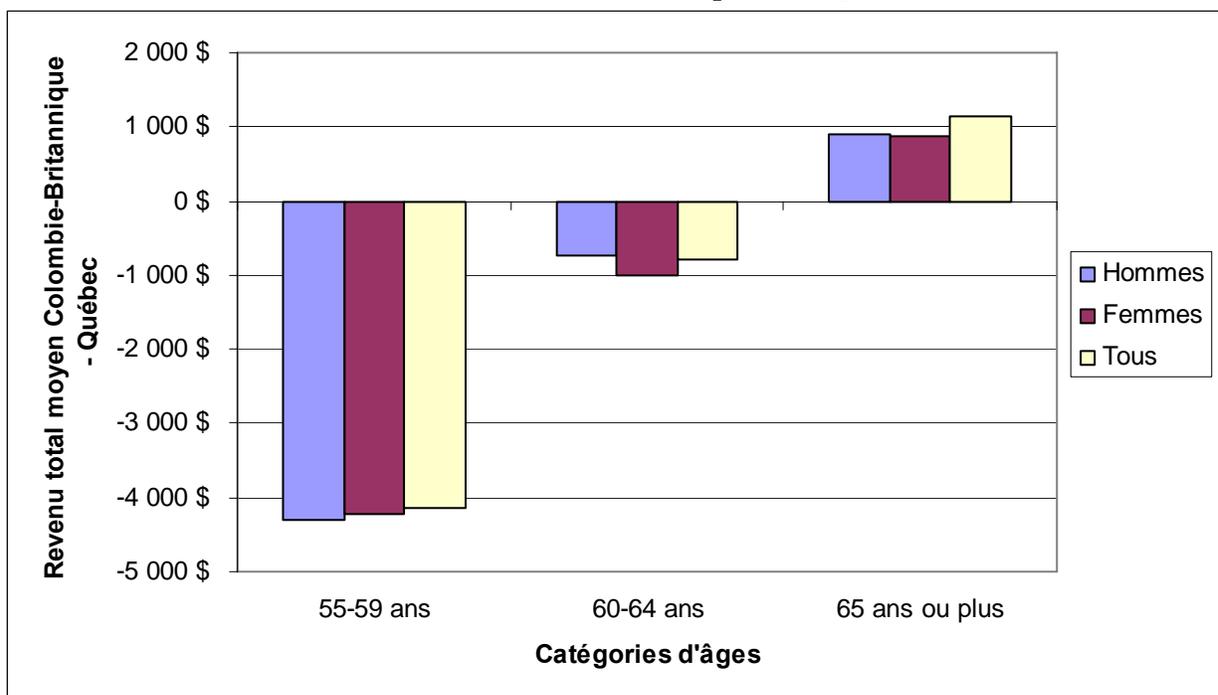
Graphique 15 : Écart entre le revenu total moyen, ajusté pour tenir compte de l'écart du coût de la vie, des retraités de l'Ontario et du Québec, 2000



Graphique 16 : Écart entre le revenu total moyen, ajusté pour tenir compte de l'écart du coût de la vie, des retraités des provinces des Prairies et du Québec, 2000



Graphique 17 : Écart entre le revenu total moyen, ajusté pour tenir compte de l'écart du coût de la vie, des retraités de la Colombie-Britannique et du Québec, 2000



Source des graphiques 14-17 : tableau B-6.

3.2 Explication des écarts

Comment peut-on expliquer ces écarts de revenus entre les retraités des diverses régions du Canada ? Nous sommes d'avis qu'il existe trois principaux éléments d'explication, soit les différences d'âge du départ à la retraite, de taux d'emploi et de rémunération.

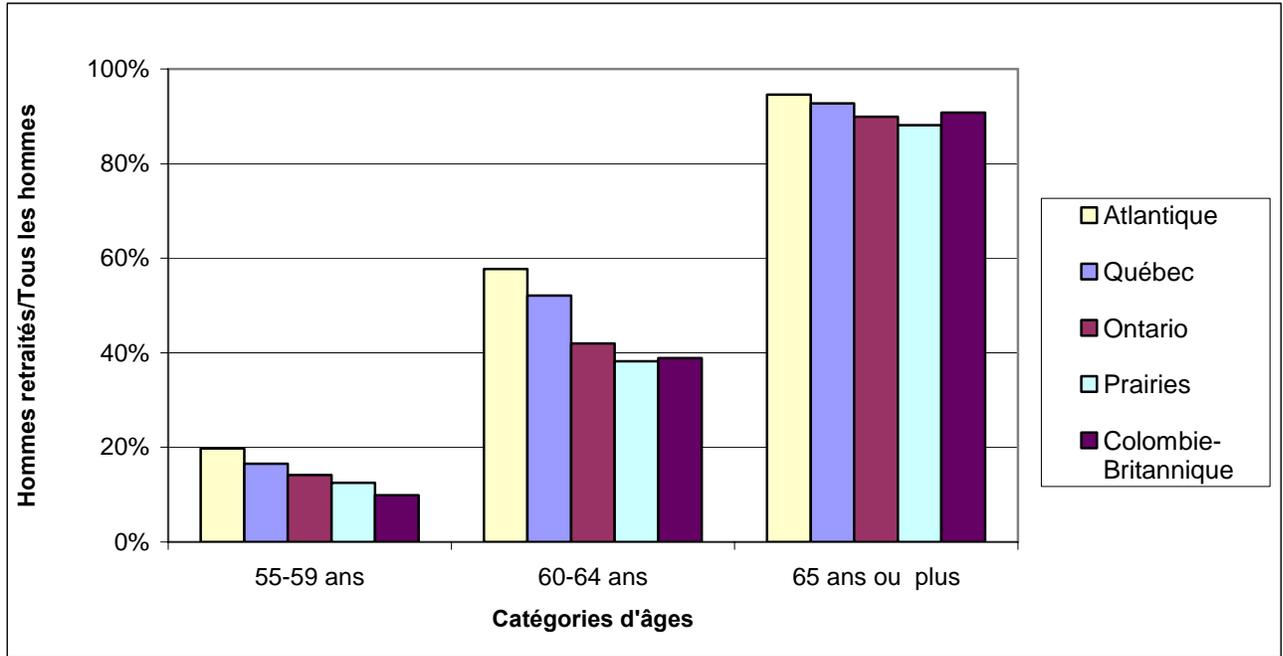
Âge du départ à la retraite

Selon notre revue de la littérature, plusieurs individus choisissent de se retirer du marché du travail avant d'avoir atteint 65 ans, l'âge normal de la retraite. En 2001, au Québec, 23 % des personnes de 55 à 59 ans et 49 % des personnes de 60 à 64 ans déclaraient être à la retraite¹¹ (RRQ, 2006). Toujours au Québec, une autre étude montrait que l'âge moyen de retrait du marché du travail, tel qu'il a été observé au cours de la période de 1994 à 1999, était de 61,1 ans pour les hommes et de 59,4 ans pour les femmes (RRQ, 2004). Gauthier et autres (2007) calculent que les Québécois prennent leur retraite plus tôt aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Selon eux, l'âge médian du passage à la retraite des hommes québécois aurait diminué approximativement de quatre ans entre 1978 et 2005, passant de 65,1 à 61,4 ans, et celui des femmes serait passé de 65,1 en 1978-1980 à 59,7 ans au cours des années 2002 à 2004 (Gauthier et autres, 2007 : 189). Pour l'ensemble du Canada, l'âge médian de la retraite était de 62,6 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes en 2005 (Statistique Canada, 2006).

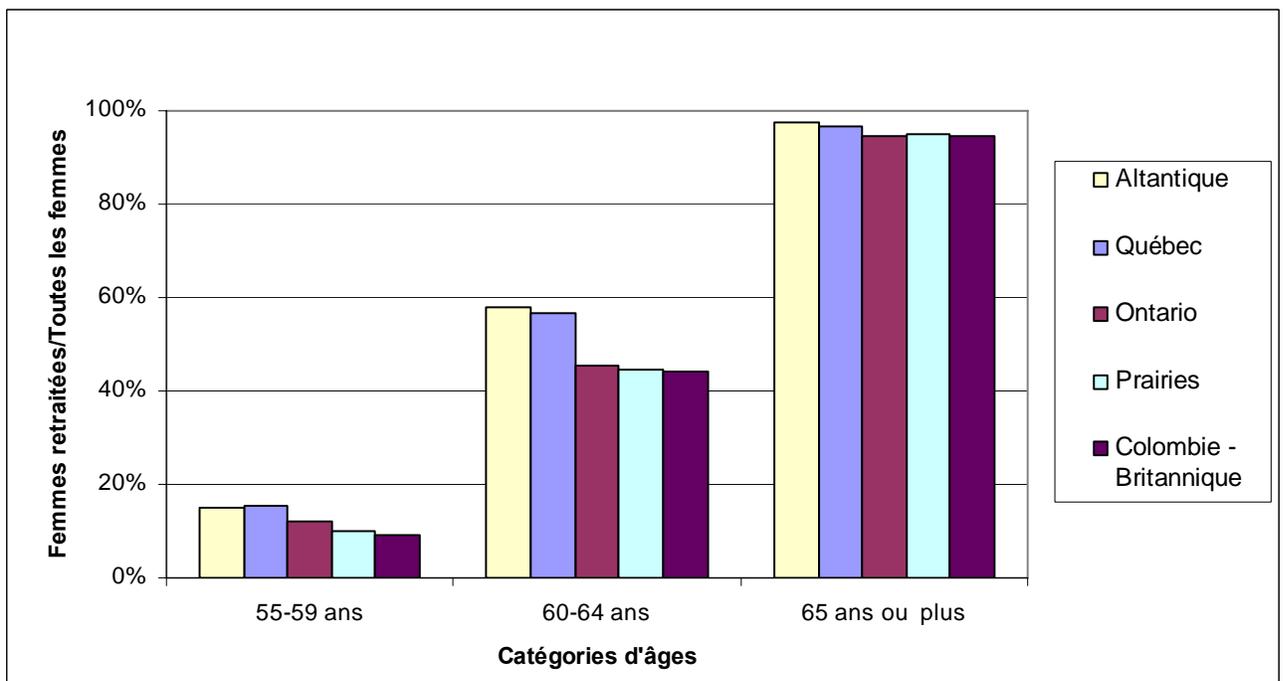
L'examen des graphiques 18 et 19 permet de constater qu'en 2001, à la lumière des données du recensement, les résidents du Québec ont pris leur retraite plus tôt que ceux des trois régions situées à l'ouest du Québec, et particulièrement par rapport à ceux de l'Ontario. Ainsi, chez les 60 à 64 ans, 52 % des hommes du Québec étaient retraités, contre 42 % en Ontario ; pour les femmes, ces pourcentages étaient respectivement de 57 et 46 %. Or, un départ plus hâtif pour la retraite s'accompagne généralement d'une pension moins élevée.

¹¹ Les individus considérés comme à la retraite sont ceux qui, dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (Statistique Canada, 2001), répondaient que leur activité principale à la fin de 2001 était la retraite. Gauthier et autres (2007 : 188) soulignent quelques-uns des problèmes liés à l'emploi de mesures basées sur l'autodéclaration.

Graphique 18 : Pourcentage des hommes retraités âgés de 55 ans ou plus, dans cinq régions canadiennes, 2001



Graphique 19 : Pourcentage des femmes retraitées âgées de 55 ans ou plus, dans cinq régions canadiennes, 2001



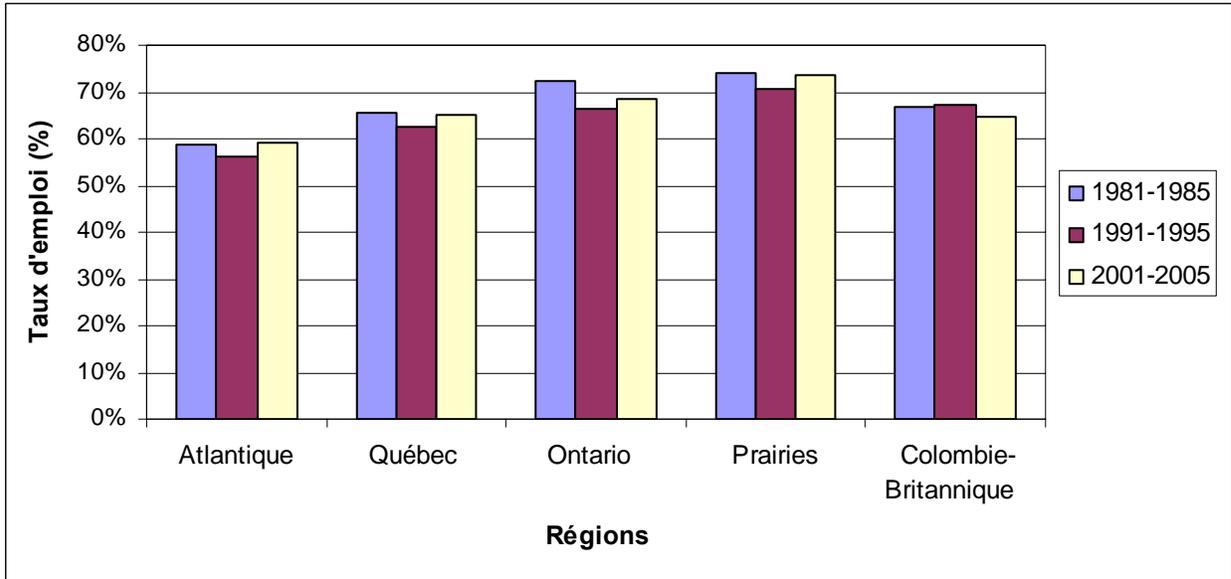
Source des graphiques 18 et 19 : tableau B-7.

Le taux d'emploi

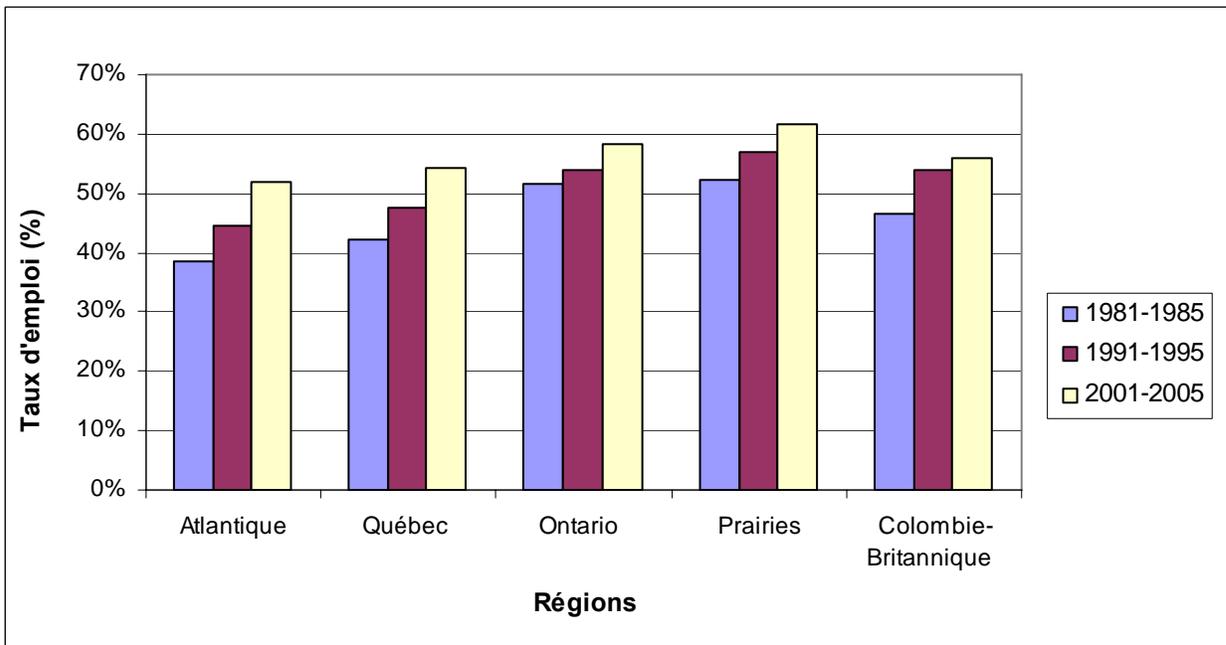
Le taux d'emploi (rapport emploi/population en âge de travailler) est le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus. Plus ce taux est élevé, plus les résidents d'une province sont susceptibles d'avoir contribué à l'un ou à l'autre des régimes de pension et, donc, d'en tirer des revenus au moment de la retraite. Les graphiques 20 et 21 présentent les taux d'emploi pour les hommes et les femmes dans les cinq régions étudiées ici. Nous y regroupons l'information par période de cinq ans pour trois périodes, soit : 1981-1985, 1991-1995 et 2001-2005¹².

¹² Données tirées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada (EPA). Nous les avons extraites du tableau 282-0087 de CANSIM. Les données pour le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique sont utilisables comme telles. Celles pour les quatre provinces de l'Atlantique et les trois provinces des Prairies doivent être combinées. Nous le faisons en octroyant à chacune son poids (annuel) dans le total de sa région de la population des 15 ans ou plus.

Graphique 20 : Taux d'emploi (non désaisonnalisé) des hommes, dans cinq régions canadiennes, 1981-2005



Graphique 21 : Taux d'emploi (non désaisonnalisé) des femmes, dans cinq régions canadiennes, 1981-2005



Source des graphiques 20 et 21 : tableau B-8.

L'examen du graphique 20 indique que les taux d'emploi des hommes ont légèrement décliné entre 1981 et 2005. Notons également que les taux d'emploi des Québécois sont inférieurs à ceux des résidents des régions pour lesquelles nous rapportons que les retraités ont des revenus plus élevés qu'au Québec.

Dans le cas des femmes, les taux d'emploi ont crû dans l'ensemble du Canada au cours de la période, les amenant à converger vers ceux des hommes. Le taux d'emploi des femmes québécoises demeure néanmoins inférieur à celui des résidentes de trois des quatre autres régions du Canada analysées ici. Or, un taux d'emploi moins élevé implique une plus faible possibilité de participer à des régimes de pension offerts par les employeurs et au RRQ.

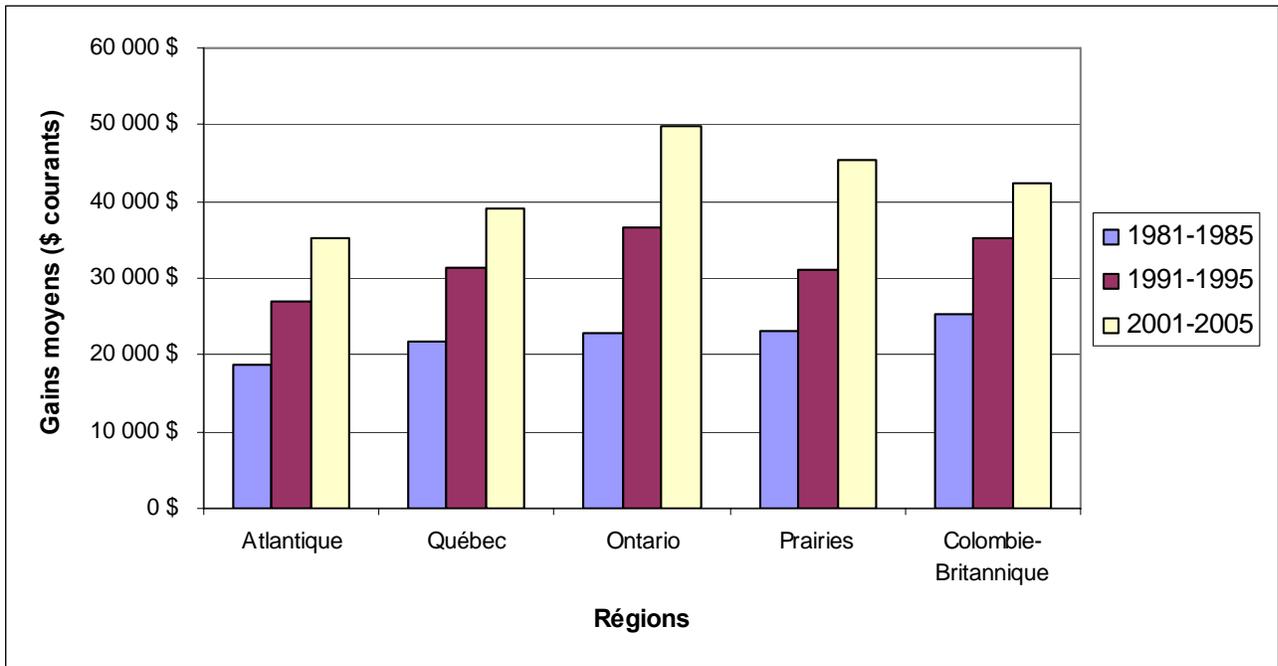
La rémunération

Analysons maintenant les gains annuels des hommes et des femmes par région¹³. Comme l'information diffusée par Statistique Canada est présentée en dollars réels de 2005, alors que nous nous intéressons à la capacité de contribuer à un régime de pension en dollars courants, nous avons effectué une conversion en dollars courants en utilisant les indices de prix provinciaux¹⁴. Le graphique 22 indique que la rémunération annuelle des hommes du Québec est plus élevée que celle des résidents de l'Atlantique, sur toute la période de 1981 à 2000, et des Prairies entre 1991 et 1995. Elle est systématiquement moins élevée que celle des résidents de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le graphique 23 montre que la situation de la rémunération relative des femmes québécoises est comme celle des hommes. Ainsi, comme les revenus tirés des régimes de pension sont habituellement fonction des gains annuels (revenus de travail), cela explique en partie l'écart entre le Québec et l'Ontario.

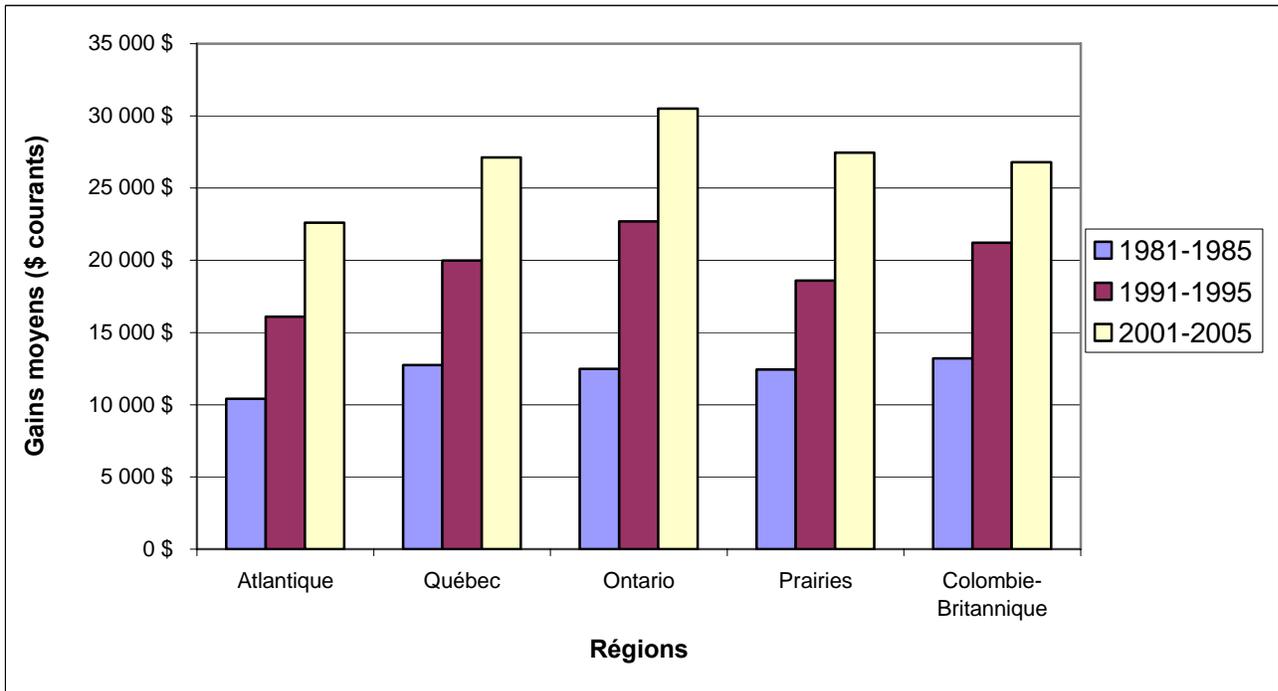
¹³ Nous utilisons l'information sur les gains annuels réels des hommes et des femmes produite par Statistique Canada pour la période de 1980 à 2005 ; nous l'avons extraite de CANSIM, au tableau 202-0102.

¹⁴ Tirés de CANSIM, tableau 326-0020, avec une valeur 100 pour 2005. Nous avons converti les dollars constants en dollars courants. Nous utilisons à nouveau une somme pondérée par la population en emploi pour les régions de l'Atlantique et des Prairies.

Graphique 22 : Gains moyens des hommes, dans cinq régions canadiennes, 1981-2005



Graphique 23 : Gains moyens des femmes, dans cinq régions canadiennes, 1981-2005



Source des graphiques 22 et 23 : tableau B-9.

En résumé

- Les retraités de l'Atlantique ont des revenus, non ajustés pour tenir compte des écarts du coût de la vie, plus faibles que ceux du Québec, tandis que les retraités de l'Ontario ont des revenus plus élevés que ceux du Québec. Les retraités des Prairies et de la Colombie-Britannique ont aussi des revenus de retraite plus élevés que ceux du Québec, sauf pour les individus âgés de 55 à 59 ans.
- En ajustant les revenus de retraite pour tenir compte des écarts du coût de la vie, nous constatons que l'écart de revenu observé entre le Québec et les trois autres régions à l'ouest du Québec diminue et que, dans certains cas, il passe de négatif à positif.
- Il y a trois principaux éléments d'explication aux écarts de revenus entre les régions : les résidents du Québec prennent plus tôt leur retraite que ceux des trois régions situées à l'ouest du Québec, et particulièrement par rapport à ceux de l'Ontario ; les taux d'emploi des Québécois ont été historiquement inférieurs à ceux des résidents de trois des quatre autres régions du Canada, soit les régions pour lesquelles nous rapportons que les retraités ont des revenus plus élevés qu'au Québec ; et la rémunération des Québécois est inférieure à celle des résidents de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Ces trois facteurs perdurent depuis près de vingt ans.

CHAPITRE 4 L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES RETRAITÉS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Dans ce chapitre, nous regardons l'évolution de la situation financière des retraités au cours des dernières années.

Les études récentes qui ont analysé l'évolution des revenus des retraités au Québec convergent pour affirmer qu'ils ont connu une hausse importante depuis le début des années 1980. Elles indiquent que la situation financière des aînés, tant au Québec qu'au Canada, s'est améliorée, et cela, tant en termes absolus que relatifs au cours des dernières années.

D'abord, la RRQ (2006) note que le revenu moyen des Québécois âgés de 65 ans ou plus est passé, en dollars constants de 2001, de 16 035 \$ en 1981 à 19 196 \$ en 1991 et à 20 558 \$ en 2001. Il s'agit d'une augmentation de 28 % en vingt ans (RRQ, 2006). Langis (2004) obtient des résultats quasi identiques.

Au niveau canadien, la tendance est à la croissance. Le Conseil consultatif national du troisième âge (2006) a observé une hausse du revenu disponible moyen des Canadiens de 65 ans ou plus pour la période de 2000 à 2004. Aussi, une étude de Statistique Canada (2006a) établit que le ratio du revenu moyen après impôt des Canadiens âgés de 35 à 44 ans par rapport à celui d'un aîné a diminué considérablement de 1980 à 2003, soit de 157 à 129 %. L'analyse des microdonnées produites par Statistique Canada¹⁵ montre que le revenu total moyen des hommes âgés de 65 ans ou plus a augmenté, en dollars constants, de 29 % entre 1981 et 2001, ce qui corrobore les observations des études précitées. Mo (2005) a mesuré le revenu disponible moyen des Canadiens âgés de 65 ans ou plus et conclut que son taux de croissance en dollars constants était de 23,2 % pour la période de 1980-2002.

Par ailleurs, l'accroissement relatif du revenu des personnes âgées s'est produit à un rythme plus rapide au Canada que dans plusieurs autres pays. La RRQ (2004 : 70) estime qu'au milieu des années 1970 le revenu disponible moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus, en pourcentage de celui des personnes âgées de 18 à 64 ans, était plus faible au Canada que dans les quatre autres pays

¹⁵ Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

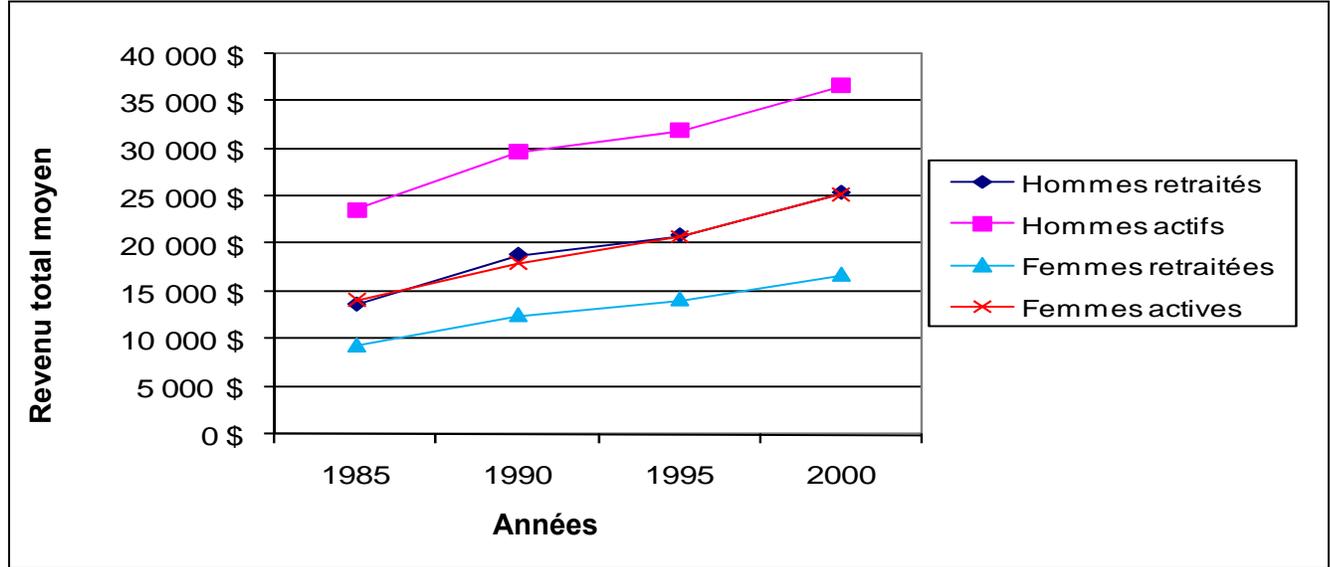
industrialisés (États-Unis, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) retenus aux fins de comparaison. Au milieu des années 1990, il a pris la tête de ce groupe.

Comment expliquer cette augmentation des revenus des personnes âgées au Québec et au Canada ? Par une multiplicité de facteurs. À notre avis, le développement des régimes de retraite au Québec et au Canada, qu'ils soient publics ou privés, constitue toutefois un facteur important.

D'abord, le RRQ et le RPC ont été mis en œuvre en 1966, et ce n'est que récemment que des cohortes d'aînés sont arrivées à la retraite en y ayant cotisé durant assez longtemps pour en retirer une pleine pension basée sur le salaire canadien industriel moyen. Selon les auteurs qui se sont intéressés à la question, la maturation de ces régimes a contribué à la hausse du revenu des aînés (Myles, 2000 ; Mo, 2005). Ensuite, les régimes privés de retraite (individuels ou collectifs) ont connu un essor important. Langis (2004 : 234) a estimé que les Québécois âgés de 65 ans ou plus tiraient deux fois plus des prestations des régimes privés de retraite en 2001 qu'en 1981. Cet accroissement aurait donc aussi contribué à l'augmentation des revenus des retraités (Mo, 2005). L'effet de ces changements dans les régimes de retraite sur le revenu des aînés s'explique aussi en partie par la croissance importante de la participation des femmes au marché du travail.

Nous présentons, au graphique 24, l'évolution, en termes nominaux, du revenu annuel moyen des retraités et celle du revenu de travail annuel moyen des Québécois. À son examen et à l'aide du tableau B-10, nous constatons que les revenus en termes nominaux des hommes retraités ont augmenté au cours de la période de 1985 à 2000 plus rapidement que ceux des hommes actifs (85 % versus 55 %). Chez les femmes, l'augmentation était similaire pour les femmes actives et retraitées.

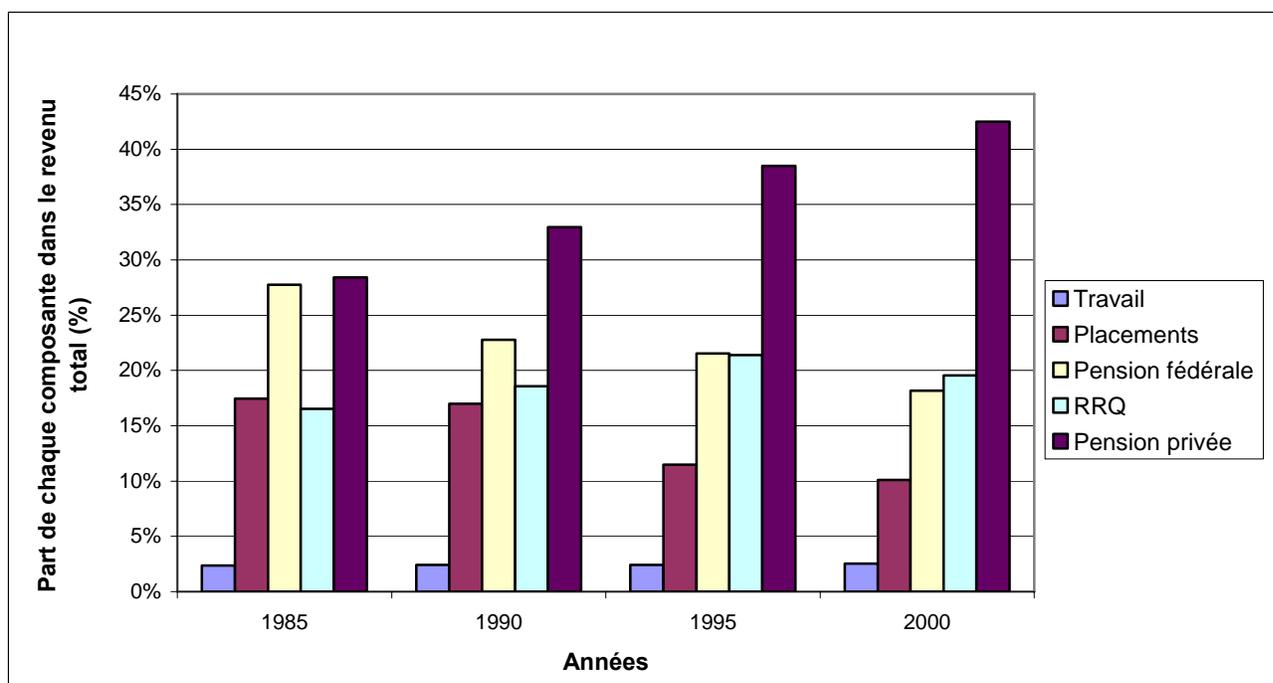
Graphique 24 : Revenu total moyen des femmes et des hommes retraités et actifs, Québec, 1985-2000



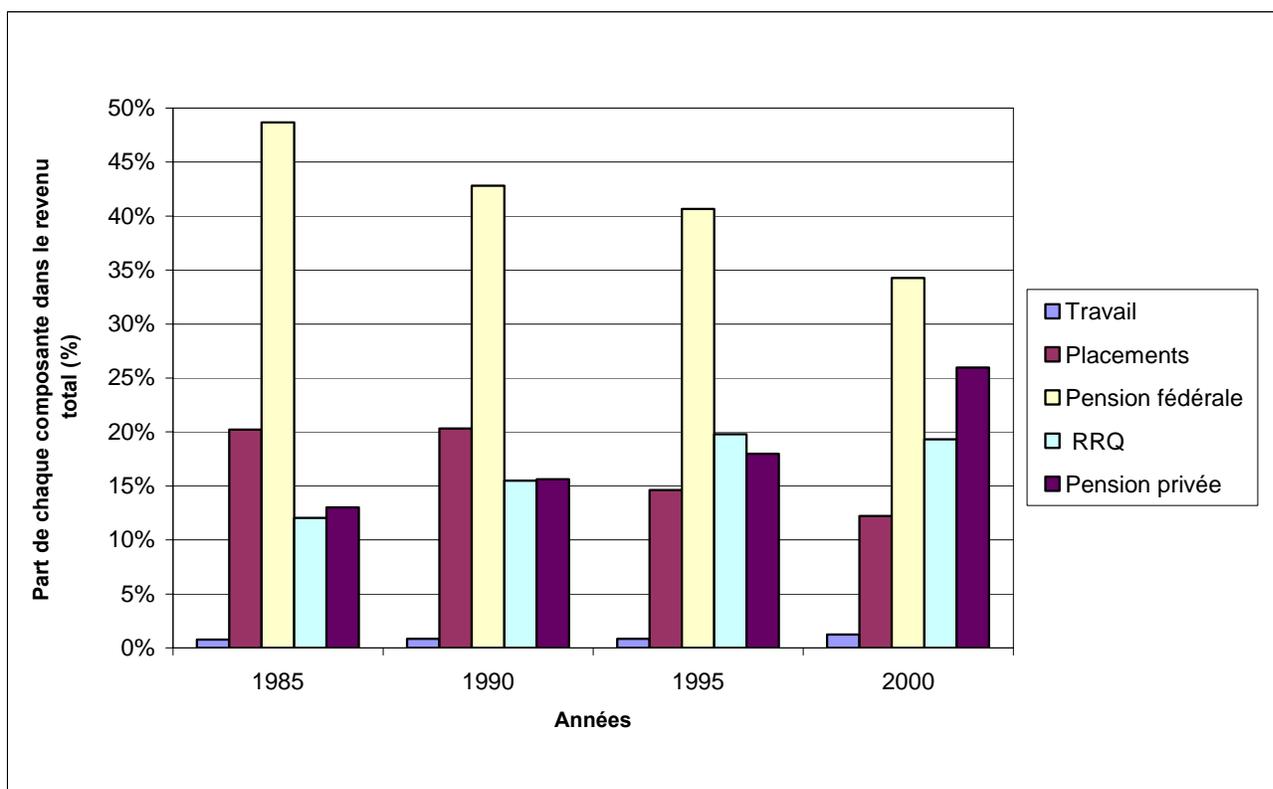
Source : tableau B-10.

Par ailleurs, les graphiques 25 et 26, de même que le tableau B-11 permettent d’apprécier l’évolution de la composition des revenus des retraités de 1985 à 2000. Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, nous observons une croissance des revenus des régimes privés de retraite. Pour les hommes, elle est passée de 28 % en 1985 à 42 % en 2000 ; pour les femmes, ces pourcentages s’établissent à 13 % en 1985 et à 26 % en 2000. La part du RRQ a aussi augmenté, dans une moindre mesure toutefois, soit de 17 % en 1985 à 20 % en 2000 pour les hommes et de 12 à 19 % pour les femmes durant la même période. Enfin, la part de la pension fédérale a diminué ; pour les hommes, elle est passée de 28 % en 1985 à 18 % en 2000, alors que pour les femmes, elle est passée de 49 % en 1985 à 34 % en 2000.

Graphique 25 : Importance des différentes sources de revenu des hommes retraités, Québec, 1985-2000



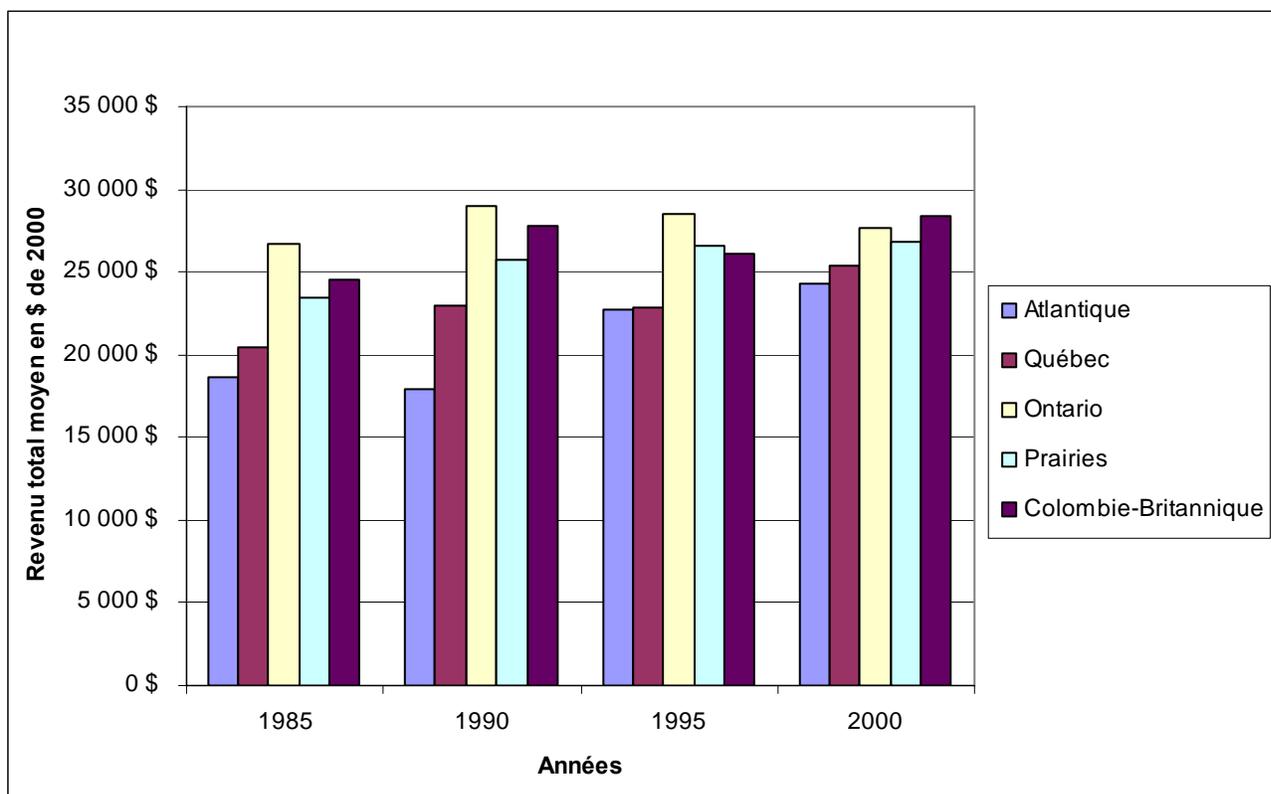
Graphique 26 : Importance des différentes sources de revenu des femmes retraitées, Québec, 1985-2000



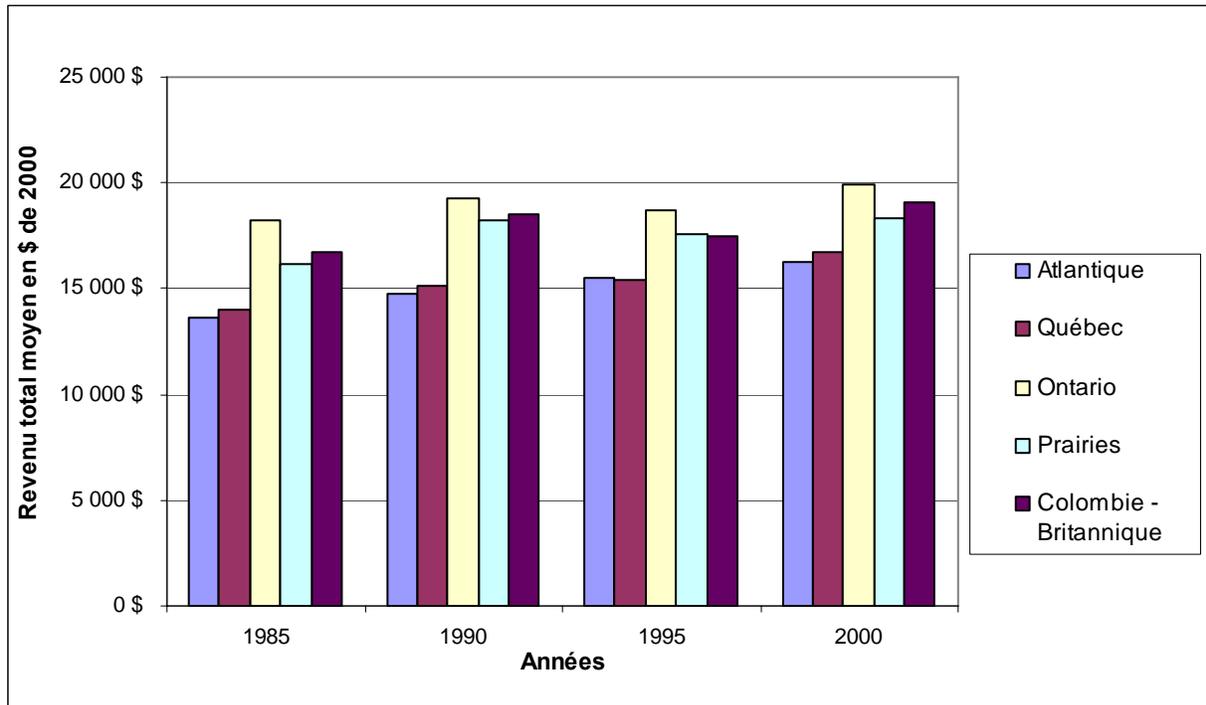
Source des graphiques 25 et 26 : tableau, B-11

Finalement, les graphiques 27 et 28 indiquent que l'écart de revenu observé, en dollars non ajustés pour tenir compte de l'écart du coût de la vie entre le Québec et les autres régions du Canada en 2000, existe pour toute la période de 1985 à 2000. Les retraités du Québec ont, en général, un revenu total moyen plus élevé que celui des retraités de la région de l'Atlantique et moins élevé que celui des retraités des trois autres régions observées. Par ailleurs, au cours de cette période, la situation financière des retraités du Québec est demeurée stable par rapport à celle des retraités des autres régions canadiennes.

Graphique 27 : Évolution du revenu total moyen (en dollars de 2000) des hommes retraités, dans cinq régions canadiennes, 1985-2000



Graphique 28 : Évolution du revenu total moyen (en dollars de 2000) des femmes retraitées, dans cinq régions canadiennes, 1985-2000



Source des graphiques 27 et 28 : tableau B-12.

En résumé

- Les revenus des personnes âgées, tant au Québec qu'au Canada, se sont accrus d'une manière notable au cours des dernières décennies.
- Plusieurs études démontrent que les revenus des retraités ont augmenté au cours de la période de 1985-2000 plus rapidement que ceux des non-retraités, l'écart étant plus prononcé pour les hommes retraités que pour les femmes retraitées.
- Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène. La croissance des revenus de régimes privés de retraite (individuels ou collectifs) et, dans une moindre mesure, des revenus du RRQ ou du RPC, constitue un facteur important.
- Pour la période de 1985-2000, en ne tenant pas compte d'un ajustement pour le coût de la vie, les retraités du Québec ont, en général, un revenu total moyen plus élevé que celui des retraités de la région de l'Atlantique et moins élevé que celui des retraités des trois autres régions canadiennes observées, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et les Prairies. Toutefois, au cours de cette

période, la situation financière des retraités du Québec est demeurée stable par rapport à celle des retraités des autres régions canadiennes.

- Depuis le milieu des années 1990, le revenu disponible moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus en pourcentage des 18 à 64 ans est plus élevé au Canada que par rapport aux États-Unis, aux Pays-Bas, à la Suède et au Royaume-Uni.

CHAPITRE 5 LA SITUATION FINANCIÈRE DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC, PARAPUBLIC ET PRIVÉ QUÉBÉCOIS

Ce chapitre présente la situation financière des retraités des secteurs public et parapublic québécois et la compare avec celle des autres retraités québécois en 2000 et 2005. De plus, il présente une analyse des changements survenus entre ces deux années. La composition du revenu est aussi analysée.

Le tableau 6 nous indique que les retraités des secteurs public et parapublic représentent une part de l'ensemble des retraités qui décroît de façon importante entre 55 et 59 ans, de même qu'entre 65 et 69 ans, pour se stabiliser par la suite. Cela s'explique notamment par le fait que les employés des secteurs public et parapublic prennent plus tôt leur retraite, en grande partie parce qu'ils sont tous couverts par un régime de retraite (à prestations déterminées), alors que ce n'est généralement pas le cas des autres retraités.

Ce constat concernant la retraite plus hâtive des travailleurs des secteurs public et parapublic est corroboré par les conclusions d'autres études. En effet, le secteur d'emploi semble avoir un impact décisif sur le moment choisi pour se retirer du marché du travail. Selon une étude menée à partir des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, l'âge médian de la retraite des hommes québécois travaillant dans le secteur privé se situait, en 2005, à 5,2 années au-dessus de celui des hommes qui œuvraient dans l'ensemble des secteurs public, municipal, provincial et fédéral. Pour les femmes, l'écart était de 2,8 années (Gauthier et autres 2007 : 202). Au niveau canadien, Statistique Canada (2006a) montre que, depuis 1976, l'âge médian de la retraite des travailleurs du secteur public est toujours plus bas que celui des travailleurs du secteur privé. Kieran (2001) allègue, quant à lui, que de 1987 à 2000, le taux de retraite anticipée dans le secteur public est constamment plus élevé que celui du secteur privé. L'auteur note que cet écart est « vraisemblablement attribuable aux prestations de retraite plus avantageuses et aux programmes de retraite anticipée offerts aux fonctionnaires » (Kieran, 2001 : 9).

Tableau 6 : Pourcentage de femmes et d'hommes retraités des secteurs public et parapublic en comparaison du secteur privé, Québec, 2005 et 2000

| 2005 | | | | | | |
|----------------|-----------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------|
| Groupes d'âges | Femmes retraitées (N) | Femmes Secteur public (%) | Femmes Secteur privé (%) | Hommes retraités (N) | Hommes Secteur public (%) | Hommes Secteur privé (%) |
| 55-59 ans | 34 487 | 50,05 | 49,95 | 35 883 | 26,48 | 73,52 |
| 60-64 ans | 123 078 | 22,27 | 77,73 | 104 473 | 17,87 | 82,13 |
| 65-69 ans | 143 966 | 11,83 | 88,17 | 123 965 | 10,89 | 89,11 |
| 70-74 ans | 135 430 | 7,25 | 92,75 | 114 690 | 7,67 | 92,33 |
| 75-79 ans | 120 145 | 5,40 | 94,60 | 90 516 | 6,11 | 93,89 |
| 80 ans ou plus | 174 343 | 4,90 | 95,10 | 91 438 | 4,81 | 95,19 |
| 2000 | | | | | | |
| Groupes d'âges | Femmes retraitées (N) | Femmes Secteur public (%) | Femmes Secteur privé (%) | Hommes retraités (N) | Hommes Secteur public (%) | Hommes Secteur privé (%) |
| 55-59 ans | 30 846 | 58,16 | 41,84 | 33 402 | 31,72 | 68,28 |
| 60-64 ans | 94 612 | 16,39 | 83,61 | 87 907 | 13,68 | 86,32 |
| 65-69 ans | 136 028 | 8,30 | 91,70 | 120 358 | 7,95 | 92,05 |
| 70-74 ans | 131 321 | 5,41 | 94,59 | 108 326 | 5,93 | 94,07 |
| 75-79 ans | 109 740 | 3,84 | 96,16 | 77 516 | 4,49 | 95,51 |
| 80 ans ou plus | 142 057 | 4,95 | 95,05 | 70 042 | 4,30 | 95,70 |

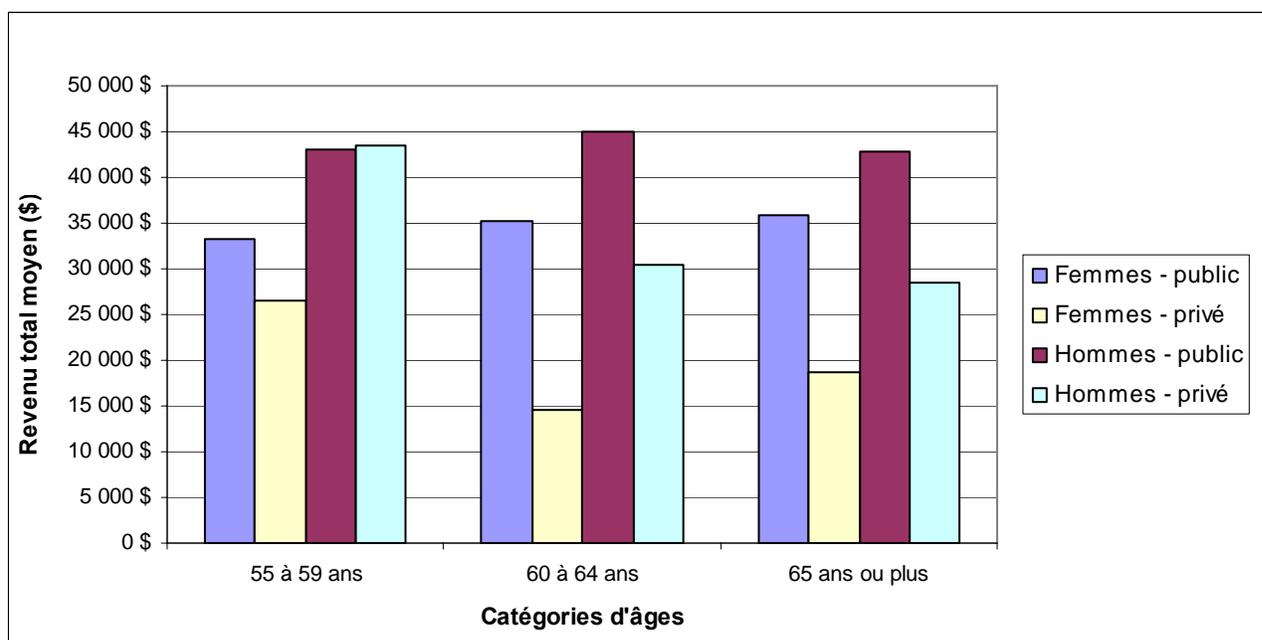
Source : calculs des auteurs, données de Revenu Québec.

L'examen du graphique 29 et du tableau B-13 indique ce qui suit :

- Pour tous les groupes d'âges en 2005, les femmes retraitées recevant des prestations des régimes des secteurs public et parapublic québécois avaient un revenu plus élevé que les autres retraitées du Québec. L'écart le plus faible est observé chez les 55 à 59 ans. Nous pouvons présumer que parmi les femmes œuvrant dans le secteur privé, ce sont surtout celles bénéficiant d'un régime de retraite de leur employeur qui prennent leur retraite si tôt.

- Pour tous les groupes d'âges, sauf les 55 à 59 ans en 2005, les hommes retraités recevant des prestations de régimes des secteurs public et parapublic avaient un revenu plus élevé que les autres retraités du Québec. L'exception des 55 à 59 ans s'explique sans doute par le faible pourcentage d'hommes du secteur privé qui prennent leur retraite à cet âge et qui le font parce qu'ils bénéficient d'un régime de retraite avantageux.
- Les femmes du secteur public en 2005 avaient des revenus de retraite supérieurs à ceux des hommes du secteur privé, sauf pour les 55 à 59 ans.

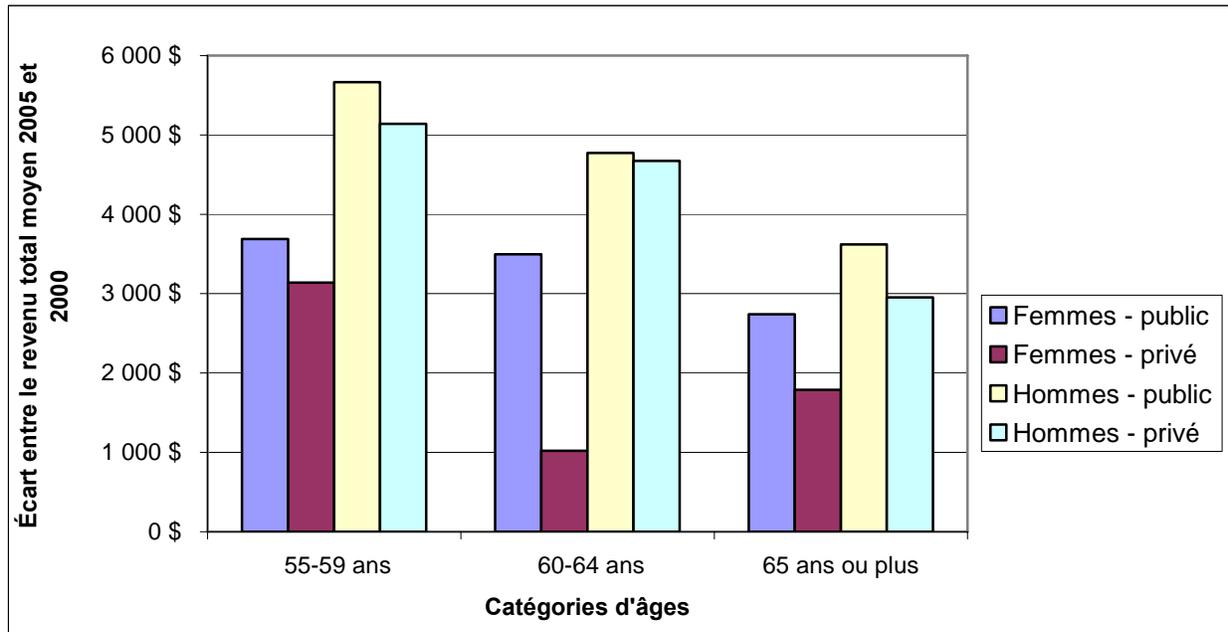
Graphique 29 : Revenu total moyen des femmes et des hommes retraités des secteurs public et privé, Québec, 2005



Source : tableau B-13.1.

- L'examen du graphique 30 et des tableaux 7 et 8 indique qu'entre 2000 et 2005 les revenus des retraités du secteur public ont crû au même rythme que ceux des retraités du secteur privé.

Graphique 30 : Écart du revenu total moyen de 2005 et de 2000 des retraités des secteurs public et privé, Québec



Sources : tableau B-13.1 et calculs des auteurs.

Tableau 7 : Revenu moyen des retraités des secteurs public et privé, 2005

| Année 2005 | Femmes | | Hommes | | Ensemble | |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Public | Privé | Public | Privé | Public | Privé |
| Revenu moyen | 35 203 \$ | 18 285 \$ | 43 562 \$ | 29 540 \$ | 38 641 \$ | 23 203 \$ |
| Différence | + 93 % | | + 47 % | | + 67 % | |

Source : Revenu Québec

Tableau 8 : Revenu moyen des retraités des secteurs public et privé, 2000

| Année 2000 | Femmes | | Hommes | | Ensemble | |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Public | Privé | Public | Privé | Public | Privé |
| Revenu moyen | 31 840 \$ | 16 586 \$ | 39 068 \$ | 26 145 \$ | 34 841 \$ | 20 771 \$ |
| Différence | + 92 % | | + 49 % | | + 68 % | |

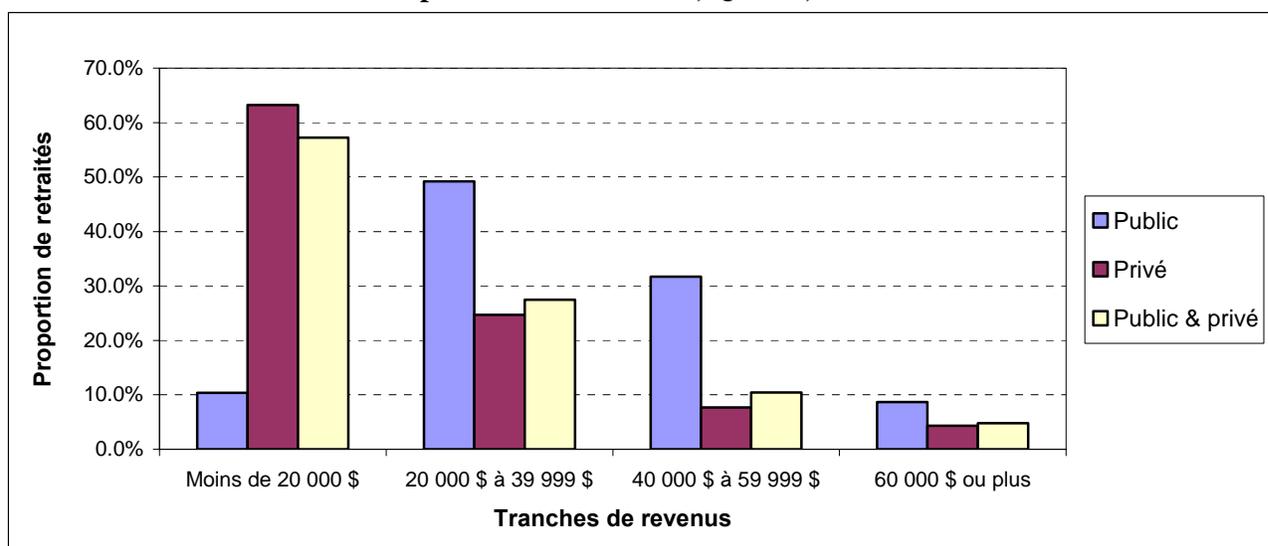
Source : Revenu Québec

Donc, les retraités des secteurs public et parapublic du Québec bénéficient assurément d'une situation financière plus favorable que ceux du secteur privé, et celle-ci se maintient depuis 2000.

Le graphique 31 présente la répartition des retraités par tranche de revenu en 2005.

Ce graphique montre que la grande majorité des retraités du secteur privé, soit 63 %, avaient un revenu inférieur à 20 000 \$, comparativement à 10 % pour ceux des secteurs public et parapublic. Par ailleurs, la proportion des retraités des secteurs public et parapublic est plus élevée que celle des retraités du secteur privé pour toutes les autres tranches de revenus. Notons que 40 % des retraités des secteurs public et parapublic avaient des revenus supérieurs à 40 000 \$, comparativement à seulement 11 % pour ceux du secteur privé.

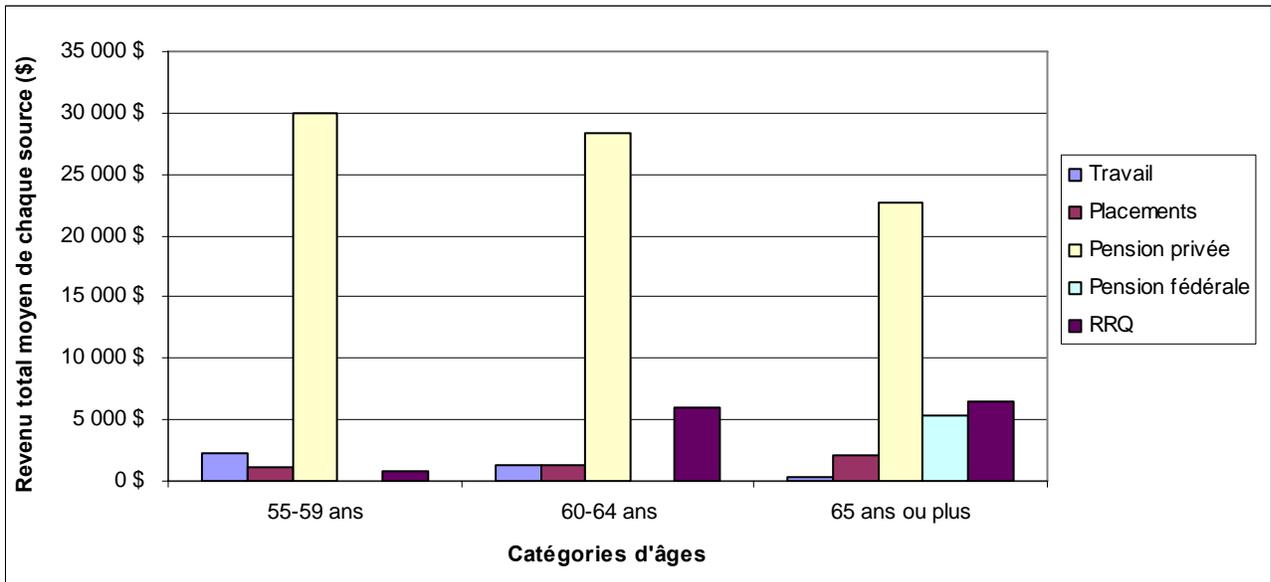
Graphique 31 : Proportion des retraités des secteurs public et privé par tranche de revenu, Québec, 2005



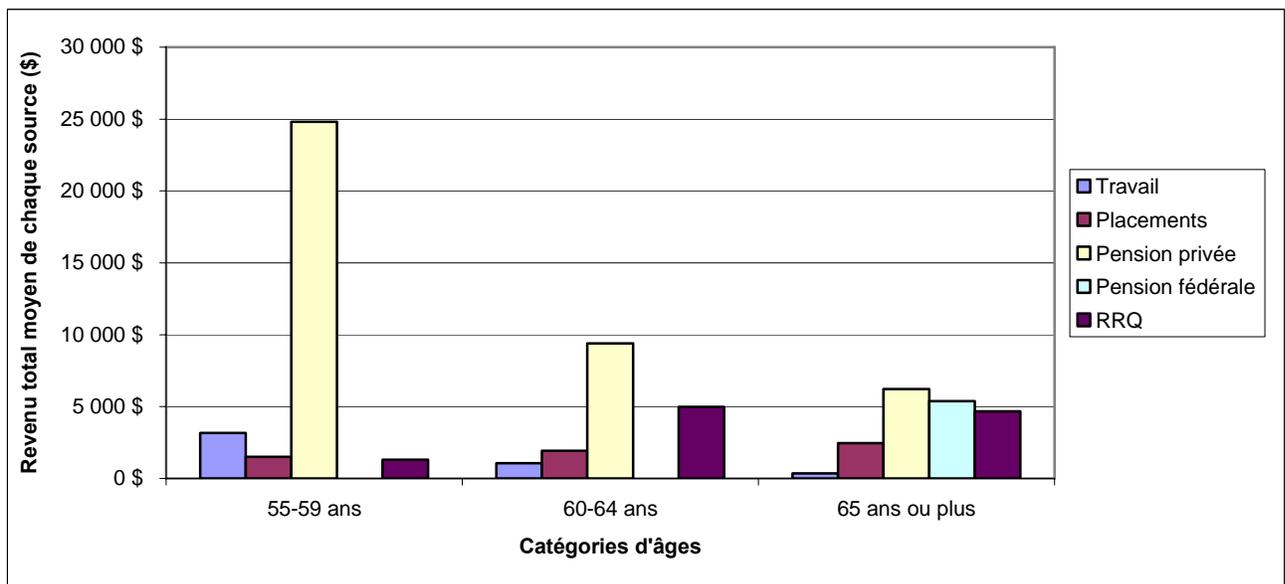
Nous constatons de nouveau la situation avantageuse des retraités des secteurs public et parapublic. Cette situation s'explique principalement par la différence importante des revenus de pension privée, telle qu'elle est illustrée dans les graphiques 32 et 33.

Si nous comparons les graphiques 32 et 22, nous constatons que les retraités des secteurs public et parapublic québécois bénéficient de rentes qui représentent une part plus importante de leur revenu total que les retraités du secteur privé, et ce, pour tous les groupes d'âges, en particulier pour les 60 ans ou plus.

Graphique 32 : Sources de revenu des retraités du secteur public, Québec, 2005



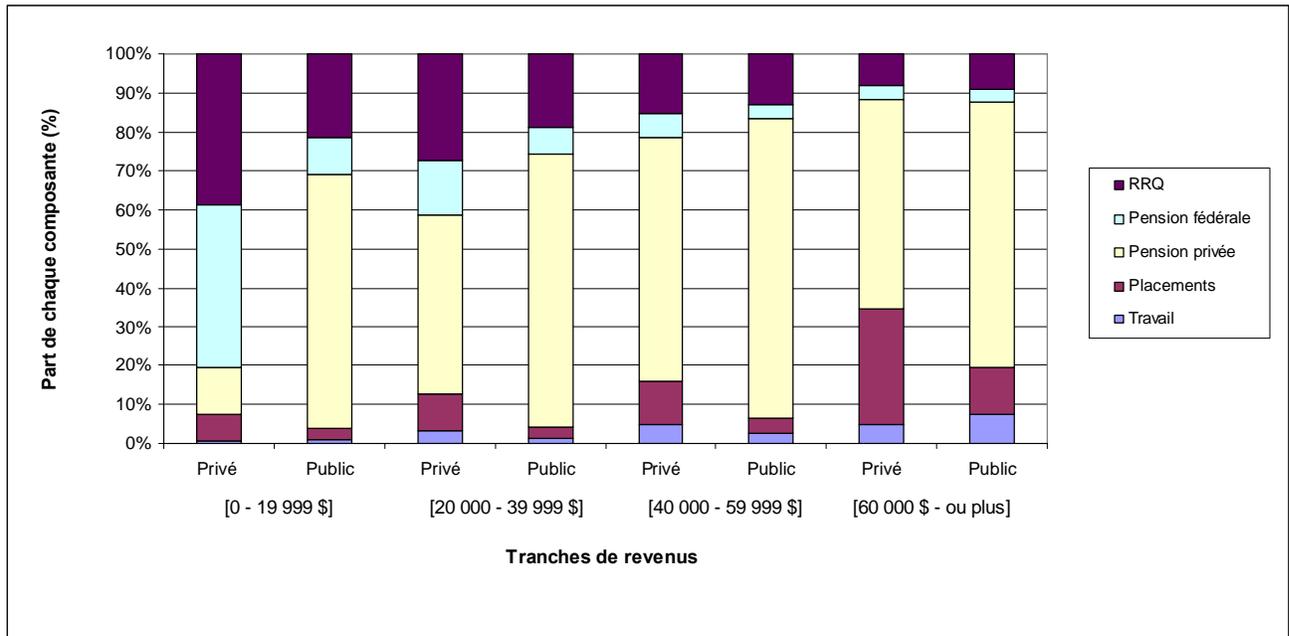
Graphique 33 : Sources de revenu des retraités du secteur privé, Québec, 2005



Source des graphiques 32-33 : tableau B-14.1.

Cela s'explique par le fait que les travailleurs du secteur privé ne sont pas tous couverts par un régime de retraite offert par leur employeur, tandis que les régimes publics à prestations déterminées couvrent la presque totalité des travailleurs du secteur public. Le graphique 34 reflète ce constat.

**Graphique 34 : Part des composantes du revenu total des retraités
des secteurs privé et public, Québec, 2005**



Source : tableau B-14.2 (les données ont été ajustées à une base de 100 %).

En résumé

- Les femmes retraitées recevant des prestations de régimes de retraite des secteurs public et parapublic québécois ont un revenu plus élevé que les autres retraitées du Québec. Il en est de même pour les hommes retraités recevant des prestations de régimes des secteurs public et parapublic, sauf pour le groupe des 55 à 59 ans.
- Nous observons toujours une plus grande part des revenus de pensions privées pour les retraités des secteurs public et parapublic que pour ceux du secteur privé, à une exception près, soit les hommes de 55 à 59 ans en 2005.
- En 2005, les femmes retraitées des secteurs public et parapublic avaient un revenu moyen de 35 203 \$, en comparaison de 18 285 \$ pour les femmes du secteur privé, soit un écart de 93 %.
- En 2005, les hommes retraités des secteurs public et parapublic avaient un revenu moyen de 43 562 \$, en comparaison de 29 540 \$ pour les hommes du secteur privé, soit un écart de 47 %.
- Les femmes des secteurs public et parapublic, tant en 2000 qu'en 2005, avaient des revenus de retraite supérieurs à ceux des hommes du secteur privé, sauf pour les 55 à 59 ans.

RÉFÉRENCES

BANQUE MONDIALE [En ligne], 2007, *Pension Panorama*; Retirement-Income System in 53 countries Edward Whitehouse, xvi+234 pages

http://www.monitoringris.org/documents/tools_glob/PensionsPanorama.pdf

CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL DU TROISIÈME ÂGE.

Les aînés au Canada, Bulletin 2006, [En ligne], [<http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection/HP30-1-2006F.pdf>].

CRESPO, Stéphane. « La composition du revenu en période de retraite anticipée : le cas des Canadiens âgés de 55 à 64 ans entre 1982 et 1997 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, n° 1, printemps 2003, p. 107-138.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (Georges LANGIS). « Les sources de revenu », *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, vol. 1, Québec, ISQ, Direction des statistiques économiques et sociales, 2004, p. 227-282.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (GAUTHIER et autres). *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, vol. 2, Québec, ISQ, Direction des statistiques économiques et sociales, 2007, 403 p.

KIERAN, Patrick. *Retraite anticipée : tendances, l'emploi et le revenu en perspective*, vol. 2, n° 9, septembre 2001, p. 7-15.

MO, Long. « Évolution de la composition du revenu des personnes âgées au Canada entre 1980 et 2002 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 34, n° 1, printemps 2005, p. 117-147.

MYLES, John. *La maturation du système de revenu de retraite du Canada : niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés*, Statistique Canada, [En ligne], 2000, [<http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=11F0019M2000147>], 30 p. (août 2007).

OCDE. *Vieillesse et revenus : les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 2001, 201 p.

OCDE. *Pensions at a Glance: Public Policies Across OECD Countries*, Paris, OCDE, 2007, 208 p.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA RÉVISION. *Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à d'autres pays industrialisés*, Québec, RRQ, 2004, 118 p.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA RÉVISION. *Les revenus des personnes retraitées au Québec*, document préparé par Denis Fugère et Denis Carbonneau, Québec, RRQ, 2006, 47 p.

STATISTIQUE CANADA, DIVISION DE LA STATISTIQUE SOCIALE ET AUTOCHTONE. *Un portrait des aînés au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 2006a, 317 p.

STATISTIQUE CANADA. *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite*, sous la direction de Leroy O. Stone, Ottawa, Statistique Canada, 2006b, 492 p.

ANNEXE A LE SYSTÈME DE RETRAITE AU QUÉBEC

Les principaux programmes de revenu de retraite au Canada sont le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les régimes complémentaires de retraite (RCR), la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). Ceux qui sont administrés ou parrainés par le gouvernement sont : la PSV, le SRG et le RPC ou le RRQ. Les RCR et les REER collectifs sont inclus parmi les régimes offerts par l'employeur, et les REER individuels, parmi les régimes parrainés par les particuliers.

A.1 La pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

Il s'agit du premier palier du système de revenu de retraite au Canada. Ce programme, institué en 1952 par la Loi sur la sécurité de vieillesse, ne comporte aucune cotisation, puisqu'il est financé par les recettes générales du gouvernement fédéral. La PSV peut être touchée par les personnes âgées de 65 ans ou plus (avec un plein montant si elles ont résidé au Canada pendant au moins 40 ans après l'âge de 18 ans). Ce programme inclut aussi des prestations supplémentaires : le Supplément de revenu garanti (SRG), l'Allocation au conjoint (ALC) et l'Allocation au survivant (ALS). Les individus ou les conjoints d'individus touchant, par ailleurs, un revenu élevé ne sont pas admissibles à recevoir ni le SRG ni l'ALC. En 2007, selon le tableau A-1, le revenu annuel maximum d'une personne célibataire pour être admissible à l'allocation était de 27 888 \$, et pour le SRG, de 15 096 \$.

A.2 Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ)

Ces programmes constituent le deuxième palier du système canadien et québécois de retraite. La participation à ces deux régimes est obligatoire pour les travailleurs de 18 ans ou plus dont les revenus annuels excèdent 3 500 \$; les employés et les employeurs cotisent à égalité de parts. C'est en 1966 que ces deux programmes sont entrés en vigueur, résultat d'une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces (le Québec a établi son propre régime, le RRQ, qui est similaire au RPC).

Le taux de cotisation a été fixé à 3,6 % des gains cotisables en 1966. À partir de 1984, la cotisation a été ajustée annuellement. Il y a eu accélération de la croissance du taux de cotisation en 1997, laquelle s'est poursuivie quelques années. En 2007, le taux de cotisation au RPC ou au RPQ était de 9,9 %. L'employeur paie la moitié (4,95 %), et l'employé, l'autre moitié, la cotisation annuelle maximale étant de 1 989,90 \$.

Le tableau A-2, en annexe, présente le taux de cotisation payée au RPC de 1985 à 2006.

A.3 Les régimes complémentaires de retraite (RCR)

Les régimes complémentaires de retraite sont des programmes parrainés ou administrés par l'employeur, établis généralement volontairement par eux ou par les syndicats, dans les secteurs public et privé de l'économie. Ils existent depuis le XIX^e siècle. De 1870 à 1939, apparaissaient les premiers régimes de retraite et, de 1940 à 1959, ils ont connu une expansion rapide.

Il existe deux catégories de RCR : les régimes à cotisations déterminées et les régimes à prestations déterminées. Dans les régimes à cotisations déterminées, les cotisations versées par l'employé et l'employeur sont déterminées à l'avance et représentent un pourcentage fixe du salaire de l'employé. Les prestations de retraite varient donc selon les cotisations et le rendement sur les montants investis. Dans les régimes à prestations déterminées, les prestations de retraite sont stipulées dans le texte du régime ; les taux de cotisation varient en fonction de la situation financière du régime.

A.4 Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

Les REER, créés en 1957, donnent la possibilité aux particuliers de déposer de l'argent dans ces régimes pour leur retraite et de bénéficier d'avantages fiscaux. Pour 2006, la cotisation maximale a été établie à 18 000 \$. L'épargne accumulée dans les REER doit être encaissée ou convertie en rentes ou en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) au plus tard dans l'année civile au cours de laquelle le cotisant atteint l'âge de 71 ans. Si son choix est une rente, le bénéficiaire reçoit une prestation mensuelle. Dans le cas du FERR, il doit retirer une somme minimale tous les ans, et le montant épargné continue à profiter de rendements à l'abri de l'impôt.

**Tableau A-1 : Valeur des paiements de la pension de la Sécurité de la vieillesse,
juillet à septembre 2007**

| Genre de prestation | Bénéficiaires | Prestation mensuelle moyenne (mars 2007) | Prestation mensuelle maximale | Revenu annuel maximum |
|--|--|---|--------------------------------------|------------------------------|
| Pension de la Sécurité de la vieillesse | Tous les bénéficiaires | 466,88 \$ | 497,83 \$ | Voir la note. |
| Supplément de revenu garanti | Personne célibataire | 436,16 \$ | 628,36 \$ | 15 096 \$ |
| | Époux ou épouse d'une personne pensionnée | 272,34 \$ | 414,96 \$ | 19 920 \$ |
| | Époux ou épouse d'une personne non pensionnée | 413,26 \$ | 628,36 \$ | 36 192 \$ |
| | Époux ou épouse d'une ou d'un bénéficiaire de l'Allocation | 344,62 \$ | 414,96 \$ | 36 192 \$ |
| Allocation au conjoint | Tous les bénéficiaires | 359,44 \$ | 912,79 \$ | 27 888 \$ |
| Allocation au survivant | Tous les bénéficiaires | 567,59 \$ | 1 011,80 \$ | 20 304 \$ |

Note : Les pensionnés dont le revenu personnel net était supérieur à 63 511 \$ pour l'année 2007 doivent rembourser une partie ou l'intégralité du montant maximum prévu pour la PSV. Les montants à rembourser sont normalement déduits de leurs prestations mensuelles avant de les émettre. L'intégralité de la PSV est récupérée lorsque le revenu net du pensionné est d'au moins 103 101 \$.

Source : Ressources humaines et Développement social Canada, [En ligne], [<http://www.rhdsc.gc.ca/>].

Tableau A-2 : Contributions payées au RRQ (RPC), 1985-2006

| Années | Gains ouvrant droit à une pension | | Taux de cotisation | |
|------------------|-----------------------------------|-----------|--------------------|----------------------|
| | Minimum | Maximum | Employé | Travailleur autonome |
| 2007 | 3 500 \$ | 43 700 \$ | 4,95 % | 9,90 % |
| 2006 | 3 500 \$ | 42 100 \$ | 4,95 % | 9,90 % |
| 2005 | 3 500 \$ | 41 100 \$ | 4,95 % | 9,90 % |
| 2004 | 3 500 \$ | 40 500 \$ | 4,95 % | 9,90 % |
| 2003 | 3 500 \$ | 39 900 \$ | 4,95 % | 9,90 % |
| 2002 | 3 500 \$ | 39 100 \$ | 4,70 % | 9,40 % |
| 2001 | 3 500 \$ | 38 300 \$ | 4,30 % | 8,60 % |
| 2000 | 3 500 \$ | 37 600 \$ | 3,90 % | 7,80 % |
| 1999 | 3 500 \$ | 37 400 \$ | 3,50 % | 7,00 % |
| 1998 | 3 500 \$ | 36 900 \$ | 3,20 % | 6,40 % |
| 1997 | 3 500 \$ | 35 800 \$ | 3,00 % | 6,00 % |
| 1996 | 3 500 \$ | 35 400 \$ | 2,80 % | 5,60 % |
| 1995 | 3 400 \$ | 34 900 \$ | 2,70 % | 5,40 % |
| 1994 | 3 400 \$ | 34 400 \$ | 2,60 % | 5,20 % |
| 1993 | 3 300 \$ | 33 400 \$ | 2,50 % | 5,00 % |
| 1992 | 3 200 \$ | 32 200 \$ | 2,40 % | 4,80 % |
| 1991 | 3 000 \$ | 30 500 \$ | 2,30 % | 4,60 % |
| 1990 | 2 800 \$ | 28 900 \$ | 2,20 % | 4,40 % |
| 1989 | 2 700 \$ | 27 700 \$ | 2,10 % | 4,20 % |
| 1988 | 2 600 \$ | 26 500 \$ | 2,00 % | 4,00 % |
| 1987 | 2 500 \$ | 25 900 \$ | 1,90 % | 3,80 % |
| 1986 | 2 500 \$ | 25 800 \$ | 1,80 % | 3,60 % |
| 1985 | 2 300 \$ | 23 400 \$ | 1,80 % | 3,60 % |
| 1966-1984 | | | 1,8 % | 3,6 % |

Source : Ressources humaines et Développement social Canada, [En ligne], [<http://www.rhdsc.gc.ca/>].

ANNEXE B **INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LES RETRAITÉS ET LEURS REVENUS**

Tableau B-1 : Revenu total moyen des femmes et des hommes retraités, échantillon de Revenu Québec et du recensement, 2000

| Groupes d'âges | Revenu Québec | | Recensement | |
|-----------------------|---------------|-----------|-------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 55-59 ans | 27 077 \$ | 37 944 \$ | 23 152 \$ | 35 387 \$ |
| 60-64 ans | 16 491 \$ | 27 830 \$ | 15 041 \$ | 25 550 \$ |
| 65-69 ans | 16 819 \$ | 26 407 \$ | 15 661 \$ | 24 499 \$ |
| 70-74 ans | 18 466 \$ | 27 215 \$ | 16 705 \$ | 24 645 \$ |
| 75-79 ans | 18 511 \$ | 26 544 \$ | 16 921 \$ | 24 645 \$ |
| 80 ans ou plus | 17 712 \$ | 24 182 \$ | 17 622 \$ | 23 297 \$ |

Sources : recensement et Revenu Québec.

Tableau B-2 : Revenu total moyen des retraités et des non-retraités québécois, par groupe d'âge, 2000

| Groupes d'âges | Retraités | | | Non-retraités | | |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|---------------|-----------|-----------|
| | Hommes | Femmes | Tous | Hommes | Femmes | Tous |
| 55-59 ans | 35 387 \$ | 23 152 \$ | 29 349 \$ | 39 670 \$ | 17 805 \$ | 28 491 \$ |
| 60-64 ans | 25 550 \$ | 15 041 \$ | 19 921 \$ | 40 012 \$ | 16 180 \$ | 28 315 \$ |
| 65 ans ou plus | 24 393 \$ | 16 647 \$ | 19 853 \$ | 56 828 \$ | 29 059 \$ | 46 355 \$ |
| 65-69 ans | 24 499 \$ | 15 661 \$ | 19 644 \$ | 55 403 \$ | 26 172 \$ | 44 577 \$ |
| 70-74 ans | 24 645 \$ | 16 705 \$ | 20 114 \$ | 61 196 \$ | 34 399 \$ | 52 225 \$ |
| 75-79 ans | 24 645 \$ | 16 921 \$ | 20 101 \$ | 58 697 \$ | 33 156 \$ | 47 215 \$ |
| 80 ans ou plus | 23 297 \$ | 17 622 \$ | 19 510 \$ | 52 889 \$ | 37 863 \$ | 44 897 \$ |

Source : recensement.

**Tableau B-3 : Part des composantes du revenu total moyen des femmes et des hommes
retraités, par groupe d'âge, Québec, 2000**

| Hommes | | | | | | |
|-----------------------|----------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|------------|---------------------|
| Groupes d'âges | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ | Revenu moyen |
| 55-69 ans | 6,17 % | 5,92 % | 80,58 % | 0,03 % | 3,53 % | 35 387 \$ |
| 60-64 ans | 3,36 % | 8,95 % | 57,91 % | 0,55 % | 18,72 % | 25 550 \$ |
| 65 ans ou plus | 1,78 % | 10,99 % | 33,11 % | 25,19 % | 22,10 % | 24 393 \$ |
| Femmes | | | | | | |
| Groupes d'âges | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ | Revenu moyen |
| 55-69 ans | 4,18 % | 6,38 % | 78,50 % | 0,00 % | 5,89 % | 23 152 \$ |
| 60-64 ans | 2,22 % | 11,17 % | 44,63 % | 6,01 % | 24,36 % | 15 041 \$ |
| 65 ans ou plus | 0,78 % | 12,97 % | 17,67 % | 42,49 % | 19,72 % | 16 647 \$ |

Source : recensement. La somme des lignes ne totalise pas 100 %, d'autres revenus tels qu'une pension alimentaire, l'aide sociale n'ayant pas été retenus.

**Tableau B-4 : Part des composantes du revenu total moyen des retraités,
pour quatre groupes de revenus, Québec, 2000**

| | | 55-59 ans | | | | | |
|---------------------------------|----------|-----------------------|----------------|------------------|---------|--------------|--|
| Tranches de revenus (\$) | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ | Revenu total | |
| 0-19 999 | - 1,86 % | 7,73 % | 74,56 % | 0,11 % | 11,02 % | 10 221 \$ | |
| 20 000-39 999 | 3,36 % | 4,66 % | 83,10 % | 0,02 % | 4,43 % | 29 464 \$ | |
| 40 000-59 999 | 7,43 % | 6,37 % | 80,08 % | 0,00 % | 3,20 % | 46 768 \$ | |
| 60 000 ou plus | 13,64 % | 9,20 % | 71,55 % | 0,00 % | 2,14 % | 78 784 \$ | |
| | | 60-64 ans | | | | | |
| Tranches de revenus (\$) | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ | Revenu total | |
| 0-19 999 | 1,02 % | 8,93 % | 20,21 % | 9,10 % | 39,71 % | 8 820 \$ | |
| 20 000-39 999 | 2,01 % | 8,31 % | 60,98 % | 0,64 % | 17,99 % | 29 373 \$ | |
| 40 000-59 999 | 3,17 % | 7,62 % | 73,86 % | 0,20 % | 11,10 % | 47 065 \$ | |
| 60 000 ou plus | 9,98 % | 22,03 % | 57,40 % | 0,00 % | 6,59 % | 77 759 \$ | |
| | | 65 ans ou plus | | | | | |
| Tranches de revenus (\$) | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ | Revenu total | |
| 0-19 999 | 0,28 % | 5,32 % | 5,49 % | 56,95 % | 24,87 % | 12 984 \$ | |
| 20 000-39 999 | 1,33 % | 13,62 % | 34,67 % | 19,47 % | 22,77 % | 27 323 \$ | |
| 40 000-59 999 | 1,74 % | 17,80 % | 52,66 % | 9,85 % | 13,13 % | 47 693 \$ | |
| 60 000 ou plus | 5,09 % | 29,07 % | 51,95 % | 4,52 % | 7,47 % | 85 672 \$ | |
| | | Tous | | | | | |
| Tranches de revenus (\$) | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ | Revenu total | |
| 0-19 999 | 0,31 % | 5,78 % | 8,78 % | 50,29 % | 26,17 % | 12 265 \$ | |
| 20 000-39 999 | 1,70 % | 11,55 % | 45,43 % | 13,66 % | 19,63 % | 27 926 \$ | |
| 40 000-59 999 | 3,02 % | 13,55 % | 62,12 % | 5,98 % | 11,01 % | 47 391 \$ | |
| 60 000 ou plus | 6,90 % | 25,59 % | 55,14 % | 3,24 % | 6,71 % | 83 400 \$ | |

Source : recensement. La somme des lignes ne totalise pas 100 %, d'autres revenus tels qu'une pension alimentaire, l'aide sociale n'ayant pas été retenus.

Tableau B-5 : Niveau de revenu total moyen des retraités des autres régions canadiennes et écarts de revenus observés avec le Québec, 2000

| | 55-59 ans | 60-64 ans | 65 ans ou plus | | 55-59 ans | 60-64 ans | 65 ans ou plus |
|---|---------------|---------------|----------------|--|--------------|--------------|----------------|
| Écart de revenu Atlantique et Québec | | | | Revenu total moyen Atlantique | | | |
| Hommes | - 622,90 \$ | - 1 943,17 \$ | - 1 010,47 \$ | Hommes | 34 764,57 \$ | 23 607,08 \$ | 23 382,47 \$ |
| Femmes | - 1 917,80 \$ | - 1 054,15 \$ | - 289,16 \$ | Femmes | 21 234,05 \$ | 13 987,00 \$ | 16 357,73 \$ |
| Tous | - 513,56 \$ | - 1 097,46 \$ | - 481,52 \$ | Tous | 28 835,21 \$ | 18 824,01 \$ | 19 371,15 \$ |
| Ontario et Québec | | | | Revenu total moyen Ontario | | | |
| Hommes | 3 431,64 \$ | 5 364,24 \$ | 4 602,52 \$ | Hommes | 38 819,11 \$ | 30 914,49 \$ | 28 995,46 \$ |
| Femmes | 3 665,54 \$ | 1 887,77 \$ | 3 349,02 \$ | Femmes | 26 817,39 \$ | 16 928,92 \$ | 19 995,91 \$ |
| Tous | 3 832,99 \$ | 3 488,33 \$ | 3 989,37 \$ | Tous | 33 181,76 \$ | 23 409,80 \$ | 23 842,04 \$ |
| Prairies et Québec | | | | Revenu total moyen Prairies | | | |
| Hommes | 229,91 \$ | 1 751,41 \$ | 1 783,96 \$ | Hommes | 35 617,38 \$ | 27 301,66 \$ | 26 176,90 \$ |
| Femmes | - 3 718,70 \$ | 612,92 \$ | 2 027,60 \$ | Femmes | 19 433,15 \$ | 15 654,07 \$ | 18 674,49 \$ |
| Tous | - 1 067,34 \$ | 988,02 \$ | 2 039,35 \$ | Tous | 28 281,43 \$ | 20 909,49 \$ | 21 892,02 \$ |
| Colombie-Britannique et Québec | | | | Revenu total moyen Colombie-Britannique | | | |
| Hommes | - 455,99 \$ | 2 177,45 \$ | 3 781,16 \$ | Hommes | 34 931,48 \$ | 27 727,70 \$ | 28 174,10 \$ |
| Femmes | - 1 796,19 \$ | 665,13 \$ | 2 860,32 \$ | Femmes | 21 355,66 \$ | 15 706,28 \$ | 19 507,21 \$ |
| Tous | - 991,90 \$ | 1 469,16 \$ | 3 520,25 \$ | Tous | 28 356,87 \$ | 21 390,63 \$ | 23 372,92 \$ |

Source : recensement.

Tableau B-6 : Niveau de revenu total moyen des retraités des autres régions canadiennes et écarts de revenus observés avec le Québec, en tenant compte du coût de la vie, 2000

| | 55-59 ans | 60-64 ans | 65 ans ou plus | | 55-59 ans | 60-64 ans | 65 ans ou plus |
|---|---------------|---------------|----------------|---|--------------|--------------|----------------|
| Écart de revenu Atlantique et Québec | | | | Revenu total moyen réel Atlantique | | | |
| Hommes | - 1 775,92 \$ | - 2 806,14 \$ | - 1 817,12 \$ | Hommes | 35 474,05 \$ | 24 088,86 \$ | 23 859,66 \$ |
| Femmes | - 2 702,97 \$ | - 1 560,34 \$ | - 831,48 \$ | Femmes | 21 667,40 \$ | 14 272,45 \$ | 16 691,56 \$ |
| Tous | - 1 469,76 \$ | - 1 761,79 \$ | - 1 131,07 \$ | Tous | 29 423,68 \$ | 19 208,17 \$ | 19 766,48 \$ |
| Ontario et Québec | | | | Revenu total moyen réel Ontario | | | |
| Hommes | - 1 636,11 \$ | 1 466,92 \$ | 924,56 \$ | Hommes | 35 613,86 \$ | 28 361,92 \$ | 26 601,34 \$ |
| Femmes | 232,74 \$ | - 301,67 \$ | 821,83 \$ | Femmes | 24 603,11 \$ | 15 531,12 \$ | 18 344,87 \$ |
| Tous | - 451,46 \$ | 506,91 \$ | 975,88 \$ | Tous | 30 441,98 \$ | 21 476,88 \$ | 21 873,43 \$ |
| Prairies et Québec | | | | Revenu total moyen réel Prairies | | | |
| Hommes | 1 048,29 \$ | 2 461,62 \$ | 2 470,43 \$ | Hommes | 38 298,26 \$ | 29 356,62 \$ | 28 147,20 \$ |
| Femmes | - 3 474,51 \$ | 999,54 \$ | 2 557,05 \$ | Femmes | 20 895,86 \$ | 16 832,33 \$ | 20 080,10 \$ |
| Tous | -483,30 \$ | 1 513,35 \$ | 2 642,26 \$ | Tous | 30 410,14 \$ | 22 483,32 \$ | 23 539,81 \$ |
| Colombie-Britannique et Québec | | | | Revenu total moyen réel Colombie-Britannique | | | |
| Hommes | - 4 295,74 \$ | - 736,79 \$ | 902,56 \$ | Hommes | 32 954,23 \$ | 26 158,21 \$ | 26 579,34 \$ |
| Femmes | - 4 223,52 \$ | - 1 015,54 \$ | 879,99 \$ | Femmes | 20 146,85 \$ | 14 817,25 \$ | 18 403,03 \$ |
| Tous | - 4 141,68 \$ | - 790,13 \$ | 1 152,38 \$ | Tous | 26 751,76 \$ | 20 179,84 \$ | 22 049,92 \$ |

Source : recensement pour le revenu ; Statistique Canada, tableau 326-0015 pour le pouvoir d'achat ; Statistique Canada, tableau 051-0015 pour la population.

Tableau B-7 : Pourcentage de femmes et d'hommes retraités, par groupe d'âge, dans cinq régions canadiennes, 2001

| Groupes d'âges | Atlantique | | Québec | | Ontario | | Prairies | | Colombie-Britannique | |
|-----------------------|------------|--------|--------|--------|---------|--------|----------|--------|----------------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 55-59 ans | 19,8 | 14,9 | 16,5 | 15,6 | 14,2 | 12,2 | 12,5 | 10,1 | 9,9 | 9,1 |
| 60-64 ans | 57,7 | 57,8 | 52,1 | 56,5 | 42,0 | 45,6 | 38,2 | 44,7 | 38,9 | 44,0 |
| 65 ans ou plus | 94,6 | 97,4 | 92,8 | 96,8 | 89,9 | 94,7 | 88,1 | 95,0 | 90,8 | 94,6 |
| 65-69 ans | 89,2 | 93,0 | 86,5 | 93,0 | 80,1 | 88,5 | 76,7 | 87,7 | 81,8 | 87,6 |
| 70-74 ans | 96,0 | 98,6 | 94,6 | 97,9 | 93,0 | 95,9 | 91,2 | 96,9 | 93,6 | 95,9 |
| 75-79 ans | 98,2 | 99,3 | 97,2 | 98,4 | 96,0 | 97,5 | 94,5 | 98,0 | 95,7 | 97,4 |
| 80 ans ou plus | 98,0 | 99,3 | 98,5 | 99,1 | 96,9 | 98,3 | 96,5 | 98,0 | 97,1 | 98,0 |

Source : recensement.

Tableau B-8 : Moyenne sur cinq ans du taux d'emploi non désaisonnalisé des hommes et des femmes dans cinq régions canadiennes, 1976-2005

| Années | Hommes | | | | |
|------------------|------------|--------|---------|----------|----------------------|
| | Atlantique | Québec | Ontario | Prairies | Colombie-Britannique |
| 1976-1980 | 62,1 % | 69,4 % | 75,0 % | 77,5 % | 72,3 % |
| 1981-1985 | 58,7 % | 65,5 % | 72,4 % | 74,0 % | 66,8 % |
| 1986-1990 | 59,7 % | 67,6 % | 74,3 % | 72,7 % | 68,2 % |
| 1991-1995 | 56,0 % | 62,5 % | 66,6 % | 70,6 % | 67,0 % |
| 1996-2000 | 56,7 % | 63,0 % | 67,6 % | 72,5 % | 65,3 % |
| 2001-2005 | 59,1 % | 65,1 % | 68,7 % | 73,5 % | 64,9 % |
| Années | Femmes | | | | |
| | Atlantique | Québec | Ontario | Prairies | Colombie-Britannique |
| 1976-1980 | 35,2 % | 39,2 % | 47,7 % | 47,8 % | 43,8 % |
| 1981-1985 | 38,7 % | 42,2 % | 51,7 % | 52,3 % | 46,6 % |
| 1986-1990 | 43,4 % | 47,4 % | 56,7 % | 56,1 % | 50,6 % |
| 1991-1995 | 44,6 % | 47,6 % | 54,0 % | 57,0 % | 54,0 % |
| 1996-2000 | 46,9 % | 49,4 % | 55,3 % | 59,3 % | 54,5 % |
| 2001-2005 | 51,9 % | 54,2 % | 58,3 % | 61,6 % | 55,9 % |

Source : Statistique Canada, tableau 282-0087.

Tableau B-9 : Moyenne sur cinq ans des gains moyens (en dollars courants) des hommes et des femmes dans cinq régions canadiennes, 1980-2005

| Hommes | | | | | |
|------------------|-------------------|---------------|----------------|-----------------|-----------------------------|
| Années | Atlantique | Québec | Ontario | Prairies | Colombie-Britannique |
| 1981-1985 | 18 752,45 \$ | 21 613,34 \$ | 22 952,79 \$ | 23 046,33 \$ | 25 238,86 \$ |
| 1986-1990 | 23 403,02 \$ | 27 886,24 \$ | 32 144,37 \$ | 26 668,10 \$ | 29 761,62 \$ |
| 1991-1995 | 26 942,11 \$ | 31 453,38 \$ | 36 569,40 \$ | 31 008,75 \$ | 35 295,38 \$ |
| 1996-2000 | 29 728,97 \$ | 34 121,88 \$ | 42 415,27 \$ | 36 917,24 \$ | 39 102,37 \$ |
| 2001-2005 | 35 241,14 \$ | 39 111,44 \$ | 49 934,74 \$ | 45 519,36 \$ | 42 428,18 \$ |
| Femmes | | | | | |
| Années | Atlantique | Québec | Ontario | Prairies | Colombie-Britannique |
| 1981-1985 | 10 406,29 \$ | 12 740,86 \$ | 12 481,91 \$ | 12 440,46 \$ | 13 215,96 \$ |
| 1986-1990 | 13 331,34 \$ | 16 479,00 \$ | 18 512,51 \$ | 15 594,21 \$ | 16 387,60 \$ |
| 1991-1995 | 16 110,39 \$ | 19 991,17 \$ | 22 698,93 \$ | 18 590,20 \$ | 21 218,90 \$ |
| 1996-2000 | 18 988,05 \$ | 22 829,75 \$ | 26 376,82 \$ | 21 719,53 \$ | 23 310,26 \$ |
| 2001-2005 | 22 611,08 \$ | 27 116,01 \$ | 30 509,04 \$ | 27 459,04 \$ | 26 799,65 \$ |

Sources: Statistique Canada, tableau 202-0102 pour les gains ; Statistique Canada, tableau 326-0021 pour l'IPC.

Tableau B-10 : Revenu total moyen des retraités québécois et gains annuels des personnes actives, 1985-2000

| Années | Hommes retraités | Hommes actifs | Femmes retraitées | Femmes actives |
|---------------|-------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| 1985 | 13 740,49 \$ | 23 630,00 \$ | 9 357,10 \$ | 14 045,00 \$ |
| 1990 | 18 942,20 \$ | 29 718,00 \$ | 12 524,31 \$ | 17 996,00 \$ |
| 1995 | 20 968,15 \$ | 31 596,00 \$ | 14 183,62 \$ | 20 850,00 \$ |
| 2000 | 25 423,39 \$ | 36 700,00 \$ | 16 756,06 \$ | 25 300,00 \$ |

Sources des gains des retraités : Statistique Canada, tableau 202-0102 (Revenu des femmes et des hommes actifs).

Tableau B-11 : Importance des différentes sources de revenus des femmes et des hommes retraités, Québec, 1985-2000

| Hommes | | | | | | |
|---------------|----------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|------------|------------------------------|
| Années | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ | Revenu moyen total |
| 1985 | 2,35 % | 17,45 % | 28,41 % | 27,75 % | 16,53 % | 13 740 \$ |
| 1990 | 2,41 % | 16,98 % | 32,96 % | 22,77 % | 18,56 % | 18 942 \$ |
| 1995 | 2,41 % | 11,48 % | 38,49 % | 21,53 % | 21,40 % | 20 968 \$ |
| 2000 | 2,52 % | 10,09 % | 42,50 % | 18,16 % | 19,56 % | 25 423 \$ |
| Femmes | | | | | | |
| Années | Travail | Placements | Pension | Pension fédérale | RRQ | Total du revenu moyen |
| 1985 | 0,76 % | 20,21 % | 13,02 % | 48,69 % | 12,05 % | 9 357 \$ |
| 1990 | 0,84 % | 20,33 % | 15,62 % | 42,82 % | 15,50 % | 12 524 \$ |
| 1995 | 0,84 % | 14,64 % | 17,98 % | 40,65 % | 19,79 % | 14 183 \$ |
| 2000 | 1,23 % | 12,22 % | 25,98 % | 34,25 % | 19,32 % | 16 756 \$ |

Source : recensements.

Tableau B-12 : Revenu total moyen (en dollars de 2000) des femmes et des hommes retraités, dans cinq régions canadiennes, 1985-2000

| Hommes | | | | |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 |
| Atlantique | 18 658 \$ | 17 951 \$ | 22 788 \$ | 24 315 \$ |
| Québec | 20 504 \$ | 22 912 \$ | 22 801 \$ | 25 423 \$ |
| Ontario | 26 721 \$ | 28 991 \$ | 28 565 \$ | 27 644 \$ |
| Prairies | 23 508 \$ | 25 726 \$ | 26 602 \$ | 26 824 \$ |
| Colombie-Britannique | 24 490 \$ | 27 740 \$ | 26 106 \$ | 28 392 \$ |
| Femmes | | | | |
| | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 |
| Atlantique | 13 617 \$ | 14 788 \$ | 15 463 \$ | 16 246 \$ |
| Québec | 13 963 \$ | 15 149 \$ | 15 423 \$ | 16 756 \$ |
| Ontario | 18 270 \$ | 19 261 \$ | 18 666 \$ | 19 887 \$ |
| Prairies | 16 159 \$ | 18 263 \$ | 17 621 \$ | 18 331 \$ |
| Colombie-Britannique | 16 748 \$ | 18 560 \$ | 17 493 \$ | 19 107 \$ |

Sources : recensements pour le revenu ; Statistique Canada, tableau 326-0021 pour l'IPC ; Statistique Canada, tableau 051-0001 pour la population.

**Tableau B-13.1 : Revenu total moyen des femmes et des hommes retraités
des secteurs public et privé, Québec, 2005 et 2000**

| Groupes d'âges | Revenu total moyen des femmes retraitées Secteur public | | | | Revenu total moyen des hommes retraités Secteur public | | | |
|-----------------------|---|-----------|-------------------------|------|--|-----------|-------------------------|------|
| | 2005 | 2000 | Différence 2005-2000 | | 2005 | 2000 | Différence 2005-2000 | |
| | | | (\$) | (%) | | | (\$) | (%) |
| 55-59 ans | 33 349 \$ | 29 662 \$ | 3 688 | 12,4 | 42 960 \$ | 37 297 \$ | 5 663 | 15,2 |
| 60-64 ans | 35 185 \$ | 31 690 \$ | 3 495 | 11,0 | 45 098 \$ | 40 328 \$ | 4 770 | 11,8 |
| 65 ans ou plus | 35 978 \$ | 33 237 \$ | 2 741 | 8,2 | 42 848 \$ | 39 228 \$ | 3 620 | 9,2 |
| Groupes d'âges | Revenu total moyen des femmes retraitées Secteur privé | | | | Revenu total moyen des hommes retraités Secteur privé | | | |
| | 2005 | 2000 | Différence 2005-2000 | | 2005 | 2000 | Différence 2005-2000 | |
| | | | (\$) | (%) | | | (\$) | (%) |
| 55-59 ans | 26 622 \$ | 23 483 \$ | 3 139 | 13,4 | 43 384 \$ | 38 245 \$ | 5 139 | 13,4 |
| 60-64 ans | 14 531 \$ | 13 511 \$ | 1 020 | 7,5 | 30 520 \$ | 25 848 \$ | 4 672 | 18,0 |
| 65 ans ou plus | 18 690 \$ | 16 901 \$ | 1 789 | 10,6 | 28 383 \$ | 25 429 \$ | 2 954 | 11,6 |

Source : Revenu Québec.

**Tableau B-13.2 : Revenu total moyen en dollars de 2005, des retraités
des secteurs public et privé, Québec.**

| | Revenu total moyen des femmes retraitées Secteur public | | Revenu total moyen des hommes retraités Secteur public | |
|---------------------------|--|---|---|---|
| Groupes d'âges | Dollars de 2005 | Dollars de 2000 en dollars de 2005 | Dollars de 2005 | Dollars de 2000 en dollars de 2005 |
| 65-69 ans | 34 712 \$ | 36 346 \$ | 42 212 \$ | 42 637 \$ |
| 70-74 ans | 37 509 \$ | 38 374 \$ | 43 085 \$ | 43 123 \$ |
| 75-79 ans | 37 667 \$ | 40 074 \$ | 42 467 \$ | 46 218 \$ |
| 80 ans ou plus | 35 457 \$ | 35 210 \$ | 44 810 \$ | 45 983 \$ |
| | Revenu total moyen des femmes retraitées Secteur privé | | Revenu total moyen des hommes retraités Secteur privé | |
| Groupes d'âges | Dollars de 2005 | Dollars de 2000 en dollars de 2005 | Dollars de 2005 | Dollars de 2000 en dollars de 2005 |
| 65-69 ans | 16 837 \$ | 17 180 \$ | 27 954 \$ | 28 334 \$ |
| 70-74 ans | 19 194 \$ | 19 592 \$ | 29 597 \$ | 29 569 \$ |
| 75-79 ans | 19 619 \$ | 19 884 \$ | 28 741 \$ | 28 842 \$ |
| 80 ans ou plus | 19 089 \$ | 18 963 \$ | 27 100 \$ | 26 134 \$ |

Source : Revenu Québec.

Tableau B-14.1 : Sources de revenu des retraités des secteurs public et privé, 2005

| Secteur public (2005) | | | | | |
|------------------------------|----------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|-------------|
| Groupes d'âges | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ |
| 55-59 ans | 2 188,11 \$ | 1 139,71 \$ | 30 022,85 \$ | 0,00 \$ | 867,66 \$ |
| 60-64 ans | 1 372,12 \$ | 1 321,87 \$ | 28 361,10 \$ | 0,00 \$ | 6 012,04 \$ |
| 65 ans ou plus | 387,03 \$ | 2 135,64 \$ | 22 678,14 \$ | 5 336,23 \$ | 6 556,44 \$ |
| Secteur privé (2005) | | | | | |
| Groupes d'âges | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ |
| 55-59 ans | 3 173,23 \$ | 1 515,79 \$ | 24 822,63 \$ | 0,00 \$ | 1 316,10 \$ |
| 60-64 ans | 1 064,56 \$ | 1 933,50 \$ | 9 394,21 \$ | 0,00 \$ | 4 987,07 \$ |
| 65 ans ou plus | 351,15 \$ | 2 463,92 \$ | 6 232,10 \$ | 5 384,08 \$ | 4 669,39 \$ |

Source : Revenu Québec.

Tableau B-14.2 : Part des composantes du revenu total des retraités des secteurs privé et public, par tranche de revenu, Québec, 2005

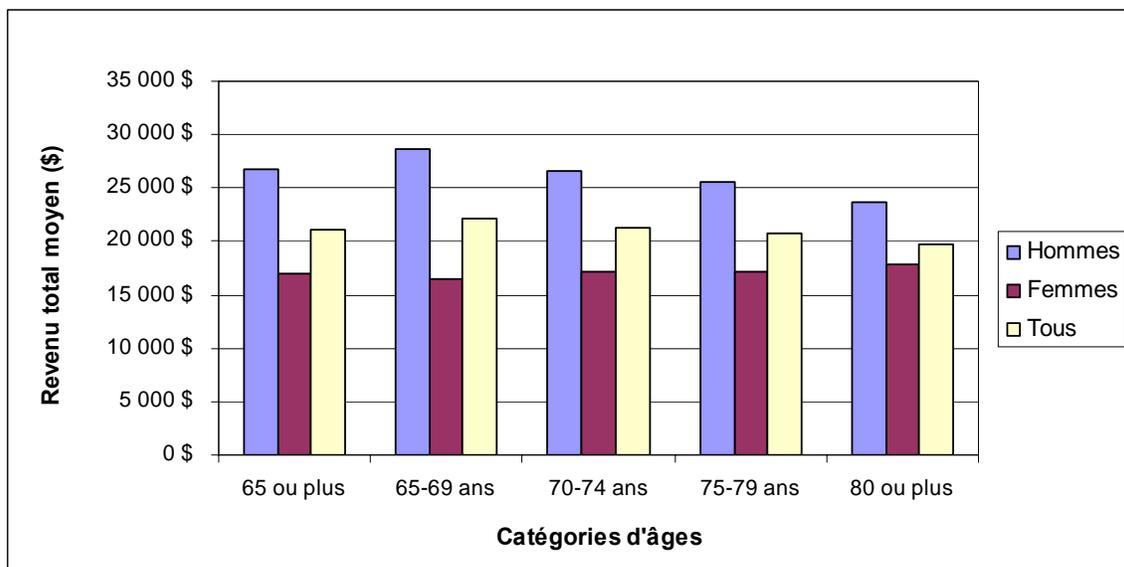
| Secteur privé | | | | | |
|---------------------------------|----------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|------------|
| Tranches de revenus (\$) | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ |
| 0-19 999 | 0,55 % | 4,44 % | 8,28 % | 28,54 % | 26,45 % |
| 20 000-39 999 | 2,91 % | 8,16 % | 40,77 % | 12,11 % | 24,10 % |
| 40 000-59 999 | 4,28 % | 9,72 % | 55,48 % | 5,51 % | 13,36 % |
| 60 000 ou plus | 3,71 % | 23,71 % | 42,11 % | 2,89 % | 6,35 % |
| Secteur public | | | | | |
| Tranches de revenus (\$) | Travail | Placements | Pension privée | Pension fédérale | RRQ |
| 0-19 999 | 0,90 % | 2,64 % | 57,67 % | 8,37 % | 18,97 % |
| 20 000-39 999 | 1,30 % | 2,59 % | 65,90 % | 6,34 % | 17,68 % |
| 40 000-59 999 | 2,46 % | 3,71 % | 72,42 % | 3,41 % | 12,26 % |
| 60 000 ou plus | 6,41 % | 10,26 % | 58,28 % | 2,71 % | 7,78 % |

Source : Revenu Québec. La somme des lignes ne totalise pas 100 %, d'autres revenus tels qu'une pension alimentaire, l'aide sociale n'ayant pas été retenus.

ANNEXE C LES REVENUS DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS DU QUÉBEC EN 2000

Nous avons explicité, dans le texte, notre choix de la définition d'un retraité. Notre définition est différente de celle communément utilisée, soit les individus âgés de 65 ans ou plus. Le graphique qui suit correspond au graphique 3 présenté dans le chapitre 2 du texte, mais il a été préparé sur la base de la définition de *retraité* communément utilisée, c'est-à-dire une personne âgée de 65 ans ou plus. Ce graphique permet au lecteur de faire les comparaisons appropriées et de constater que notre définition nous permet de traiter de façon comparable les 55 ans ou plus et produit des résultats similaires à ceux obtenus ici pour les 65 ans ou plus.

Graphique C-1 : Revenu total moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus, Québec, 2000



Source : tableau C-1.

**Tableau C-1 : Revenu total moyen des femmes et des hommes retraités
âgés de 65 ans ou plus, Québec, 2000**

| Groupes d'âges | Hommes | Femmes | Tous |
|-----------------------|---------------|---------------|-------------|
| 65 ans | 26 739 \$ | 17 047 \$ | 21 158 \$ |
| 65-69 ans | 28 686 \$ | 16 400 \$ | 22 158 \$ |
| 70-74 ans | 26 603 \$ | 17 076 \$ | 21 245 \$ |
| 75-79 ans | 25 605 \$ | 17 185 \$ | 20 677 \$ |
| 80 ans ou plus | 23 752 \$ | 17 800 \$ | 19 788 \$ |

Source : recensement.

ANNEXE D COMPARAISON DE L'ENVIRONNEMENT QUÉBÉCOIS DE LA RETRAITE AVEC CELUI DU CANADA ET D'AUTRES PAYS

Couverture du régime de retraite québécois

En 2006, la RRQ publiait des statistiques (RRQ, 2006) concernant la proportion des retraités qui sont couverts par chacun des paliers du régime de retraite québécois. Nous constatons qu'en 2001 la quasi-totalité de la population de 65 ans ou plus recevait une PSV. De 1981 à 2001, le pourcentage de Québécois de 65 ans ou plus bénéficiant d'une rente de la RRQ est passé de 47 à 84 %. En ce qui concerne le SRG, la proportion est passée de 60 à 44 % durant cette même période. Le régime de retraite québécois offre donc un filet de protection de base presque universel.

Par contre, l'étendue de la couverture des régimes complémentaires privés collectifs, soit les régimes collectifs de retraite et les REER collectifs, est plutôt faible. Ainsi, le niveau de couverture de 53 % en 2001 plaçait le Québec à un niveau comparable à celui des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Japon, mais loin derrière la couverture de près de 100 % qui existe dans d'autres pays comme la France, la Suède et les Pays-Bas. Comme l'a déjà précisé la RRQ (RRQ, 2004), ce second groupe de pays a mis en place un système obligatoire de cotisation à des régimes complémentaires. Au Québec et au Canada, malgré que la participation à de tels régimes ne soit pas obligatoire, une grande partie de la population choisit de contribuer à des régimes privés individuels en vue de s'assurer d'un revenu de remplacement adéquat lors de sa sortie du marché du travail.

Taux de remplacement du revenu antérieur

L'évaluation de la performance d'un système de retraite et la comparaison de cette performance avec celle d'autres régimes sont des exercices ardu, puisque l'objet d'étude est caractérisé par un haut degré de complexité et une grande diversité entre les pays. L'OCDE (OCDE, 2001 et 2007) et la Banque mondiale (Banque mondiale, 2007) ont mis au point un indicateur utile pour évaluer et comparer la performance des systèmes de différents pays : le taux de remplacement du revenu antérieur.

Conceptuellement, le taux de remplacement correspond au ratio entre la pension de retraite provenant des régimes obligatoires (de base et complémentaires) à laquelle un individu de référence a droit et le revenu moyen durant sa vie active. Aux fins du calcul de ce ratio, l'individu choisi est celui dont les revenus sont égaux à la moyenne nationale durant chacune des années de sa vie active.

La RRQ (RRQ, 2004) a estimé le taux de remplacement procuré par les systèmes de retraite au Québec, soit par la pension de la Sécurité de la vieillesse et les rentes de la RRQ, à 40 %. Bien que ce taux soit comparable à ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, il reste parmi les plus faibles des pays industrialisés et, notamment, loin derrière ceux de l'Italie et de la Suède.

Deux études récentes, l'une menée par la Banque mondiale (Banque mondiale, 2007) et l'autre par l'OCDE (OCDE, 2007), mesurent les taux de remplacement d'un vaste éventail de pays. Dans ces études, la première mesure du taux de remplacement est basée sur le revenu brut, alors que la seconde est reliée au revenu net. Le taux de remplacement du revenu net tient compte des règles fiscales particulières qui s'appliquent aux retraités, puisqu'il fait le rapport entre les pensions après impôt et le revenu moyen net durant la vie active. Relativement à la première mesure, le taux était de 42,5 % pour un Canadien à revenu moyen dans l'étude de la Banque mondiale, et de 43,9 % dans celle de l'OCDE. Ces deux taux estimés étaient bien en deçà de la moyenne de 58,7 % des pays de l'OCDE (OCDE, 2007). Pour ce qui est du taux de remplacement du revenu net, la moyenne des pays de l'OCDE se situait à 70 %, tandis que le Canada affichait un taux de 57,4 % (OCDE, 2007).

Cette faible performance des systèmes de retraite du Québec et du Canada s'explique en bonne partie par le fait que les régimes complémentaires de retraite n'y sont pas obligatoires (RRQ, 2004). Les retraités québécois et canadiens comptent plutôt en moyenne beaucoup plus sur les régimes volontaires privés d'épargne-retraite que les retraités des pays où les programmes obligatoires offrent un taux de remplacement supérieur (OCDE, 2007 et RRQ, 2004).

Il est difficile d'évaluer avec précision la portion du revenu antérieur qui est couverte par les programmes volontaires privés d'épargne-retraite, puisqu'elle est affectée par

plusieurs variables. Entre autres, le revenu de retraite dépend soit des dispositions de retraite du régime (régimes à prestations déterminées), soit des cotisations et du rendement sur l'investissement (régimes à cotisations déterminées). Ajoutons que, dans les deux cas, le nombre d'années de vie active durant lesquelles l'individu a contribué à un régime privé est également une variable importante du calcul des prestations.

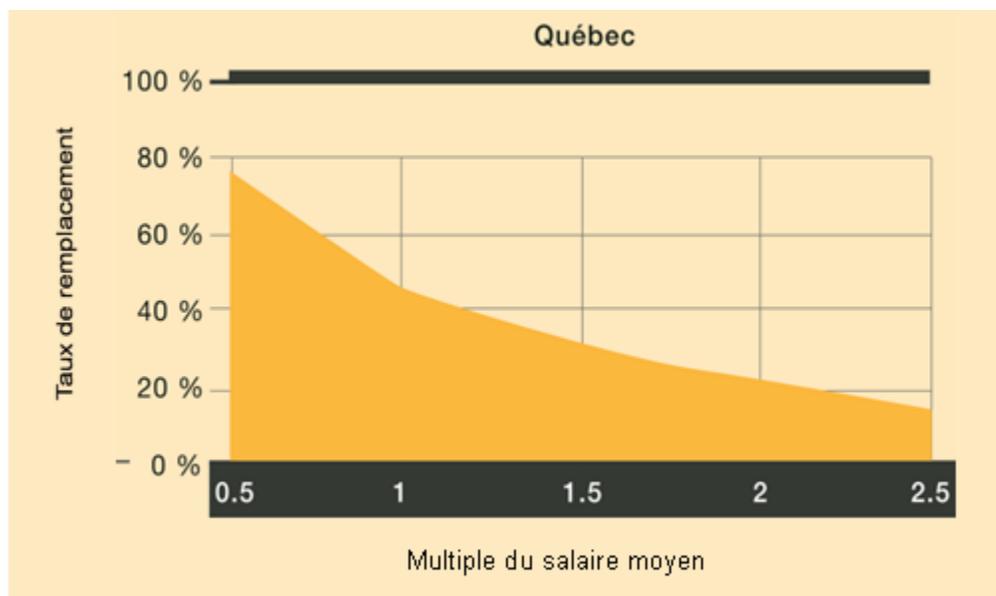
En utilisant des données sur les cotisations moyennes de la population canadienne et en retenant les hypothèses prudentes sur les rendements des investissements, l'OCDE (OCDE, 2007) estime que le taux de remplacement brut combiné des régimes obligatoires et facultatifs au Canada, pour un individu à revenu moyen qui aurait contribué durant toute sa vie active à un régime de retraite privé, s'établissait à 72,6 %. Le taux de remplacement baissait à 63,2 % lorsque dix années de cotisations étaient manquantes. Comme l'indique l'auteur, en incluant les cotisations des régimes volontaires, le taux de remplacement du Canada se comparait favorablement à celui des pays de l'OCDE qui avaient des régimes à composantes obligatoires plus importantes.

Un taux de remplacement progressif

Le Québec et le Canada, comme la plupart des pays à hauts revenus de l'OCDE, ne requièrent pas que les individus cotisent pleinement aux régimes de retraite complémentaires lorsque leurs revenus dépassent un certain seuil. Au Québec et au Canada en 2007, le maximum des gains assurables (MGA) était de 43 700 \$ par année (RRQ, 2007). Ainsi, tout individu qui gagne au-delà de ce montant ne verra qu'une partie de ses revenus couverts par le régime public obligatoire du Québec lors de sa retraite. Pour l'ensemble du Canada, l'OCDE (OCDE, 2007) évaluait que le MGA équivalait à 96 % de la moyenne nationale des revenus¹⁶. Ce plafond est exceptionnellement bas par rapport aux autres pays de l'OCDE et il a pour effet d'exclure de la couverture publique obligatoire une part importante des revenus des individus qui ont des gains élevés, ce qui peut exercer une pression à la baisse sur le taux de remplacement du régime de retraite canadien (Banque mondiale, 2007). Il faut aussi se rappeler que la PSV et le SRG sont progressivement réduits à mesure que les revenus des individus augmentent.

¹⁶Le texte de l'OCDE ne précise pas quelles sources de revenu sont comptées dans cette estimation, mais le contexte semble indiquer qu'il s'agit des revenus du travail.

Graphique D-1 : Taux de remplacement du revenu offert par les régimes obligatoires



Source : RRQ, 2004 : 51.

À l’opposé, pour les personnes à faible revenu, le système de sécurité du revenu à la retraite du Canada semble avantageux. Selon la RRQ (RRQ, 2004), un Québécois qui aurait gagné la moitié du salaire moyen durant toute sa vie active verrait son salaire remplacé à 80 % par les programmes obligatoires publics à sa retraite, comme le montre le graphique D-1. De même, le système de retraite canadien est classé parmi les plus progressifs des pays de l’OCDE (OCDE, 2007). Sur une échelle où 100 % désigne un système purement progressif avec une pension universelle à montant unique, et 0 % représente un système où les pensions seraient strictement proportionnelles au revenu avant la retraite, le Canada se situait à 86,6 %, alors que la moyenne des pays de l’OCDE était de 36,9 %¹⁷. La progressivité des systèmes de retraite du Québec et du Canada peut sans doute expliquer, en partie du moins, leur succès à minimiser la pauvreté chez les personnes âgées (RRQ, 2004).

¹⁷ Formellement, cet index équivaut à 100 moins le coefficient de Gini des pensions de retraite, divisé par le coefficient de Gini des revenus durant la vie active (exprimés en pourcentages). Pour plus de détails, consulter : OCDE, 2007 : 44.

Paramètres d'indexation des rentes

Au Québec et au Canada, les rentes issues des régimes publics sont indexées, comme aux États-Unis et au Royaume-Uni, sur l'indice des prix à la consommation. Ainsi on évite l'érosion du pouvoir d'achat des retraités (RRQ, 2004). D'autres pays comme l'Italie ou la Suède indexent cependant les rentes en fonction d'autres indicateurs, tel le niveau moyen de croissance des salaires ou le taux de croissance de l'économie ; cela permet non seulement de protéger les retraités contre l'inflation, mais également de les faire profiter des gains en productivité de la population en âge de travailler.

Comme le fait remarquer une étude menée par la Banque mondiale (Banque mondiale, 2007), plusieurs pays sont passés d'un système d'indexation basé sur les revenus à un régime d'indexation en fonction de la hausse des prix. Comme les salaires augmentent en général plus vite que les prix, ces réformes avaient pour objectif de réduire le coût des régimes de pension.

Revenu servant à calculer la rente

Le calcul du montant des pensions publiques versées dans le cadre des régimes à prestations déterminées dépend des revenus des travailleurs ; cependant, le revenu de référence retenu dans le calcul des prestations varie de pays en pays. La grande majorité des pays de l'OCDE calculent la rente en fonction du salaire moyen durant toute la vie active des individus. Le Canada, la République tchèque et les États-Unis établissent les revenus moyens sur une très grande partie de la carrière (30-35 ans). Certains pays, comme la Grèce, l'Espagne et la Suède, emploient les revenus de fin de carrière, tandis que d'autres, comme la France et la Norvège, basent leurs estimations sur les 20 ou 25 meilleures années de revenus (OCDE, 2007).

Aperçu de quelques réformes récentes et prévues des régimes de retraite dans les pays de l'OCDE

L'OCDE (OCDE, 2007) a publié un tableau synthèse des principales réformes des régimes de retraite qui ont eu lieu depuis 1990 dans les pays membres. Voici un résumé des principales tendances.

Parmi les 30 pays membres, 17 ont haussé l'âge normal de la retraite pour une partie ou la totalité de la population¹⁸. Au moins 13 d'entre eux ont adopté des mesures pour encourager l'ajournement de la retraite ou décourager la sortie du marché du travail avant l'âge normal de la retraite. De plus, les Pays-Bas considèrent l'adoption d'une mesure qui abolirait la possibilité d'une prise de retraite anticipée avec pension publique. Neuf pays ont augmenté le nombre d'années de vie active à considérer dans le calcul du montant de la rente. La France et l'Italie ont haussé le nombre d'années de cotisation nécessaire pour qu'un participant soit admissible au régime public de sécurité du revenu à la retraite. De plus, 13 pays ont introduit des mesures d'ajustement automatique de leurs régimes en fonction de la croissance de l'espérance de vie ou d'un indicateur de la santé financière de leurs systèmes de retraite.

Point intéressant à noter, parmi les 16 pays membres de l'OCDE qui ont mis en œuvre des réformes importantes depuis 1990, seule la Hongrie a connu un accroissement de son taux de remplacement du revenu (OCDE, 2007 : 66).

Une autre réforme intéressante est celle qui a été mise en œuvre par la Nouvelle-Zélande, un pays où le régime de retraite public offre, comme au Canada et au Québec, un taux de remplacement du revenu relativement faible. En réalisant que les mesures fiscales traditionnelles destinées à stimuler l'épargne-retraite privée profitent surtout aux individus à revenu élevé, et qu'elles sont aussi coûteuses qu'inefficaces, les législateurs ont choisi de s'attaquer à l'inertie des épargnants potentiels d'une manière novatrice. Le *KiwiSaver Plan* rend automatiques les cotisations des travailleurs à un régime d'épargne privé, tout en leur permettant de se retirer du programme s'ils le désirent. Le Royaume-Uni étudie aussi la possibilité d'adopter une telle pratique afin d'augmenter le taux de couverture des régimes privés (OCDE, 2007).

Un sommaire des principales réformes qui ont eu lieu dans un ensemble de pays industrialisés au cours des dernières années a aussi été préparé par la RRQ (RRQ, 2004 : 106). Les auteurs indiquent que ces réformes ont été déployées sur cinq axes principaux :

¹⁸ Dans six de ces pays, les augmentations ne touchaient que les femmes.

- 1) Réduire les pensions publiques en modifiant les conditions d'admissibilité aux programmes d'indexation des rentes ou en changeant la méthode de calcul du salaire moyen durant la vie active.
- 2) Inciter les individus à travailler plus longtemps en repoussant l'âge normal de la retraite, en réduisant les avantages liés à la retraite anticipée ou en accordant des mesures incitatives à l'ajournement de la retraite.
- 3) Renforcer le financement des régimes en haussant le niveau des cotisations ou en accumulant des réserves.
- 4) Introduire de nouveaux mécanismes privés pour stimuler l'épargne.
- 5) Réviser la fiscalité des régimes de retraite en harmonisant les règles fiscales des différents instruments complémentaires ou en ajoutant des mesures financières incitatives à l'épargne.

Sommaire des principales réformes des pays de l'OCDE

| | Hausse de l'âge normal de la retraite | Mesures incitatives à l'ajournement de la retraite ou désincitatives à la retraite anticipée | Ajustement automatique du régime en fonction de la santé financière ou de l'espérance de vie de la population | Hausse du nombre d'années de revenus comptées dans le calcul de la rente | Régime à contribution déterminée obligatoire ou volontaire avec inscription automatique |
|-------------------|---------------------------------------|--|---|--|---|
| Allemagne | F | X | X | | |
| Australie | F | X | X | | X |
| Autriche | F | X | X | X | |
| Belgique | | X | | | |
| Canada | | | | | |
| Corée | | | | | |
| Danemark | H/F | | X | | |
| Espagne | | X | | | |
| États-Unis | H/F | X | | | |

| | Hausse de l'âge normal de la retraite | Mesures incitatives à l'ajournement de la retraite ou désincitatives à la retraite anticipée | Ajustement automatique du régime en fonction de la santé financière ou de l'espérance de vie de la population | Hausse du nombre d'années de revenus comptées dans le calcul de la rente | Régime à contribution déterminée obligatoire ou volontaire avec inscription automatique |
|----------------------------|---------------------------------------|--|---|--|---|
| Finlande | | X | X | X | |
| France | | X | X | X | |
| Grèce | H/F | | | | |
| Hongrie | H/F | X | X | | X |
| Islande | | | | | |
| Irlande | | | | | |
| Italie | H/F | | X | X | |
| Japon | H/F | | X | | |
| Luxembourg | | | | | |
| Mexique | | | | | X |
| Norvège | | | | | X |
| Nouvelle-Zélande | H/F | | | | X |
| Pays-Bas | | | | X | |
| Pologne | | | X | X | X |
| Portugal | F | X | X | X | |
| République slovaque | H/F | | X | X | X |
| République tchèque | H/F | X | | | |
| Royaume-Uni | F | X | | | |
| Suède | | | X | X | X |
| Suisse | F | | | | |
| Turquie | H/F | | | | |

ANNEXE E DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES REVENUS DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Rappelons que, dans notre étude, un retraité est défini comme un individu âgé de 55 ans ou plus dont les revenus de retraite sont plus importants que les revenus de travail. D'autre part, pour être considéré comme un retraité des secteurs public et parapublic, les prestations de retraite qu'il reçoit d'un régime de retraite administré par la CARRA doivent être plus élevées que ses autres revenus de régimes privés de retraite ou de sa rente de la RRQ.

En nous basant sur cette dernière définition, nous avons constaté que la situation financière des retraités des secteurs public et parapublic du Québec se compare avantageusement à celle des retraités du secteur privé. Ainsi, en 2005, les femmes retraitées des secteurs public et parapublic bénéficiaient d'un écart de revenu de 93 % en leur faveur, par comparaison avec celles du secteur privé. Cet écart était de 47 % dans le cas des hommes retraités des secteurs public et parapublic par rapport à ceux du secteur privé. Selon la définition retenue, nous dénombrons 148 000 retraités des secteurs public et parapublic, contre 1 160 000 pour le secteur privé.

Tableau E-1 : Revenu moyen des retraités des secteurs public et parapublic, ainsi que du secteur privé, 2005

| | Femmes retraitées | | Hommes retraités | | Total | |
|---------------------|-------------------|---------------|------------------|---------------|----------------|---------------|
| | Secteur public | Secteur privé | Secteur public | Secteur privé | Secteur public | Secteur privé |
| Revenu moyen | 35 203 \$ | 18 285 \$ | 43 562 \$ | 29 540 \$ | 38 641 \$ | 23 203 \$ |
| Écart en \$ | + 16 918 \$ | | + 14 022 \$ | | + 15 438 \$ | |
| Écart en % | + 93 % | | + 47 % | | + 67 % | |

D'autres données ont été produites par le ministère du Revenu du Québec (MRQ) avec la même définition de *retraité*, c'est-à-dire tout individu âgé de 55 ans ou plus dont les revenus de retraite sont plus importants que les revenus de travail. Toutefois, est considéré comme un retraité des secteurs public et parapublic, tout retraité recevant une

prestation de la CARRA, peu importe le montant. Les tableaux E-2 et E-3 illustrent les nouveaux résultats en fonction de ces critères.

Le tableau E-2 montre qu'il existe encore un écart de revenu moyen très significatif en faveur des retraités des secteurs public et parapublic. Pour l'année 2005, les femmes retraitées des secteurs public et parapublic avaient un revenu moyen de 32 138 \$, comparativement à 17 813 \$ pour celles du secteur privé, soit un écart en leur faveur de 80 %. Les hommes retraités des secteurs public et parapublic avaient aussi un revenu plus élevé : leur revenu moyen était de 40 700 \$, comparativement à 29 508 \$ pour ceux du secteur privé, soit un écart de 38 % qui les favorisait. Selon cette définition, on dénombre 205 000 retraités des secteurs public et parapublic, ce qui avoisine les données diffusées par la CARRA, contre 1 103 000 pour le secteur privé.

Tableau E-2 : Revenu moyen des retraités des secteurs public et parapublic ainsi que du secteur privé, 2005

| | Femmes retraitées | | Hommes retraités | | Total | |
|---------------------|-------------------|---------------|------------------|---------------|----------------|-----------|
| | Secteur public | Secteur privé | Secteur public | Secteur privé | Secteur public | Privé |
| Revenu moyen | 32 138 \$ | 17 813 \$ | 40 700 \$ | 29 508 \$ | 35 389 \$ | 23 008 \$ |
| Écart en \$ | + 14 325 \$ | | + 11 192 \$ | | +12 381 \$ | |
| Écart en % | + 80 % | | + 38 % | | + 54 % | |

Le tableau E-3 présente le même constat pour l'année 2000, à savoir un revenu moyen des retraités des secteurs public et parapublic plus élevé que celui des retraités du secteur privé avec des écarts similaires.

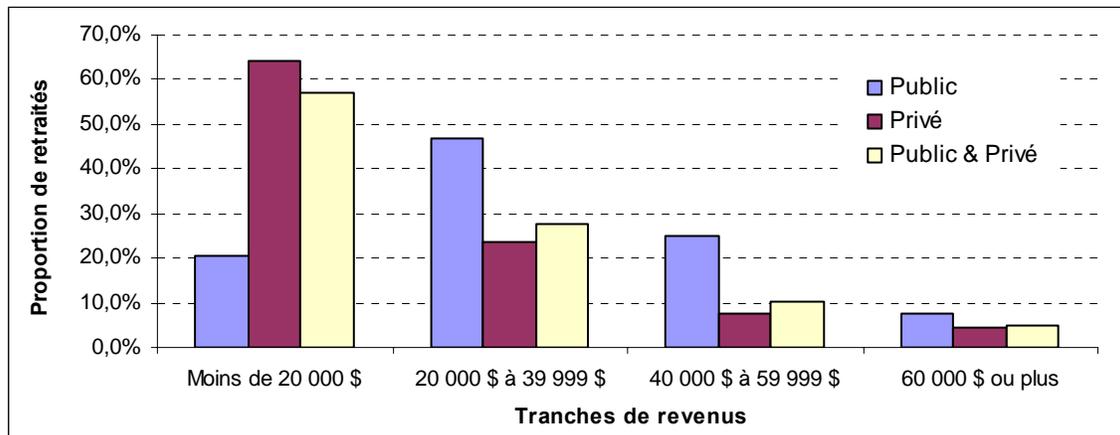
Tableau E-3 : Revenu moyen des retraités des secteurs public et parapublic, ainsi que du secteur privé, 2000

| | Femmes retraitées | | Hommes retraités | | Total | |
|---------------------|-------------------|---------------|------------------|---------------|----------------|---------------|
| | Secteur public | Secteur privé | Secteur public | Secteur privé | Secteur public | Secteur privé |
| Revenu moyen | 28 892 \$ | 16 209 \$ | 36 039 \$ | 26 113 \$ | 31 666\$ | 20 597 \$ |
| Écart en \$ | + 12 683 \$ | | + 9 926 \$ | | + 11 069 \$ | |
| Écart en % | + 78 % | | + 38 % | | + 54 % | |

Ainsi les écarts de revenu moyen observés en 2000 en faveur des retraités des secteurs public et parapublic étaient comparables à ceux observés en 2005.

Par ailleurs, le graphique E-1 illustre la répartition des retraités par tranche de revenu de 20 000 \$.

Graphique E-1 : Proportion des retraités des secteurs public et parapublic, et de ceux du secteur privé, par tranche de revenu, 2005



Nous constatons que la grande majorité des retraités du secteur privé, soit 64 %, ont un revenu inférieur à 20 000 \$, comparativement à 20 % pour ceux des secteurs public et parapublic. Par ailleurs, la proportion des retraités des secteurs public et parapublic est plus élevée que celle des retraités du secteur privé pour toutes les autres tranches de revenus. Notons que 33 % des retraités des secteurs public et parapublic ont des revenus supérieurs à 40 000 \$, comparativement à seulement 12 % pour ceux du secteur privé.